

2024

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT ET D'ACTIVITÉ DE LA RÉGIE

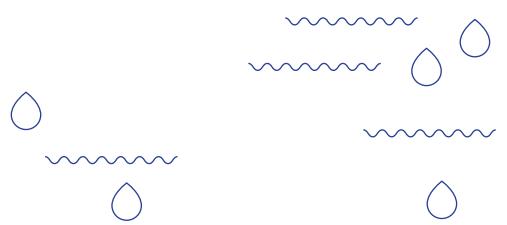
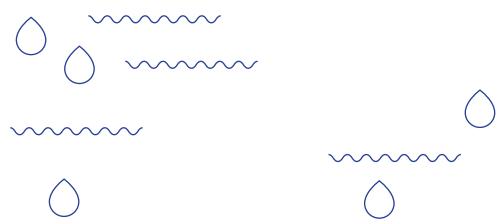
de Rennes Métropole

Régie publique  
d'assainissement  
de Rennes Métropole

La performance  
au service des  
eaux usées

 Rennes  
MÉTROPOLE





# ÉDITO



## Pascal HERVÉ

Vice-Président délégué à l'eau,  
à l'assainissement, à la GEMAPI,  
à la biodiversité et au foncier



## D. Yvanoff

Président de la régie  
d'assainissement  
Conseiller métropolitain délégué  
à l'assainissement

Rennes Métropole déploie une vision stratégique de sa compétence assainissement afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. La protection du milieu naturel, la lutte et l'adaptation face au changement climatique, ainsi que l'accompagnement des dynamiques de notre territoire sont les trois piliers de notre action.

Nos travaux sur les stations d'épuration sont l'occasion de pousser encore plus loin nos performances de traitement. Mais notre premier levier d'action concernant la protection des cours d'eau reste l'amélioration de la fiabilité de nos installations. L'importance de la gestion patrimoniale déployée depuis 2021 a bien été confirmée par plusieurs incidents en 2024 : casse d'un refoulement à Cesson-Sévigné, effondrement d'un réseau à Bruz...L'ambition de renouvellement de 1.25% du réseau par an vise précisément à supprimer ce type de situation.

Chaque année, l'évaluation de nos émissions de gaz à effet de serre s'affine. Cela nous permet de bien appréhender le rôle majeur du protoxyde d'azote dans les rejets atmosphériques d'une station d'épuration et cela permet de définir des stratégies de réduction. Ainsi, l'usine d'épuration de Rennes Beaurade est devenue en 2024, la première au monde avec un pilotage renforcé par intelligence artificielle dans l'optique de réduire nos émissions de protoxyde d'azote.

Le volet adaptation est également présent dans notre stratégie, car la baisse des débits d'étiage de nos cours d'eau est inéluctable à moyen terme. Nous avons donc lancé en 2024, une deuxième chaire Eau et Territoire. Son objectif est de mettre au point de nouvelles stratégies de rejets pour nos stations d'épuration afin d'en réduire les impacts.

Enfin, la dynamique démographique de notre territoire se poursuit. Pour anticiper ces augmentations de populations, trois chantiers d'extension de stations d'épuration ont été menés en 2024 sur les communes de Romillé, Brécé et Cintré. À chaque fois c'est aussi l'occasion d'améliorer le traitement avec la mise en place d'un traitement tertiaire.

Cette stratégie, murie au fil des ans, s'est trouvée confirmée fin 2024 par la parution de la nouvelle directive Eaux Résiduaires Urbaines qui régit l'assainissement pour toutes les collectivités européennes. En effet, en plus des objectifs de la précédente directive de 1991, on retrouve désormais : la réduction des gaz à effet de serre, la neutralité énergétique et la transparence des services publics.

Vous pourrez constater au fil des pages de ce rapport annuel 2024 que Rennes Métropole est déjà largement à pied d'œuvre sur tous ces sujets.

Bonne lecture,

# SOMMAIRE

**3 EDITO**

**7 CHIFFRES CLEFS**

**8 FAITS MARQUANTS 2024**

**12 PROTÉGER LES RIVIÈRES : NOTRE MISSION**

**Évaluer l'impact de nos rejets**

- Surveillance de la qualité du milieu
- La modélisation de notre impact à l'étiage
- L'impact du réchauffement climatique sur les débits d'étiage
- Les micropolluants

**Limiter l'impact de nos rejets**

- Les performances d'épuration
- L'amélioration de nos filières de traitement
- La réduction des déversements des systèmes unitaires
- La limitation de la pollution pluviale

**Fiabiliser le fonctionnement des systèmes d'assainissement**

- La gestion patrimoniale
- L'amélioration du fonctionnement des réseaux
- Le renouvellement
- Le renouvellement des collecteurs
- Le renouvellement des équipements électromécaniques
- Les contrôles des installations privatives d'assainissement et la lutte contre les raccordements non conformes
- Le contrôles des habitations
- Cas des Eaux Usées Non Domestiques
- Lutte contre les raccordements non conformes
- L'entretien, la maintenance et la surveillance du réseau de collecte
- Les opérations d'hydrocurage du réseau
- Les interventions de maintenance sur le réseau
- Le service public d'assainissement non collectif
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Les indices de l'assainissement non collectif

**34 AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : NOTRE CONVICTION**

**Réduire les consommations d'énergie et produire de l'énergie renouvelable**

- La consommation d'électricité
- La production d'énergie renouvelable
- Réduire nos consommations d'eau potable et favoriser l'usage des eaux alternatives
- Une tarification environnementale

**Développer l'économie circulaire : Traitement et valorisation des boues d'épuration**

- Description des boues
- Le schéma directeur de gestion des boues
- Le traitement des boues par l'OVH de la station de Rennes Beaurade

Contrôle analytique des boues

Filières de valorisation

#### **Focus sur la filière boues de la station d'épuration de Romillé**

Favoriser la biodiversité

## **46 ÉTRE AU SERVICE DES USAGERS ET DES HABITANTS DANS LE RESPECT DES AGENTS ET DE NOS PARTENAIRES : NOTRE PHILOSOPHIE**

### **Assurer une solidarité locale**

Le cadre tarifaire

### **Participer à la solidarité internationale**

### **Accompagner le développement du territoire**

Le schéma directeur des capacités de traitement.

Le zonage d'assainissement collectif et les extensions de réseau

Les projets d'extension de stations d'épuration

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Bruz

Extension de la station d'épuration à Brécé

Extension de la station d'épuration à Romillé

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Cintré

### **Assurer la satisfaction de nos usagers**

Les demandes et réclamations de nos usagers

Les actions de communication

Les visites des stations d'épurations

Les plaquettes de présentation / Communication grand public

Le Carrefour de Gestion Locale de l'Eau

### **Préserver la santé et la sécurité de nos agents et renforcer leur bien-être au travail**

Prise en compte de la sécurité dans les services

Le bien-être au travail

## **60 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

### **Le conseil d'exploitation de la Régie**

Le rôle et la composition du conseil d'exploitation

Le bilan 2024 de l'activité du Conseil exploitation des régies d'assainissement collectif et non collectif

### **Les délégations de service public**

### **La mise en œuvre de la réappropriation du service public**

### **L'organisation des services**

L'organigramme

Les services propres à la Direction de l'Assainissement

Les services supports

Les services de la Direction de l'Espace public et des Infrastructures (DEI)

Le bilan des effectifs

### **Focus sur l'Unité Travaux**

### **Le bilan de la démarche Qualité, Sécurité et Environnement (QSE)**

La politique QSE

Les Audits et les certifications

## **70 BILAN FINANCIER**

### **Le compte financier unique (ex compte administratif)**

Le compte financier unique du budget annexe assainissement 2024

Exploitation

Endettement

Le service public d'assainissement non collectif 2024

### **La redevance d'assainissement et les tarifs divers**

La redevance d'assainissement collectif

Les redevances d'assainissement non collectif

Les autres tarifs et redevances

### **La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et la PFACAD (Assimilés Domestiques)**

## **78 LES DONNÉES ET INDICATEURS**

### **La population desservie et les abonnés au service**

### **Les réseaux et les ouvrages d'assainissement collectif**

Les ouvrages d'assainissement

Le réseau de collecte

Les ouvrages d'épuration

### **Focus sur la station d'épuration de Romillé**

### **Les indicateurs réglementaires**

Note d'information sur les redevances de l'Agence de l'Eau

## **98 CONTACTS**

# CHIFFRES CLEFS

**201 435**

abonnés à l'assainissement collectif

**25**

stations de traitement des eaux usées

Tarif cible  
**220,6€**

pour 120 m<sup>3</sup> soit 1,84 € par m<sup>3</sup>  
(hors redevance AELB)



**172**

agents travaillent pour la régie de l'assainissement



**1535 km**

de réseau gravitaires (unitaire ou séparatif)  
+ 137 km de refoulement



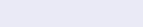
**28,9**

millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées



**8071**

Tonnes de boues produites (matière sèche)



**9 769**

abonnés au Service Public d'Assainissement Non Collectif



**2024**

# FAITS MARQUANTS

## ◆ Janvier 2024 :

Création de l'antenne Nord-Ouest et reprise en régie directe des communes de Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, la Chapelle-Chaussée, Langan, Romillé, Gévezé, Parthenay-de-Bretagne, Clayeux et Pacé.



Lancement du pilotage par intelligence artificielle de l'usine d'épuration de Beaurade dans un objectif de réduction des émissions de protoxyde d'azote (première mondiale).



## ◆ Mars 2024 :

Reprise en régie de l'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique des Hautes Gayeulles pour le compte de la Direction des Déchets



## ◆ Avril 2024 :

Gestion d'une pollution par hydrocarbures sur la commune de Betton (travaux sur une cuve à fioul)

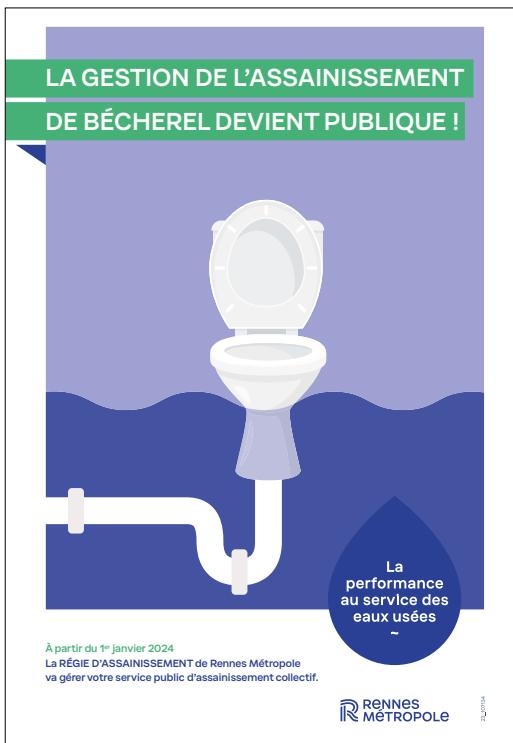


Gestion d'une pollution par eaux usées sur la commune de Chartres-de-Bretagne



## ◆ Mai 2024 :

Reprise en régie de l'exploitation de la station d'épuration de Betton et des communes de Chevaigné, Betton, St Grégoire, La Chappelle-des-Fougeretz et Mongermon



Flocage des véhicules de la régie avec les messages écogestes



## ◆ Juin 2024 :

Mise en place de la centralisation des données d'exploitation dans l'application Aquadvanced



Effondrement de réseau à Bruz, Boulevard Pasteur



### ◆ Août 2024 :

Réparation du Poste de relèvement Gandon-nière Cissé Blossac



### ◆ Septembre 2024 :

Lancement de la Chaire Eau et Territoire saison 2 : recrutement de 2 thésards pour imaginer des stratégies de rejet dans des contextes d'étiage sévères.



Curage du bassin d'aération dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Romillé de 2.500 à 5.000 EH

### ◆ Octobre 2024 :

Casse sur le clarificateur de la station d'épuration de Cesson-Sévigné



## ◆ Décembre 2024 :

Inauguration des locaux de l'antenne Nord-Ouest à Pacé



Organisation d'une matinée de sensibilisation des agents de la régie d'assainissement aux discriminations



Publication de la nouvelle Directive Eaux Résiduaires Urbaines



Intervention de plongeurs pour retirer 2 tonnes de filasses du bassin d'aération de la station d'épuration de Bruz



Tempête Darragh : coupure d'électricité sur la station d'épuration d'Acigné et sur le poste de relèvement de la ZA Bosquet à Chavagne





## Partie 01

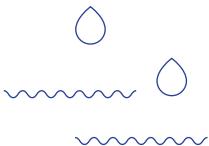
# PROTÉGER LES RIVIÈRES : NOTRE MISSION

© Arnaud Loubry - Rennes Ville et Métropole

Historiquement, la première mission d'un service d'assainissement est d'éloigner les matières polluantes et les "miasmes" des zones habitées. C'est donc une mission d'hygiène et de santé. Mais rapidement, l'impact de ces rejets dans les cours d'eau devient une préoccupation majeure. On peut considérer aujourd'hui que la protection des cours d'eau est le cœur même des missions de la compétence assainissement de Rennes Métropole. Pour relever ce défi, il convient d'avoir une démarche en trois temps :

- Évaluer l'impact de nos rejets pour savoir où agir,
- Réduire l'impact de ces rejets, partout où cela est nécessaire,
- Fiabiliser le fonctionnement de nos infrastructures pour réduire et à terme supprimer les rejets d'eaux usées non traitées.

## ÉVALUER L'IMPACT DE NOS REJETS



L'évaluation de l'impact de nos rejets est une étape indispensable pour bien appréhender les causes de dégradations du milieu naturel. Toutes les communes de Rennes Métropole sont équipées d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration. Il reste bien sûr une pollution résiduelle en sortie des stations d'épuration, mais cette dernière s'ajoute à d'autres sources comme les rejets pluviaux, l'assainissement non collectif ou les pollutions rurales (notamment agricoles).

Par ailleurs, les données précises sur le milieu naturel sont souvent manquantes ou insuffisantes pour faire une identification efficace des causes de pollution. La plupart des projets sont élaborés à partir de données partielles ou théoriques ce qui ne permet pas de prendre pleinement en compte l'impact de toutes les sources de pollution et donc de garantir que les actions menées vont permettre d'atteindre l'objectif de bon état de nos cours d'eau.

Bien évaluer l'impact de nos rejets est donc une mission fondamentale.

### ◆ Surveillance de la qualité du milieu

Afin de surveiller l'impact des rejets des systèmes d'assainissement, Rennes Métropole a engagé le déploiement d'un réseau de suivi du milieu naturel permettant de disposer d'une bonne connaissance de la qualité des masses d'eau superficielles.

La stratégie du suivi est basée sur 18 points de suivi comprenant :

- Un suivi amont – aval des principaux cours d'eau du territoire : la Vilaine, l'Ille, la Seiche, Le Meu et La Vaunoise
- Un suivi renforcé autour des systèmes de traitement pouvant générer les plus forts impacts sur les cours d'eau : STEU de la Chapelle Chaussée et Langan sur la Flume, STEU de Romillé sur la Vaunoise, STEU de Betton sur l'Ille, STEU de Saint Erblon sur la Seiche

- La réalisation d'au moins 16 analyses par an (1 analyse par mois entre octobre et mai et 1 analyse toutes les 2 semaines entre juin et septembre) sur les paramètres usuels (matière organique, azote et phosphore)

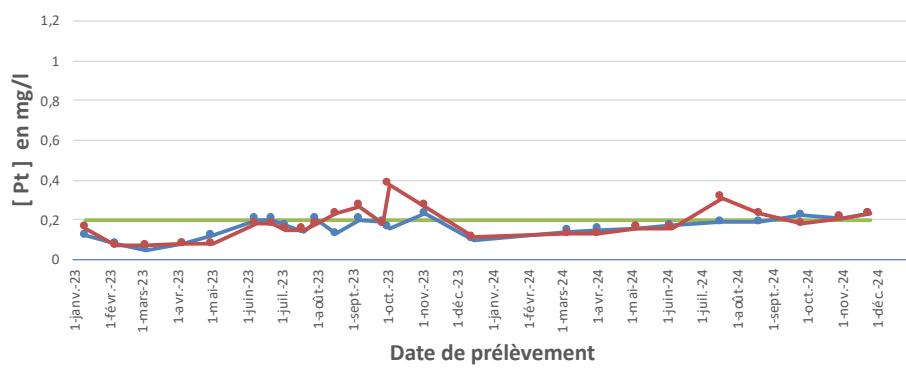
L'ensemble des données disponibles ont été bancarisées dans le nouvel outil de gestion de données de Rennes Métropole.

Les données disponibles autour des systèmes de traitement de Pacé et Chavagne (Résultats d'analyses 2023 – 2024 pour le paramètre Phosphore) sont les suivantes :

## QUALITÉ MILIEU CHAVAGNE

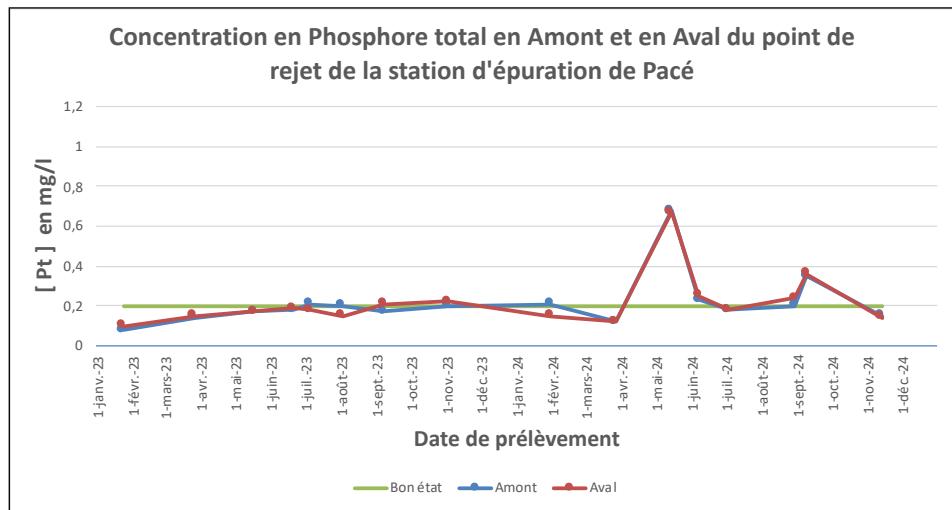
Date	Pt	Amont	Aval	Bon état
11-janv. 23		0,12	0,16	0,2
7-févr. 23		0,08	0,07	0,2
5-mars 23		0,05	0,07	0,2
6-avr. 23		0,08	0,08	0,2
2-mai 23		0,12	0,08	0,2
9-juin 23		0,20	0,18	0,2
23-juin 23		0,20	0,18	0,2
5-juil. 23		0,17	0,15	0,2
20-juil. 23		0,14	0,15	0,2
1-août 23		0,20	0,18	0,2
18-août 23		0,13	0,23	0,2
7-sept. 23		0,20	0,27	0,2
28-sept. 23		0,19	0,18	0,2
3-oct. 23		0,16	0,38	0,2
3-nov. 23		0,23	0,27	0,2
15-déc. 23		0,10	0,11	0,2
7-mars 24		0,14	0,13	0,2
2-avr. 24		0,15	0,13	0,2
6-mai 24		0,16	0,16	0,2
5-juin 24		0,17	0,16	0,2
19-juil. 24		0,19	0,31	0,2
21-août 24		0,19	0,23	0,2
27-sept. 24		0,22	0,18	0,2
31-oct. 24		0,21	0,21	0,2
25-nov. 24		0,23	0,23	0,2

Concentration en Phosphore total en Amont et en Aval du point de rejet de la station d'épuration de Chavagne



## PACÉ

Date	Pt		
	Amont	Aval	Bon état
24-janv.-23	0,08	0,1	0,2
26-mars-23	0,14	0,15	0,2
17-mai-23	0,17	0,17	0,2
21-juin-23	0,18	0,19	0,2
5-juil.-23	0,21	0,18	0,2
2-août-23	0,20	0,15	0,2
7-sept.-23	0,17	0,21	0,2
2-nov.-23	0,20	0,22	0,2
30-janv.-24	0,21	0,15	0,2
27-mars-24	0,12	0,12	0,2
14-mai-24	0,68	0,67	0,2
7-juin-24	0,23	0,25	0,2
3-juil.-24	0,18	0,18	0,2
30-août-24	0,20	0,24	0,2
9-sept.-24	0,35	0,36	0,2
13-nov.-24	0,15	0,14	0,2



Ces données mettent en évidence que, globalement, pour les 2 stations d'épuration concernées, aucun impact significatif des rejets sur la masse d'eau superficielle n'est perceptible.

## PERSPECTIVES

Il reste désormais à valoriser les jeux de données et d'identifier les impacts des systèmes d'assainissement (EU ou EP) sur le milieu naturel.

Cette analyse réalisée sur la base de données terrain et d'éléments argumentés permettra ensuite à Rennes Métropole de poursuivre des actions ciblées afin d'améliorer la qualité des milieux les plus sensibles.

## ◆ La modélisation de notre impact à l'étiage

Afin, d'évaluer les impacts cumulés de nos rejets de stations d'épuration, en l'absence de données en chacun des points, il est possible de modéliser ces impacts. Ce modèle permet également de simuler des rejets futurs (accroissement de la population, nouvelle station d'épuration...).

Dans le cadre du schéma directeur des capacités des stations d'épuration, une modélisation de l'impact des rejets des stations d'épuration sur la qualité des cours d'eau a été réalisée en situations actuelle et future avec et sans mise en œuvre du programme d'aménagement à horizon 2035.

Ces modélisations ont permis de vérifier que chaque projet était compatible avec l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. À titre d'illustration cela a conduit à prendre les orientations suivantes :

- Renforcement des normes de rejets (Romillé, Betton, Pacé, Le Verger, Cintré)
- Suppression de points de rejets les plus impactants et transferts vers d'autres systèmes :  
→ Clayes, Saint-Gilles vers Pacé,  
→ Saint-Jacques de La Lande, Chavagne, Bruz, Le Rieu (rejet en Vilaine)

Le niveau de traitement et les transferts d'eaux usées ont été définis pour rester compatibles avec l'objectif d'atteinte du bon état écologique sur l'ensemble des masses d'eau.

## PERSPECTIVE

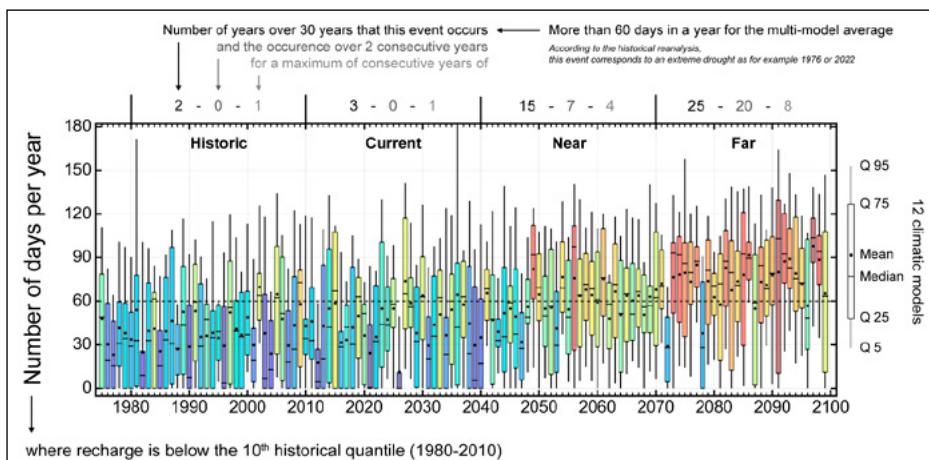
Afin d'actualiser ce travail en tenant compte des dernières prévisions démographiques, une nouvelle étude a débuté en 2024. Cette révision sera aussi l'occasion d'intégrer les résultats de la chaire Eau et Territoires sur la réduction des débits d'étiage.

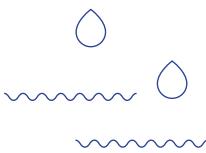
### ◆ L'impact du réchauffement climatique sur les débits d'étiage

Lancée à la fin de l'année 2019, la chaire Eau et Territoire a pris fin en 2022 avec l'achèvement de la Thèse de Ronan Abhervé. Ces travaux de recherche avaient pour objectif d'identifier les impacts du réchauffement climatique sur le bassin versant du Meu. Les résultats ont permis de mettre en lumière la diminution de l'eau disponible dans le barrage de la Chèze afin de produire de l'eau potable et la diminution des débits d'étiage dans le Meu et la Vaunoise.

La diminution des débits d'étiage sera telle que le débit moyen mensuel quinquennal, qui sert de référence pour évaluer l'impact d'un rejet de station d'épuration, baissera d'environ 20% à l'horizon 2050. Il pourrait même être divisé par deux dans un scénario optimiste (et divisé par quatre dans un scénario pessimiste) si on se place à l'horizon 2070. Ces éléments mettent en lumière la nécessité de réviser notre schéma directeur des stations d'épuration. Ces nouvelles études ont débuté en 2024.

En 2022, les travaux ont permis de finaliser les résultats. L'équipe de chercheur a pu également tester le modèle mis au point avec des prévisions de pluviométrie plus récentes émanant des derniers rapports du GIEC. Ce nouveau jeu de données confirme l'incertitude qui pèse sur l'évolution de la pluviométrie à l'échelle annuelle sur le secteur rennais. Mais il confirme également que la durée et l'intensité des sécheresses estivales ne vont faire qu'augmenter au fil des décennies à venir. Le graphique ci-dessous qui cherche à évaluer la probabilité d'avoir une sécheresse de type 1976 illustre bien les certitudes qui se dessinent en la matière.





## PERSPECTIVE

En 2024, une deuxième Chaire Eaux et Territoires a été lancée en collaboration avec l'université de Rennes, l'INRAE, la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le Conseil départemental et le SMG 35.

Sous le chapeau "Contrer les effets synergiques du changement climatique et des rejets domestiques sur l'eutrophisation des rivières", l'objectif sera de tester différentes stratégies de rejets sur les têtes de bassins versants afin de réduire au maximum l'impact des stations d'épuration.

Dans ce cadre, deux doctorants ont été recrutés par Rennes Métropole en novembre 2024, pour 3 ans, dans le cadre de thèses CIFRE.

Le 1<sup>er</sup> projet de thèse analyse les causes de la ré-eutrophisation des rivières et expérimente sur le terrain et au laboratoire des stratégies d'optimisation de la dynamique des rejets en vue d'améliorer l'état écologique des rivières. Il est piloté par Tanguy NARDON, doctorant hébergé au sein de l'INRAE

Le 2nd projet porte sur l'impact du changement climatique sur l'évolution des débits d'étiage et leurs conséquences sur la dilution des rejets de stations d'épuration. Il est axé "modélisation" et est piloté par Théa TOUZEAU, doctorante hébergée au sein de l'Université de Rennes – Géoscience.

Ces deux thèses se focaliseront sur le cas concret des stations d'épuration de Clayes, Langan et Saint-Gilles.

## ◆ Les micropolluants

Un micropolluant est une substance indésirable qui, même à de très faibles doses, a un effet négatif sur l'environnement et les organismes vivants. Sa présence est au moins en partie due à l'activité humaine (procédés industriels, pratiques agricoles ou activités quotidiennes).

Perturbateurs endocriniens, cancérogènes, mutagènes, entraînant des troubles de comportement, du développement ou de la reproduction... la toxicité des micropolluants prend différentes formes.

Les micropolluants peuvent être une menace pour la santé de l'homme et / ou destructeur pour les milieux naturels, les végétaux et animaux dont la vie dépend de la ressource en eau.

**Les micropolluants sont de différentes nature et origine :**

- Les métaux lourds : métallurgie, industrie automobile, transports
- Les polluants organiques : industrie chimique, fabrication et rinçage des peintures, production de plastiques, agents de nettoyage
- Les pesticides : fabrication des engrains, production agricole, usages domestiques
- Les hydrocarbures : combustion pour la production d'énergie, solvants utilisés dans divers process industriels, transports

- Les résidus médicamenteux : usages domestiques, hospitaliers, vétérinaires

Les dernières campagnes de recherche des micropolluants ont été réalisées entre 2018 et 2019 sur le territoire de Rennes Métropole. Opérées pour les 7 systèmes d'assainissement les plus importants du territoire, sur les matières Eau et Boue sur une centaine de substances, ces campagnes ont permis d'identifier une liste de 12 substances classées comme à enjeu en sortie de station, il s'agit :

**De métaux :**

- Cuivre, Zinc, Chrome, Nickel, Arsenic,

**Des substances de synthèse industrielles :**

- Nonylphénol = tensioactif utilisé comme agent mouillant, dispersant, émulsifiant ou encore comme détergent,
- PFOS = tensioactif fluoré utilisé pour l'imperméabilisation des tissus, pour le traitement des papiers à contact alimentaire, ainsi que pour diverses autres applications grand public,
- DEHP = plastifiant très présent dans le PVC

**Des biocides :**

• Diuron = pesticide ayant un effet herbicide ; après de fortes restrictions d'usage dès 1998 en Bretagne, il a été interdit d'usage en 2008, pour autant, cette substance active reste encore régulièrement quantifiée dans les eaux usées et eaux de surface bretonnes,

• Imidaclopride = pesticide ayant un effet insecticide ; il s'agit d'un des plus utilisés dans le monde, et massivement employés en agriculture depuis le début des années 1990,

• Aminotriazole = pesticide ayant un effet herbicide ; il est employé pour détruire le chien-dent et autres vivaces à enracinement profond dans certaines zones telles que vignes ou vergers mais également pour le désherbage des allées, parcs, trottoirs, bords des routes,

• Terbutryne = pesticide ayant un effet herbicide ; il est sélectif, est employé pour lutter contre certaines graminées et de nombreuses dicotylédones et est utilisable dans les cultures de blé, de pois, de pomme de terre, et accessoirement de maïs et de tournesol,

Au sein de la matrice boue, une trentaine de substances a été retrouvée, il s'agit de métaux, des HAP, de PCB, d'acides organiques et esters, de composés organo-stanneux et de biocides

## PERSPECTIVE

Début 2025, 6 nouvelles campagnes d'analyse d'une liste consolidée de 120 micropolluants seront engagées en entrée, sortie et dans les boues des 7 plus importantes stations d'épuration de Rennes Métropole.

Par ailleurs sur la même période, des études "diagnostic amont" seront réalisées. Ces études ont pour objet d'identifier les sources d'émission des micropolluants retrouvés et de mettre en place des plans d'actions visant à la réduction de leur présence.

## LIMITER L'IMPACT DE NOS REJETS

### ◆ Les performances d'épuration

25 stations d'épuration permettent d'assurer le traitement des eaux usées de la majorité des habitants du territoire, desservis par un réseau public de collecte. Par ailleurs, une petite partie des habitants ont leurs effluents dirigés vers une station d'épuration d'une autre collectivité : stations d'épuration de Domloup/Montgazon, de Guichen/Pont Réan, de la Mézière ou de Noyal sur Vilaine.

En 2024, Rennes Métropole assure en régie directe le fonctionnement et l'entretien de 22 stations d'épuration dont l'usine de Beauroade

à Rennes. A partir du 1<sup>er</sup> mai 2024, la station d'épuration de Betton a été reprise en régie. Les deux dernières stations (Mordelles et L'Hermitage) sont exploitées par SAUR via des contrats de délégation de service public. Ces contrats se sont achevés au 31 décembre 2024.

Des contrôles réguliers permettent un suivi des rendements d'épuration. Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance de ces ouvrages qui dépasse les exigences attendues.

Le volume total traité en 2024 par l'ensemble des 25 stations d'épuration est d'environ 29 millions de m<sup>3</sup> dont un peu plus de 17 millions de m<sup>3</sup> pour l'usine de Beauroade.

Performance moyenne des systèmes de traitement en 2024 :

SYSTÈME	CAPACITÉ (EH)	VOLUME (M3)	VOLUME (M3/J)	DBO5	DCO	MES	NTK	PT
				rdt	rdt	rdt	rdt	rdt
				%	%	%	%	%
Acigné-Thorigné	14000	774733	2123	98,4%	95,4%	97,7%	94,9%	94,5%
Bécherel	4000	97711	268	98,9%	95,1%	93,7%	95,0%	96,1%
Betton	40000	1868697	5120	98,8%	96,3%	98,5%	94,1%	93,0%
Brécé-Servon s/ Vilaine	5000	384085	1052	98,4%	95,6%	96,6%	92,5%	90,8%
Bruz	20000	1372607	3761	98,1%	93,8%	95,8%	91,8%	86,0%
Cesson Sévigné	30000	1530901	4194	98,7%	94,7%	98,3%	95,5%	93,4%
Chapelle Chaussée (La)	1000							
Chavagne	5000	304680	835	99,1%	96,5%	99,0%	96,5%	93,2%
Cintré	1500	132255	362	97,7%	95,0%	98,2%	78,8%	66,0%
Clayes	1200	29991	82					
Laillé	5500	268491	736	98,5%	95,2%	97,0%	93,9%	90,4%
Langan	700	37967	104	99,3%	96,1%	99,0%	94,2%	90,7%
Mordelles	10000	454790	1246	99,4%	97,2%	98,9%	96,1%	95,0%
L'Hermitage La Chapelle Thouarault	7000	356142	976	98,7%	95,1%	97,3%	93,3%	90,5%
Pacé	16000	603755	1654	99,0%	96,9%	95,6%	95,0%	94,1%
Rennes	360000	16720907	45811	99,2%	96,6%	99,6%	96,0%	93,3%
Le Rheu	10000	535575	1467	98,6%	95,4%	98,4%	94,2%	94,5%
Romillé	2500	138112	378	98,9%	96,6%	98,5%	94,8%	97,3%
St Erblon	50000	2712324	7431	98,7%	96,3%	98,2%	95,9%	94,7%
St Gilles	5000	293608	804	99,0%	96,7%	97,3%	92,5%	95,6%
Saint-Jacques -de-la-Lande	1900	143213	392	99,8%	98,9%	99,9%	92,4%	94,7%
St Sulpice la Forêt	1950	110748	303	98,7%	92,6%	98,1%	77,9%	31,9%
Le Verger	1000							
Vezin le Coquet	400							

Sur l'année 2024, 4 systèmes de traitement ont connu des problématiques de fonctionnement :

- **STEU de Betton** : Des déversements en entrée de station ont été constatés sans dépassement du débit de référence.

Le débit de pointe horaire de la STEU est difficilement atteignable en lien avec la technologie de traitement (filière membranaire). Des débordements au point de délestage de l'installation se sont produits lors d'augmentation de la charge hydraulique.

Rennes Métropole travaille à la mise en place d'actions correctives pour améliorer l'hydraulique de ce système d'assainissement.

À noter que la STEU a été reprise en exploitation régie au 02/05/2024.

- **STEU de Bruz** : Le débit en entrée de l'installation a régulièrement dépassé le débit de référence hors période d'étiage, y compris certains jours de bilan d'autosurveillance. Les bilans d'autosurveillance concernés ont été exclus pour l'évaluation de conformité, ce qui conduit à ne conserver que 2 bilans et engendre un classement non conforme en azote. En intégrant l'ensemble des bilans réalisés hors période d'étiage, la STEU serait classée conforme. Pour rappel, un projet de construction de nouvelle STEU est en cours.

- **STEU de Cintré** : Sur la base des bilans d'autosurveillance 2024, le fonctionnement de la station de Cintré n'est pas conforme sur les paramètres NTK, en cause une surcharge organique de l'installation. Les travaux d'extension de la station d'épuration ont débuté juin 2024. La mise en service des nouveaux équipements est prévue au deuxième semestre 2025.

- **STEU de Pacé** : Des déversements en entrée de station ont été constatés sans dépassement du débit de référence.

Le débit de pointe horaire de la STEU est difficilement atteignable en lien avec la technologie de traitement (filière membranaire). Des débordements au point de délestage de l'installation se sont produits lors d'augmentation de la charge hydraulique.

Rennes Métropole travaille à la mise en place d'actions correctives pour améliorer l'hydraulique de ce système d'assainissement.

À noter que la STEU a été reprise en exploitation par la Régie au 01/01/2024.

## ◆ L'amélioration de nos filières de traitement

L'amélioration de nos filières de traitement se fait à l'occasion des opérations de création ou d'extension de station d'épuration.

En 2024, les travaux d'extension de Romillé et de Brécé ont débuté. Les travaux de construction de la nouvelle station de Cintré sont également en cours. Ces nouveaux équipements vont améliorer les performances de traitement.

## PERSPECTIVES

La station de Bécherel sera la première station à être modernisée et à voir son traitement amélioré, sans extension de sa capacité. Ce projet représente bien l'ambition de Rennes Métropole à mettre en place les meilleurs traitements possibles. De nouveaux prétraitements vont être construits et permettront d'accepter un débit plus important et ainsi supprimer les déversements en tête de station. L'ensemble des trop-pleins et by-pass sera raccordé aux lagunes ainsi les effluents bruts ne seront plus rejetés au milieu. Enfin, comme sur tous nos projets récents, un traitement tertiaire viendra renforcer le traitement du phosphore.

La nouvelle station de Bruz qui viendra remplacer les stations actuelles de Chavagne, Le Rheu, Saint-Jacques de la Lande et Bruz, aura des performances supérieures à l'ensemble de ces stations.

Enfin, Le pilotage par intelligence artificielle (page 34), améliore aussi le traitement avec un process plus régulier. Fin 2023, 9 stations d'épuration étaient pilotées via l'application Purecontrol.

## ◆ La réduction des déversements des systèmes unitaires

Les systèmes de collecte unitaire sont composés d'un seul collecteur qui reçoit à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. De ce fait, le débit à l'intérieur de ces collecteurs est susceptible de varier fortement en fonction de l'intensité de la pluie. Ce système présente 2 avantages notables. D'abord, il permet de n'investir que dans un seul réseau et d'autre part, il permet de traiter les eaux pluviales qui sont potentiellement polluées. En Europe du nord, la collecte unitaire reste le système majoritaire.

Cependant, en cas de forte pluie les réseaux peuvent s'avérer insuffisants. Afin d'éviter que les débordements ne se fassent dans les logements ou sur la voie, des déversoirs d'orage (DO) sont aménagés. Quand les débordements surviennent trop souvent, cela peut avoir un impact environnemental. Il convient donc de les réduire. Mais si les déversements n'ont lieu que lors de pluies très fortes, le mélange des eaux déversées est alors constitué essentiellement d'eau de pluie et l'impact est négligeable.

Deux systèmes d'assainissement de la Métropole comprennent une partie unitaire : Rennes (sur le centre historique) et Bécherel (sur le bourg). D'autres communes ont connu par le passé des réseaux unitaires (La Chapelle Chaussée, Vezin-le-Coquet, Mordelles, Le Rheu...) mais ils ont quasiment disparu aujourd'hui.

Le système construit sur la ville de Rennes entre 1880 et 1956 est entièrement unitaire car sur cette période il n'y avait pas encore de station d'épuration. Les déversoirs d'orage

construits alors n'intégraient pas d'objectif de limitation des déversements puisque tout allait à la rivière dans tous les cas. Une étude finalisée en 2007 a permis de déterminer les aménagements prévus pour réduire les déversements à 12 par an et par ouvrage de manière à avoir un impact réduit sur l'Ille et la Vilaine. Certains secteurs font l'objet de mise en séparatif (exemple : rue de l'Alma), mais sur d'autres, on construit des bassins tampons pour réguler les débits, en conservant le système unitaire.

Sur les autres systèmes unitaires, l'objectif est de finaliser les mises en séparatifs engagées ou de réduire le nombre de déversements à 20 par an et par ouvrage.

En 2024, les actions suivantes ont pu être menées :

- Restructuration du système de collecte de Rennes :

- Lancement des travaux de construction d'un bassin tampon d'une capacité de 1750 m<sup>3</sup> sur le secteur Saint Hélier à Rennes. Il permettra de réduire la fréquence de déversement sur la branche Saint-Hélier (DO26 et DO28). Ce marché a été attribué en 2024 et la construction de cet aménagement a démarré fin 2024.

- DO32 Metz/Lejean : étude pour la mise en place de vannes pour du stockage en réseau.

En 2024, le nombre de déversements des ouvrages qui sont les plus impactés a diminué malgré une pluviométrie élevée et supérieure à la normale avec 728 mm de précipitations.

Des précipitations générant un cumul supérieur à 15 mm ont été relevées sur 9 jours de l'année dont 1 a dépassé 30 mm.



Vanne F-REG

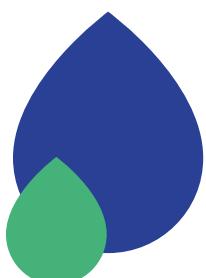


TABLEAU PERFORMANCES RÉSEAUX UNITAIRES

Code	Système	Libellé	Nbre 2020	Nbre 2021	Nbre 2022	Nbre 2023	Nbre 2024	Moyenne 5 ans	Tendance
35238-DO32-A1	Rennes	DO Metz / Guillaume Lejean	20	30	22	35	25	26	⬇️
35238-DO18-A1	Rennes	DO Paul Féval / Gal Margueritte	24	24	19	32	26	25	⬇️
35353-SE00-A3	Vezin-le-Coquet	DO Lotissement Les Fleurs	24	25	16	31	20	23	⬇️
35238-DO27-A1	Rennes	DO Solférino / Pt Saint-Hélier	22	24	26	27	0	20	⬇️
35238-DO26-A1	Rennes	DO Saint Hélier / Duhamel	12	14	14	32	24	19	⬇️
35238-BT01-A1	Rennes	BT Cleunay	16	11	10	17	14	14	⬇️
35022-SE00-A2	Bécherel	Déversoir entrée STEU	8	20	20	6	13	13	⬆️
35238-DO28-A1	Rennes	DO Vanne St Hélier	23	16	8	20	0	13	⬇️
35022-DO03-R1	Bécherel	DO Bécherel Francs Bourgeois	16	20	12	10	8	13	⬇️

## PERSPECTIVES

Les prochaines étapes dans la réduction des déversements des réseaux unitaires sont :

- Les travaux de construction du bassin tampon Saint-Hélier qui ont débuté fin 2024, pour une durée de 16 mois
- Les travaux de suppression des lagunes du lotissement des Fleurs à Vezin-le-Coquet, avec un raccordement sur le système de Rennes Beaurade (travaux d'octobre 2025 à février 2026). Cette opération intégrera la suppression du déversoir des Violettes, une nouvelle canalisation redimensionnée permettra d'orienter les eaux vers le poste de pompage général. Ce dernier sera équipé d'un bassin tampon qui permettra de stocker les eaux de pluie du secteur unitaire du lotissement des fleurs.
- L'actualisation du schéma directeur d'assainissement du système de Rennes-Beaurade qui a débuté en 2024
- L'actualisation du schéma directeur d'assainissement du système de Bécherel qui a débuté en 2023 et mise en place du programme de travaux associés
- Réduction des déversements sur Bécherel et Rennes (DO Metz/Lejean), par l'optimisation du stockage des effluents dans les collecteurs existants au moyen de vannes F-REG. Ces vannes hydrodynamiques utilisent la capacité de stockage des collecteurs à l'amont. Autonomes, les vannes s'ouvrent et se ferment avec la pression exercée par l'eau en amont de la vanne, ce qui permet une mise en charge contrôlée du réseau.

## ◆ La limitation de la pollution pluviale

Longtemps les eaux pluviales ont été considérées comme non polluées par opposition aux eaux usées. Aujourd'hui on sait que la réalité est beaucoup plus nuancée mais l'évaluation de la pollution des eaux pluviales reste un exercice complexe.

En effet, la pollution contenue dans des eaux pluviales peut avoir plusieurs origines : pollution atmosphérique, pollution déposée sur les surfaces où ruisselle l'eau de pluie (routes par exemple), mauvais raccordements...

Il y a donc un risque de pollution des eaux pluviales qui diffère d'un site à l'autre (en raison de l'usage du sol notamment) et d'une pluie à l'autre. Il est donc important d'évaluer l'impact des pollutions amenées par les réseaux d'eaux pluviales. Les principes de conception d'ouvrages de traitement sur la base d'un impact à réduire est, par conséquent, difficile à mettre en œuvre.

Ainsi, Rennes Métropole se concentre sur des mesures préventives dont on sait qu'elles améliorent la qualité des eaux pluviales. En premier lieu, on recherche à limiter l'imperméabilisation des sols. L'objectif est double : d'une part en limitant les débits ruisselés, on entraîne moins de pollution sur le sol et d'autre part les surfaces perméables infiltrent l'eau. La pollution particulière est alors retenue sur site alors que la pollution dissoute passe par le sol plutôt que d'aller directement à la rivière.

Sur le domaine public, 15 678 m<sup>2</sup> de surface ont été déconnectés du réseau unitaire de Rennes en 2024 (allée Jacques Brel, rue François Elleviou, rue de la Cochardière, etc.), via notamment la réalisation de chaussées drainantes. De même, la surface imperméable raccordée au réseau d'eaux pluviales a diminué de 11 258 m<sup>2</sup> sur les autres communes du territoire métropolitain. Ce type d'aménagement permet d'infiltrer les eaux pluviales à la source et donc de réduire la pollution rejetée au milieu naturel par le réseau pluvial.

Concernant le domaine privatif, la gestion des eaux pluviales à la parcelle est également un enjeu essentiel pour améliorer la capacité de l'eau de pluie à s'infiltrer dans le sol et limiter les impacts de l'urbanisation sur le cycle de l'eau.

En premier lieu, pour les constructions neuves, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole définit les règles à respecter depuis 2020, le principe étant le suivant : la gestion des eaux pluviales à la parcelle est une priorité. Ainsi, selon des critères de localisation et de surface du projet, un ouvrage d'infiltration d'un volume minimal de 10 l/m<sup>2</sup> imperméabilisé est généralement prescrit. Le choix des techniques retenues et la mise en œuvre des ouvrages sont de la responsabilité du maître d'œuvre du projet. Les solutions les plus courantes sont les suivantes : puit d'infiltration, tranchée infiltrante, noue et jardin de pluie.

En 2024, environ 1 500 dossiers de demande d'urbanisme avec mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle ont été instruits.

Par ailleurs, Rennes Métropole et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont mis en place un dispositif "Désimperméabilisation" ayant pour objectif de réduire les surfaces privatives imperméabilisées. Le dispositif vise à accompagner techniquement et financièrement les projets qui permettent de limiter les eaux pluviales dirigées vers les réseaux publics via la mise en place de modes de gestion alternative durable.

Le dispositif a permis d'accompagner quelques travaux de désimperméabilisation à hauteur de 306 m<sup>2</sup>, entre 2023 et 2024. Le recours au dispositif s'avère faible et ne répond pas aux ambitions fixées par Rennes Métropole.

Aussi, une réflexion a été portée en 2024 pour mettre en place un Appel à Manifestation d'intérêt sur le thème de la gestion vertueuse de l'eau.

## PERSPECTIVES

Les actions en faveur de la désimperméabilisation sont désormais intégrées dans toutes les opérations d'aménagement de l'espace public et vont donc se poursuivre dans les prochaines années.

À l'échelle privée, après avoir mis en place un dispositif "Désimperméabilisation", Rennes Métropole va ajouter un appel à Manifestation d'intérêt visant un accompagnement encore plus significatif des projets privés de déconnexion des eaux pluviales des réseaux publics d'assainissement (par des solutions végétalisées) et de réduction des consommations d'eau potable.



**Gestion durable de l'eau**

**Des aides pour vos travaux au jardin**

Vous souhaitez désimperméabiliser vos surfaces, installer des équipements de récupération et de réutilisation de l'eau de pluie, ou encore mettre en place des toilettes sèches ? Vous pouvez bénéficier d'aides aux études et travaux pour vos projets..

**OUVERT À L'ÉTÉ 2025**  
LE DISPOSITIF EST OUVERT JUSQU'À ÉPUISEMENT DU BUDGET DISPONIBLE.

**Quels projets éligibles ?**

Les projets qui peuvent obtenir une subvention doivent viser soit :

- ▶ La désimperméabilisation des surfaces (cours, allées, terrasses, etc.)
- ▶ La déconnection des eaux pluviales des réseaux publics d'assainissement (gouttières, caniveaux, etc.)
- ▶ L'installation de dispositif de récupération et de réutilisation de l'eau de pluie,
- ▶ La mise en place d'équipements économies en eau (toilettes sèches, etc.).

**Qui peut bénéficier de l'aide ?**

Les propriétaires ou les copropriétaires d'un logement existant (hors construction neuve) raccordé à un réseau d'assainissement collectif sur le territoire de Rennes Métropole.

**Quel montant d'aide ?**

- ▶ Jusqu'à 80 % du coût des travaux pour les projets retenus par la commission.
- ▶ Jusqu'à 50 % du coût des travaux pour les projets non-retenus par la commission mais répondant aux critères techniques de déraccordement des eaux pluviales des réseaux d'assainissement.

**Comment obtenir l'aide ?**

Pour transmettre votre candidature, il faut transmettre votre dossier de demande d'aide (description détaillée des travaux envisagés, devis, etc.) par mail (contact ci-dessous). Une commission de sélection désigne les projets lauréats sur la base de la pertinence et de l'ambition environnementale des aménagements proposés.

**IL EST INDISPENSABLE D'ATTENDRE LA VALIDATION DU DOSSIER AVANT DE DÉMARRER LES TRAVAUX**

**enseignements et contacts :**  
Section de l'Assainissement  
0 21 52 49 / 0 23 62 24 10  
[info@rennesmetropole.fr](mailto:info@rennesmetropole.fr) / [assainissement@rennesmetropole.fr](mailto:assainissement@rennesmetropole.fr)


© photo : iStock - 25 0718797

## FIABILISER LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Depuis de nombreuses décennies, l'assainissement collectif et non collectif s'est déployé sur l'ensemble du territoire métropolitain. Aujourd'hui, le service de collecte et de traitement des eaux usées est rendu sur l'intégralité du territoire. Comme toute infrastructure, les ouvrages d'assainissement sont susceptibles de connaître des pannes, des dysfonctionnements ou des dégradations. Aujourd'hui, il subsiste des marges d'améliorations pour mieux traiter les eaux usées, mais ces marges représentent une pollution très faible par rapport à celle générée par les dysfonctionnements. La fiabilité des systèmes d'assainissement est donc un enjeu majeur pour les prochaines années, mais aussi le meilleur levier pour réduire notre impact sur les milieux naturels.

Plusieurs causes peuvent conduire à des pollutions anormales. Tout d'abord, le patrimoine vieillit, il s'agit donc d'en surveiller l'état et d'en programmer le renouvellement. Par ailleurs, Les réseaux de collecte peuvent être saturés par des eaux de nappe qui s'infiltrent au travers de regards ou conduites non étanches. Ces saturations peuvent générer des déversements directs au milieu naturel. Il convient donc de les identifier, de les analyser et de prendre les mesures correctives nécessaires. Les installations privatives d'assainissement collectif ou non collectif peuvent également être responsables de dysfonctionnements. Enfin, Les fonctions de pompages et de traitements sont automatisées et réalisées via des équipements électromécaniques. Le risque de panne doit donc être intégré dans notre gestion.

### ◆ La gestion patrimoniale

#### CONTEXTE/ENJEUX

La stratégie patrimoniale est au cœur de la gestion du service d'assainissement de Rennes

Métropole en tant que donnée de référence et d'aide à la décision pour :

- L'exploitation et la maintenance des ouvrages
- La fiabilisation des systèmes d'assainissement
- La programmation des travaux de renouvellement et d'amélioration des réseaux et des ouvrages
- L'accompagnement du développement du territoire (intégration des projets d'aménagement, instruction des demandes d'urbanisme...)
- La sécurité des exploitants et des entreprises de travaux vis à vis des risques amiante et H2S

Les données doivent donc être fiables, précises et mises à jour en continu afin de permettre d'assurer le fonctionnement pérenne des ouvrages et de décrire de façon exhaustive les systèmes d'assainissement.

La stratégie d'amélioration de la connaissance patrimoniale se décompose en 3 étapes :

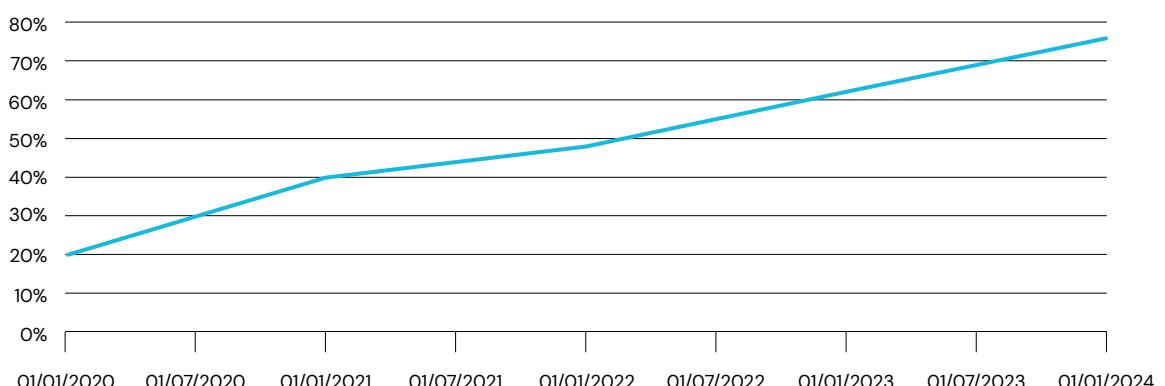
- Inventaire des ouvrages
- Description complète
- Diagnostic et analyse

#### INVENTAIRE

L'inventaire des ouvrages est réalisé à partir des plans récupérés auprès des délégataires ou des communes et est complété par des relevés topographiques ainsi que des enquêtes de terrain lorsqu'un manque est identifié par les équipes de terrain (avec si nécessaire de la géodétection ou des inspections télévisées).

Pour les ouvrages neufs, l'inventaire est réalisé sur la base des dossiers d'ouvrages exécutés à leur réception ou à la remise des ouvrages concernant les opérations d'aménagement non portées par Rennes Métropole.

#### POURCENTAGE DU RÉSEAU EU EN PRÉCISION TOPOGRAPHIQUE



classe	Rue	Commune	materiau	profondeur (en m)	effluent	forme	note	écoulement	longueur (en m)	sensibilité	diamètre (en mm)
Collecteur	ALLEE DE L'ILE DE SEIN	GEVEZE	Béton	1,95	EP	Circulaire	Indéterminée	gravitaire	29,21		500
Collecteur	RUE MAURICE PRESTAUT	RENNES	Béton	2,7	EP	Circulaire	Bon état	gravitaire	50,54		800
Fossé busé	PORTE DES LOGES	RENNES	Autre	2,18	EP	Circulaire	A remplacer	gravitaire	34,31		700
Collecteur	RUE DE L'ALMA	RENNES	Autre	2,25	EU	Circulaire	Indéterminée	gravitaire	73,55	2	250
Branchement	RUE MARCEL SEMBAT	RENNES	Grès		EU	Circulaire	Indéterminée	gravitaire	6,3	3	150
Collecteur	CHEMIN DU DALOT DU BLOSNE	SAINT JACQUES DE LA LANDE	Fonte ductile		EU	Circulaire	Indéterminée	refoulement	11,24	2	200
Collecteur	RUE ANATOLE LE BRAZ	RENNES	Béton	2,39	UNIT	Circulaire	A surveiller	gravitaire	9,71	2	600
Collecteur	RUE ADOLPHE LERAY	RENNES	Béton	2,94	UNIT	Circulaire	Bon état	gravitaire	68,05	2	600
Collecteur	RUE VANEAU	RENNES	Béton	2,59	UNIT	Ovoïde	Indéterminée	gravitaire	4,21	4	700
Branchement	RUE SAINT-HELIER	RENNES	Grès		UNIT	Circulaire	Indéterminée	gravitaire	8,46	3	200
Collecteur	RUE MARIE ROUAULT	RENNES	Béton	2,24	UNIT	Circulaire	A surveiller	gravitaire	70,47	2	400

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

La deuxième étape consiste à décrire chaque ouvrage de manière complète. Par exemple, pour les collecteurs on recherche les éléments suivants : altimétrie et précision centimétrique, sensibilité usager, matériaux, année de pose, diamètre, etc. Ces données sont intégrées dans l'outil de GMAO.

## DIAGNOSTIC – TRAITEMENT DES DONNÉES

Enfin la dernière étape concerne le diagnostic de l'état des ouvrages et l'analyse des données. Concernant les collecteurs, il s'agit d'inspecter les réseaux en insérant une caméra à l'intérieur des collecteurs. Ces inspections réalisées suivant une norme européenne permettent un recensement standardisé de tous les défauts.

La stratégie de programmation du diagnostic des réseaux d'eaux usées s'appuie sur plusieurs axes :

- La lutte contre les déversements et les eaux parasites d'infiltration avec une campagne d'inspections de nappe haute s'appuyant sur les données du diagnostic permanent ;
- Les opportunités lors des opérations d'aménagement avec des campagnes d'inspections réalisées en phase projet ;
- Les signalements des équipes d'exploitation générant des interventions ponctuelles ;
- L'inspection des collecteurs dont on ignore le matériau et ceux qui n'ont jamais été inspectés.

Le traitement des données issues de ces inspections a permis de générer une note de renouvellement servant de base à la programmation pluri-annuelle des travaux.

Concernant les ouvrages en génie civil (stations d'épuration et postes de refoulement), la démarche est initiée depuis trois ans et les ouvrages sont inspectés à chaque opportunité de vidange.

## ◆ L'amélioration du fonctionnement des réseaux

Si on veut améliorer la fiabilité des systèmes d'assainissement, il convient d'identifier de manière exhaustive tous les dysfonctionnements, afin d'en analyser les causes et de mettre en place les mesures correctives. C'est l'objet des démarches de diagnostic. L'arrêté du 21 juillet 2015 a rendu obligatoires deux niveaux d'analyse : un diagnostic dit "périodique" qui doit être réalisé au minimum tous les 10 ans à l'échelle de chaque système d'assainissement, et un diagnostic dit "permanent" qui s'appuie sur les données annuelles de l'autosurveillance. Ces obligations ne s'appliquent qu'à des systèmes supérieurs à 2.000 équivalents-habitants, mais Rennes Métropole a fait le choix de réaliser les diagnostics sur la totalité de son territoire.

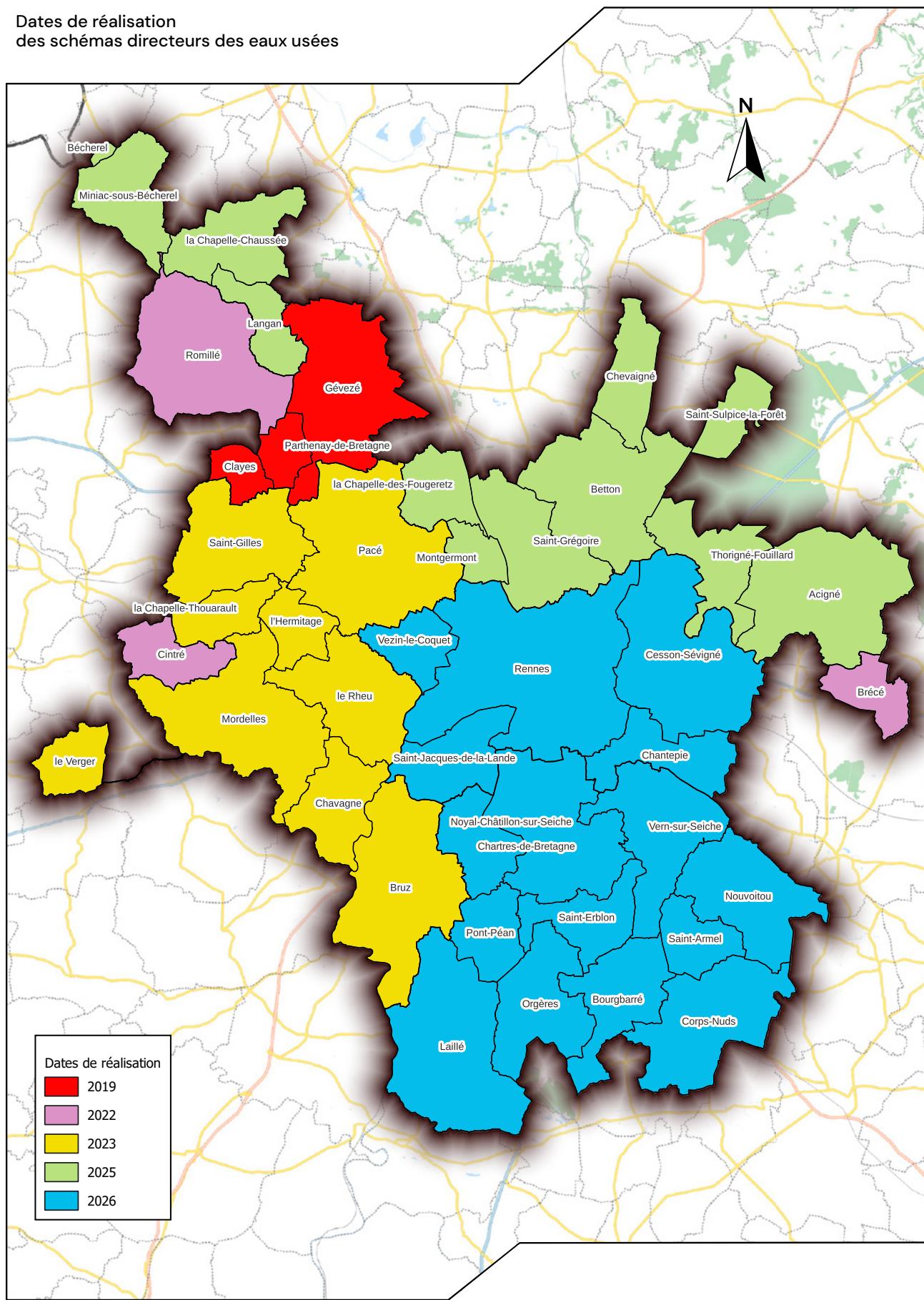
Les diagnostics périodiques sur les systèmes de Saint Gilles, Pacé, L'Hermitage, Mordelles, Le Verger, Chavagne, Bruz, Saint-Jacques-de-la-Lande, Le Rhei ont été approuvés en juin 2023 avec la mise en œuvre des investigations complémentaires (contrôles de branchement, tests à la fumée et inspections télévisées des collecteurs). Ces études s'achèvent par l'élaboration d'un programme de travaux.

Les diagnostics périodiques sur les systèmes d'Acigné, Betton, Saint-Sulpice-la-Forêt, Bécherel, La Chapelle Chaussée et Langan ont été lancés et s'achèveront au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Le diagnostic des systèmes d'assainissement de Rennes et Cesson-Sévigné a débuté en 2022 et doit s'achever en 2025.

Le diagnostic des systèmes de Laillé, Nouvoitou et Saint-Erblon a été lancé en 2024 et s'achèvera en 2026.

Dates de réalisation  
des schémas directeurs des eaux usées





Le principe du diagnostic permanent est de valoriser chaque année d'importantes quantités de données déjà disponibles notamment grâce à l'autosurveillance. Cela permet d'identifier les bassins de collecte qui posent des difficultés. Des inspections complémentaires sont alors programmées : contrôles branchements, inspection des réseaux, sectorisation des débits... Une fois la défaillance parfaitement identifiée, un programme de travaux est réalisé. Les années suivantes, l'efficacité des travaux pourra être observée dans les résultats. Si ce n'est pas le cas, de nouvelles inspections ou de nouveaux travaux devront être programmés jusqu'à obtention d'un résultat satisfaisant. Totalement intégré au système de management de la régie, ce principe relève de l'amélioration continue. Cela permet également de valider l'efficacité des actions prévues dans le cadre des diagnostics périodiques et si nécessaire de compléter ou de réorienter les actions.

En 2024, le diagnostic permanent s'est concentré sur les thématiques suivantes :

- Bassins de collecte présentant des déversements d'eaux usées au milieu naturel en temps sec,

- Bassins de collecte présentant des déversements fréquents ou occasionnels d'eaux usées au milieu naturel en temps de pluie,

- Stations d'épuration recevant un débit supérieur à leur débit nominal, – Indicateur des eaux parasites d'infiltration par bassin de collecte, – Indicateur des eaux parasites de captage par bassin de collecte,

- Stations d'épuration classées non-conformes à cause de ces rejets.

Cela a permis d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention pour Rennes Métropole.

En 2024, les secteurs qui ont fait l'objet de contrôles sont : les systèmes d'assainissement de Laillé - Secteur Le Cleux, de Bruz - Secteur Pont Saint Armel et de Grand Pâtis, de Betton sur le secteur de Robinson.

Au cours des 5 dernières années, les 10 bassins de collecte les plus problématiques étaient les suivants :

Code	Système	Libellé	Nbre 2020	Nbre 2021	Nbre 2022	Nbre 2023	Nbre 2024	Moy. 5 ans	Tot. 5 ans	Tendance
35210-SE00-A2	Pacé	Déversoir entrée STEU	66	88	2	19	86	52	187	↑
35024-SE01-A2	Betton	Déversoir entrée STEU	12	8	11	27	41	20	99	↑
35266-TP28-R1	Saint-Erblon	PR Blanchetais – Orgères	49	2	0	0	0	10	51	=
35196-TPO1-A1	L'Hermitage	PR Panaïs	24	0	7	17	9	11	57	↓
35001-SE01-A2	Acigné – Thorigné	Déversoir entrée STEU	6	10	12	4	9	10	41	↑
35196-SE00-A2	L'Hermitage	Déversoir entrée STEU	31	7	1	7	4	10	50	↓
35266-DO02-R1	Saint-Erblon	DO Bas Luzard	6	10	3	16	10	9	45	↓
35047-TP14-R1	Bruz	PR Pont de Saint-Armel	17	14	1	9	0	8	41	↓
35058-SE00-A2	La Chapelle Chaussée	DO de La Chapelle Chaussée	4	9	6	10	9	8	38	↓
35266-TP25-A1	Saint-Erblon	PR Monts-Gaultier	29	9	0	0	0	8	38	↓

Les déversements en entrée de la station d'épuration de Pacé sont liés à la pluviométrie ainsi qu'à la limitation du débit traité par les membranes.

Les déversements en entrée de station d'épuration de Betton sont liés à la pluviométrie, à la configuration hydraulique de la bâche et de la hauteur du trop-plein, et à la limitation du débit traité par les membranes qui sont vieillissantes.

Les déversements aux PR Blanchetais et PR Monts-Gaultier ont disparu car ils sont liés aux crues de la Seiche et il n'y a pas eu de crues significatives en 2024.

Globalement, le nombre des déversements du secteur séparatif est de 343 en 2024. Il est en hausse par rapport à 2023. Par contre, il est en baisse par rapport à 2021 et 2020. Les actions de fiabilisation des installations portant leurs fruits vont se poursuivre.

### PERSPECTIVES

Les prochaines étapes dans la réduction des déversements des réseaux séparatifs sont :

- La mise en place de vannes d'isolement pour les postes susceptibles d'être inondés par les cours d'eau (Pont de Pacé, Perruches, Motte Pont, Pont Saint Armel, Mont Gaultier, Blanchetais et Grand Pré) se poursuit.
- Les diagnostics réseaux sont en cours sur les systèmes de Betton, Acigné, Thorigné-Fouillard, Saint-Sulpice-la-Forêt, Rennes, Cesson-Seigné, Bécherel, Langan et La Chappelle-Chaussée.
- Les diagnostics réseaux sont en cours sur les systèmes de Saint-Erblon et Laillé

### ◆ Le renouvellement

Le patrimoine du service public d'assainissement est important (estimé à 2 milliards d'Europes). Il est très varié en nature, en âge et en durée de vie. Afin de garantir le bon fonctionnement des installations, il est nécessaire de renouveler régulièrement et de manière ciblée ce patrimoine. Pour se faire, deux plans de renouvellement sont déployés :

- Renouvellements des collecteurs et parties publiques des branchements
- Renouvellement des équipements électromécaniques

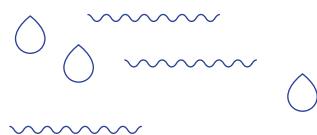
Il conviendra de compléter ces 2 plans par un troisième comprenant tous les autres biens.

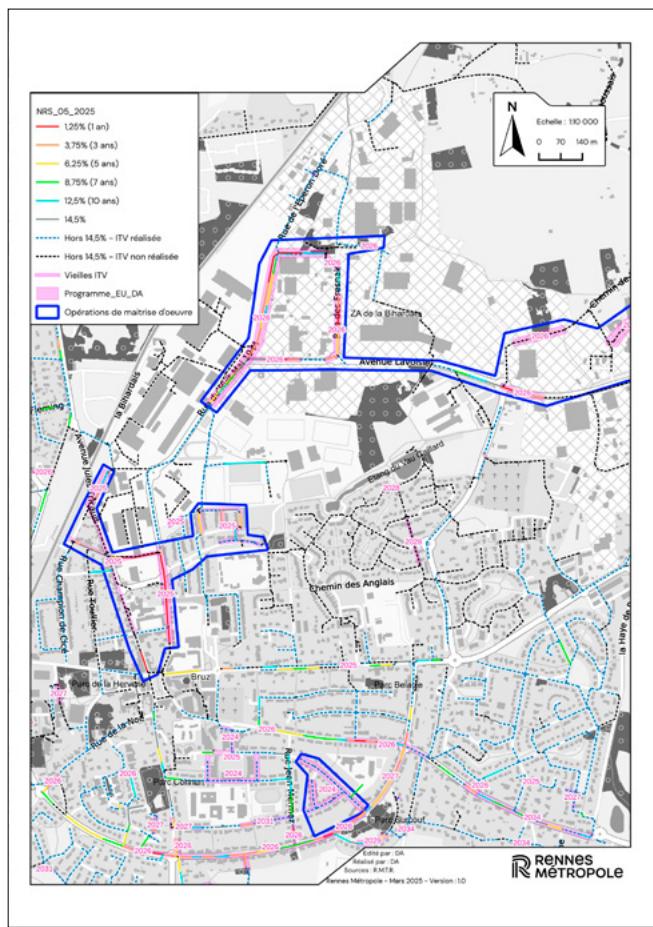
### LE RENOUVELLEMENT DES COLLECTEURS

Si le renouvellement des collecteurs est insuffisant, la dégradation du réseau provoquera une perte d'étanchéité des réseaux puis à terme un effondrement. La première étape induit une surcharge hydraulique du système qui peut conduire au déversement d'eaux usées non traitées. Le cas extrême d'un effondrement conduit à l'arrêt de la collecte des eaux usées. Dans la plupart des cas, cela implique un déversement conséquent et des travaux en urgence avec des conséquences financières et de circulation. Enfin, les collecteurs d'assainissement n'étant pas éternels, un rythme de renouvellement insuffisant répercute cette charge aux générations futures.

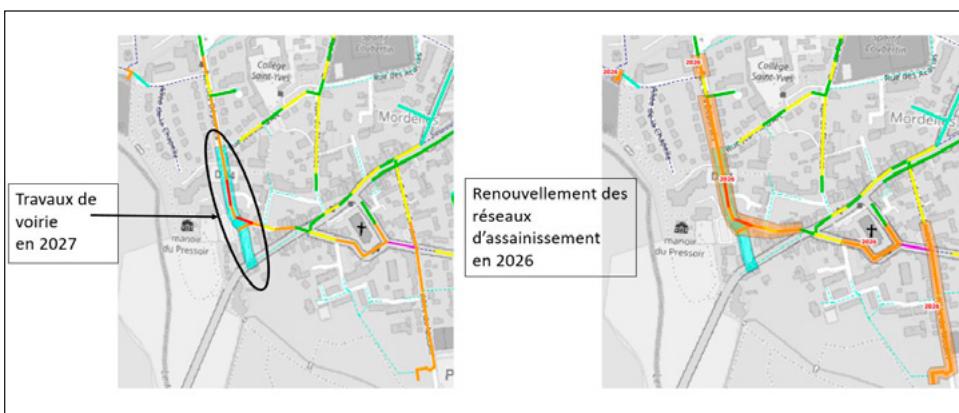
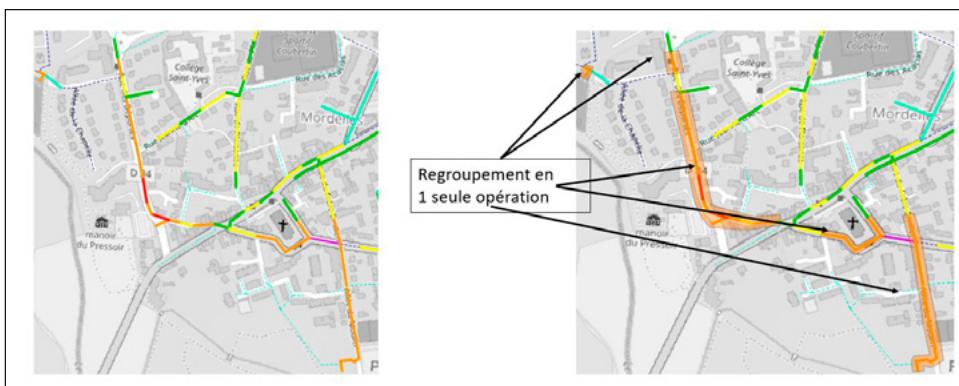
En vue d'atteindre l'objectif d'un taux de renouvellement des réseaux de 1,25% par an d'ici la fin du mandat, Rennes Métropole a mis en place une méthode de hiérarchisation des travaux de renouvellement. Celle-ci prend en compte l'état structurel des collecteurs et leur potentialité d'infiltration des eaux parasites constatée par inspections télévisuelles, la sensibilité aux eaux parasites du bassin de collecte concerné, les conclusions des études de diagnostic déjà réalisées et les projets d'aménagement de l'espace public au-dessus des collecteurs. Cette méthode se traduit par une note et un code couleur affectés à chaque tronçon selon sa priorité de renouvellement et un programme pluriannuel de travaux est ainsi établi. Plus la note est élevée, plus le renouvellement du collecteur est prioritaire.

La carte ci-après présente un exemple de classification des collecteurs en fonction de leur note (rang exprimé en %) traduite en échéance théorique de renouvellement (en année). Les collecteurs n'ayant pas fait l'objet d'une inspection télévisée (ITV) sont également représentés.





La planification réelle du renouvellement est ensuite établie par opérations cohérentes en tenant compte de la notation des collecteurs situés à proximité des tronçons prioritaires et en tenant compte des autres travaux planifiés sous emprises métropolitaines

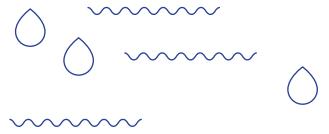


## RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX EN 2024

En 2024, 7488 mètres de collecteurs renouvelés contre 7 540 mètres en 2023

Les principaux travaux sont présentés dans le tableau ci-après :

commune	voie	Origine des travaux	Matériaux en place	Linéaire collecteur réel (ml)	Linéaire collecteur réel (ml)	Linéaire AC retiré (ml)	Technique mise en œuvre
Acigné	Inconnu Mode doux non dénommé / Rue Saint-Exupéry	Patrimoniale	AC	370	170	353	Tranchées
Brécé	Rue des Prés Hauts	SDEU	AC	540	196	418	Tranchées
Rennes	Boulevard Louis Volclair	Patrimoniale	Béton	59,26	4	0	Tranchées
Rennes	Rue Le Brix	Patrimoniale	Béton	163	125	5	Tranchées
Rennes	Rue Jean Coquelin	Patrimoniale	Béton	174,1	122,9	0	Tranchées
Brécé	Rond-point / Rond-point Rue de Rennes	SDEU	AC	0	0	0	Tranchées
Brécé	Impasse des Roseaux	SDEU	PVC	6	6	0	Tranchées
Betton	Rue Paul Le Flem	Patrimoniale	AC	145	47	178	Tranchées
Betton	Rue du Docteur Laënnec	Patrimoniale	AC	32	25	53	Tranchées
Betton	Allée du Chêne Flaux	Patrimoniale	AC	178	68	119	Mixte
Betton	Allée du Muguet / Allée des Iris	Patrimoniale	PVC	376	169	0	Tranchées
Betton	Rue des Tilleuls	Patrimoniale	PVC	0	0	0	Tranchées
Betton	Rue des Châtaigniers	Patrimoniale	PVC	0	0	0	Tranchées
Bécherel	Rue de la Libération	Patrimoniale	Béton	138	89	0	Tranchées
Bécherel	Route départementale 20 / Rue de la Libération	Patrimoniale	Béton	0	0	0	Tranchées
Bécherel	Rue des Francs Bourgeois	Patrimoniale	Béton	40	28	27	Tranchées
Betton	Voie communale 219	Patrimoniale	PVC	2	2	0	Tranchées
Bourgbarré	Rue Georges Brassens	Patrimoniale	AC	260	75	46	Tranchées
Chartres-de-Bretagne	Rue Gustave Eiffel	Patrimoniale	AC	0	0	0	Tranchées
Chartres-de-Bretagne	Rue Dumont d'Urville	Patrimoniale	AC	43,45	18	61,45	Tranchées
Chartres-de-Bretagne	Résidence le Trégor	Patrimoniale	AC	72,34	44,25	116,59	Tranchées
l'Hermitage	Rue du Lavoir / Inconnu Mode doux non dénommé	Patrimoniale	AC	211,45	19,77	231,22	Tranchées
Chevaigné	Rue de la Mairie / Place des Tilleuls	Patrimoniale	AC	0	0	0	Tranchées
Chevaigné	Rue de la Mairie	Patrimoniale	AC	215	66	55	Tranchées
le Rheu	Impasse de la Métairie	Patrimoniale	AC	342,95	13,34	356,29	Tranchées
Mordelles	Allée de la Lande	Patrimoniale	PVC	30,75	1,40	-	Tranchées
Saint-Gilles	le Moulinet / Avenue de l'Etang	Patrimoniale	AC	52,00	4,00	-	Tranchées
Brécé	Rue des 4 Vents	SDEU	AC				Tranchées
le Rheu	Rue du Champ Jobet	SDEU	AC	100,59	18,00	7,00	Tranchées
le Rheu	Place des Peupliers / Avenue des Sports	SDEU	Béton	231,07	44,00	-	Tranchées
Mordelles	Avenue du Gretay	SDEU	Grès	91,70	12,20		Tranchées
Bécherel	Rue des Douves	Patrimoniale	/				/
le Verger	Rue du Presbytère / Rue des Genêts / Rue des Rosiers	Patrimoniale	AC	129	55	180	Tranchées
le Verger	Route de Saint-Thurial	Patrimoniale	PVC	92	30	7	Tranchées
Pacé	Résidence l'Hermine	Patrimoniale	AC	33	15,2	46,75	Tranchées



commune	voie	Origine des travaux	Matériaux en place	Linéaire collecteur réel (ml)	Linéaire collecteur réel (ml)	Linéaire AC retiré (ml)	Technique mise en œuvre
Thorigné-Fouillard	Rue Rabelais	Patrimoniale	AC	132,35	88,37	218,75	Tranchées
Nouvoitou	Inconnu Mode doux non dénommé	Patrimoniale	PVC	30,71			Tranchées
Pacé	Rue Joset Belami	SDEU	AC	166,1	25	191,1	Tranchées
Orgères	Voie communale 12	Curative	Fonte	505		505	Tranchées
Bruz	Rue Ernest Renan / Rue Laënnec / Rue Théodore Botrel	Patrimoniale	AC	292	197	489	Tranchées
Thorigné-Fouillard	Rue de l'Etang	Patrimoniale	AC	144	11	155	Tranchées
Bruz	la Barrière / le Grand Pâtis	Patrimoniale	AC	543,98	40	175	Tranchées
Bruz	Rue Victor Hugo	Patrimoniale	AC	117	34	151	Tranchées
Rennes	Rue Papu / Rue Frédéric Sacher	Patrimoniale	Fonte	31,05	15	0	Tranchées
Chartres-de-Bretagne	Passage René Dumont / Avenue du Trégor	Curative	AC	89	5	0	Tranchées

En 2024, le taux de renouvellement des réseaux s'est élevé à 0,45 % sur le territoire de Rennes Métropole. En moyenne sur les cinq dernières années, ce taux s'élève à 0,35%.

Un marché de Maîtrise d'œuvre, multi-attributaires et à bons de commande a été passé pour renforcer la capacité à faire dès 2025.

Les 1<sup>ers</sup> chantiers réemploi / "tout électrique" ont été réalisés dans le cadre de la Loi Transition Énergétique et économie circulaire.

## PERSPECTIVES

Les objectifs de renouvellement réseaux sont de 10 km en 2025. Cela représente un taux de renouvellement de 0,60%.

Le programme de renouvellement cible des travaux sur une trentaine de communes de la métropole. Les linéaires les plus importants se trouvent sur Rennes, Acigné, Bruz, Brécé, Betton, Bourgbarré, Le Rhei, Chartres-de-Bretagne, Saint-Armel, Mordelles, L'hermitage, Pacé, Le Verger.

## LE RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES

A ce plan prévisionnel, viennent se rajouter les travaux curatifs.

Les principaux travaux de renouvellement réalisés en 2024 sont les suivants :

- Remplacement de la guirlande d'alimentation du scarificateur de la serre n°1 à la STEU de Saint-Erblon
- Renouvellement d'armoires électriques sur différent sites
- Renouvellement et optimisation de plusieurs systèmes de prétraitement (dégrillage)
- Remplacement de diffuseurs d'air pour le traitement de l'eau
- Fourniture et la pose de deux centrales de traitement d'air sur le site de la station d'épuration de Beaurade-Rennes

- Divers travaux de modifications électriques
- Remplacement de pompes doseuses

2024 est marquée par l'intégration dans le cadre de nos chantiers et cela de manière renforcée, des aspects environnementaux :

- Mode opératoire pour éviter / réduire / compenser tout incident susceptible de causer une pollution du milieu naturel ou bien un arrêt de nos installations ne permettant pas le maintien de la continuité de service
- Minimiser les impacts sur les écosystèmes sensibles identifiés
- Engagements concernant la préservation de la végétation et du patrimoine



## **PERSPECTIVES**

Les principaux renouvellements prévus en 2025/2026 sont :

- La finalisation du chantier de renouvellement des brosses d'aération de la station Rennes Beaurade
  - Le renouvellement de la lame du clarificateur de la station de Bruz
  - Le renouvellement de la goulotte du 4<sup>ème</sup> clarificateur de la station de Rennes Beaurade
  - Le renouvellement des vannes amont et aval aux filtres à sable de Beaurade
  - Renouvellement de plusieurs cuves de produit de traitement avec leurs pompes d'injection
  - Le renouvellement du platelage sur les bassins biologiques à Rennes Beaurade
  - Le renouvellement des ventouses sur le refoulement du poste de Bourgbarré
  - Le renouvellement des membranes de la station de Betton
  - La restauration partielle ou complète de postes de relevages : Cours de la Vilaine à Cesson-Sévigné, ZA Trois Marches à Vezin-Le-Coquet, Motte et Fours à chaux à Chartres-de-Bretagne, Pont Bagoul à Rennes, etc.
- 2025 permettra également de finaliser le livret des prescriptions Poste de Refoulement.

### **◆ Les contrôles des installations privatives d'assainissement et la lutte contre les raccordements non conformes.**

Les mauvais raccordements d'immeubles participent à la pollution à deux titres :

- Les raccordements d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales polluent directement le milieu naturel ;
- Les raccordements d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées aggravent les déversements et peuvent avoir des impacts sur le fonctionnement des stations d'épuration.

### **LE CONTRÔLES DES HABITATIONS**

Rennes Métropole réalise chaque année en régie plus de 1 000 contrôles de conformité d'installations privatives d'assainissement de son territoire.

Par ailleurs, d'autres intervenants peuvent être amenés à réaliser des contrôles pour le compte de Rennes Métropole, notamment dans le cadre de contrat de délégation, d'études de fonctionnement des systèmes de collecte ou en cas de vente.

En interne, ce sont les agents de l'équipe "Contrôle Usagers" qui ont pour rôle de vérifier la bonne destination des rejets et le bon fonctionnement des canalisations raccordant les immeubles d'habitation aux réseaux d'assainissement. De l'instruction du permis de construire au contrôle de la réalisation sur le terrain, les agents du service sont au contact des habitants pour apporter leur expertise.

Les contrôles terrain sont réalisés par des tests au colorant, des tests à la fumée et/ou des inspections télévisées.

Selon le fait générateur du contrôle la Direction de l'Assainissement est amenée à réaliser ou faire réaliser :

- Des contrôles d'immeubles existants : ces contrôles ciblés sont réalisés par campagne sur les secteurs où des problèmes de pollution ont été identifiés (notamment par la détection de déversement en temps de pluie).
- Des contrôles d'immeubles neufs : ces contrôles obligatoires sont effectués une fois les travaux de construction réalisés afin de vérifier la conformité des équipements vis-à-vis du règlement d'assainissement de Rennes Métropole en vigueur,
- Des contrôles à la demande : principalement dans le cadre de vente immobilière, ces contrôles sont réalisés par un prestataire extérieur.

## **PERSPECTIVES**

Les contrôles prévus en 2025/26 concerneront les systèmes d'assainissement de Bruz et de Pacé.

### **CAS DES EAUX USÉES NON DOMESTIQUES**

Rennes Métropole est en droit d'accepter ou de refuser le raccordement de ces eaux non domestiques au réseau public d'assainissement. Ces eaux correspondent aux rejets qui diffèrent de par leur composition d'un rejet d'une habitation. Elles sont issues d'une utilisation de l'eau des activités à vocation industrielle, agricole, commerciale ou artisanale. En cas d'accord, un arrêté d'autorisation de déversement est délivré au demandeur.

Fin 2024, 296 usagers non domestiques en activité ont été recensés sur le territoire de Rennes Métropole dont 272 ayant un arrêté et/ou une convention de déversement en cours de validité. Les activités de ces établissements sont très variées, on retrouve en majorité le secteur d'activité de l'automobile – transport, les activités de soins à la personne, les activités de traitement des déchets, l'agroalimentaire...

Le suivi des établissements non conformes se poursuit. 8 établissements se sont mis en conformité en 2024, au 31 décembre, il reste 32 établissements présentant des anomalies de "gravité 1".

## **PERSPECTIVES**

Le renouvellement des arrêtés et conventions des Usagers Non Domestiques raccordés sur le réseau d'assainissement de Rennes Métropole continue à être renforcé.

Le suivi des Usagers Non domestiques non conformes sera consolidé, notamment via la mise en place d'un suivi rigoureux des échéances pour chaque dossier.

Des objectifs de réduction des volumes d'eau rejetée dans les arrêtés et/ou des consomma-

tions d'eau potable ont commencé à être intégrés dans les conventions, cette démarche sera poursuivie.

Un plan d'action visant la réduction des émissions de micropolluants des Usagers Non Domestiques sera défini en 2025.

## LUTTE CONTRE LES RACCORDEMENTS NON CONFORMES

Pour lutter contre les raccordements non conformes, la stratégie adoptée par Rennes Métropole consiste à :

- Dans un premier temps cibler les campagnes de contrôle de l'existant sur les secteurs où des problèmes de pollution ont été identifiés ;
- Dans un second temps, focaliser le suivi de mise en conformité sur les dossiers classés parmi les niveaux de gravité les plus importants.

À fin 2024, quelques 42 000 diagnostics d'installations sont disponibles sur le territoire de Rennes Métropole. Un peu moins de 10 % de ces diagnostics font ressortir un cas de non-conformité liée aux rejets.

La lutte contre les raccordements non conformes a été organisée de façon à traiter en premier lieu les non-conformités les plus graves (gravité 1), soit celles participant à la pollution du milieu récepteur. Ainsi, depuis le début de la démarche, près de 2 500 dossiers ont fait l'objet d'un suivi rigoureux comprenant des mises en demeure, des relances écrites, des contacts téléphoniques et en dernier lieu une pénalisation financière.

Ce suivi systématique a permis la mise en conformité de plus de 1 000 installations.

## LUTTE CONTRE LES RACCORDEMENTS NON CONFORMES

Données cumulées	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de contrôles disponibles</b>	32406	33824	35554	39355	40513	41555
<b>Nombre de dossiers Non Conforme de Gravité 1</b>	1025	886	825	873	1080	1133
<b>Nombre de dossiers mis en conformité</b>	368	671	983	1143	1249	1447
<b>Nombre de dossiers mis en conformité dans l'année</b>	368	303	312	160	106	198

### ◆ Focus sur le dispositif d'aide à la mise en conformité

Un dispositif d'aide financière pour la mise en conformité des installations présentant les non-conformités les plus graves a été mis en place début 2023 avec l'appui de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

En lien avec une convention de mandat, Rennes Métropole propose un accompagnement technique et financier aux usagers "non-conformes" laissant apparaître des anomalies dans la gestion de leurs eaux usées et/ou eaux pluviales (gravité 1). Entre 2023 et 2024, 91 habitations ont été accompagnées afin de réaliser des travaux de mise en conformité.

### PERSPECTIVES

Le dispositif d'aide à la mise en conformité se poursuit en 2025 avec pour objectif d'accompagner le plus grand nombre d'usagers. Pour ce faire, la convention de mandat a été renouvelée en 2025 en lien avec le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

### ◆ L'entretien, la maintenance et la surveillance du réseau de collecte.

L'exploitation du réseau comprend le suivi et l'entretien régulier des ouvrages de collecte et de transport des eaux. Elle inclut ainsi le contrôle visuel des ouvrages, l'entretien manuel des ouvrages, l'hydrocurage préventif et curatif des ouvrages, la dératisation des réseaux, entre autres.

La maintenance et la réhabilitation des ouvrages de collecte et de transport des eaux englobent la réalisation de travaux de maçonnerie sur le réseau ainsi que la mise en œuvre et le suivi de marchés de travaux ponctuels. La maintenance des postes extérieurs, quant à elle, correspond plus particulièrement à la surveillance et l'entretien des équipements du réseau (station de relèvement, déversoirs mécanisés et bassins tampons), la réalisation des actions de maintenance préventive programmées via la GMAO, le dépannage des installations électromécaniques, etc.

## LES OPÉRATIONS D'HYDROCURAGE DU RÉSEAU

Des campagnes préventives d'hydrocurage sont réalisées afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence.

Commune	EU en ml	EP en ml	UN en ml	Total en ml
Acigné	2210	800	0	3010
Becherel	200	0	450	650
Betton	100	200	0	300
Bourgbarré	380	150	0	530
Brécé	600	100	0	700
Bruz	19600	2410	0	22010
Cesson Sévigné	4120	1710	0	5830
Chantepie	3900	2050	0	5950
Chartres de Bretagne	1700	250	0	1950
Chavagne	2380	0	0	2380
Chevaigné	0	350	0	350
Cintré	110	50	0	160
Clayes	250	300	0	550
Corps Nuds	1350	0	0	1350
Gévezé	0	800	0	800
La Chapelle des Fougeretz	550	0	0	550
La Chapelle Thouarault	420	300	0	720
La Chapelle-Chaussée	600	0	0	600
Laillé	750	200	0	950
Langan	300	0	0	300
Le Rheu	1030	450	0	1480
Le Verger	20	100	0	120
L'Hermitage	300	500	0	800
Montgermont	2750	0	0	2750
Mordelles	200	500	0	700
Nouvoitou	2130	50	0	2180
Noyal Chatillon	900	270	0	1170
Orgères	1100	330	0	1430
Pacé	0	200	0	200
Pacé	7565	1120	0	8685
Parthenay-de-Bretagne	1250	500	0	1750
Pont Péan	1800	0	0	1800
Rennes	25670	6180	2500	34350
Romillé	180	130	0	310
Saint Armel	2330	1100	0	3430
Saint Erblon	1365	285	0	1650
Saint Grégoire	1550	830	0	2380
Saint Jacques de la Lande	680	700	0	1380
Saint Sulpice la Forêt	2100	500	0	2600
Saint-Gilles	1855	550	0	2405
Thorigné Fouillard	5200	250	0	5450
Vern sur Seiche	2930	300	0	3230
Vezin-le-Coquet	730	0	200	930
<b>Total en ml</b>	<b>103 155</b>	<b>24 515</b>	<b>3 150</b>	<b>130 820</b>

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE SUR LE RÉSEAU

Les opérations de maintenance permettent d'entretenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'intervention de maintenance	2020	2021	2022	2023	2024
Réseaux des territoires en régie	388	328	308	433	360
Réseaux des territoires en délégations	223	226	68 (SAUR)	71 (SAUR)	19 (SAUR)

### ◆ Le service public d'assainissement non collectif

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les filières d'évacuation et de traitement des eaux usées domestiques par un équipement individuel. Cela concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et pour lesquelles un dispositif de traitement autonome des eaux usées doit être mis en œuvre avant rejet au milieu naturel.

Les eaux usées de ces habitations peuvent être source de nuisances environnementales et de risques sanitaires importants en cas d'absence d'installation mais aussi si les installations sont hors normes, défectueuses, mal installées ou mal entretenues.

L'une des premières missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. Le SPANC a également en charge l'information et le conseil des usagers. Aussi, il intervient lors de la mise en place d'une filière d'assainissement neuve ou lors de sa réhabilitation ou en cas de mise en conformité.

### LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC effectue différents contrôles :

- Le contrôle de conception qui intervient à la demande d'un usager en amont de la construction d'une filière et qui permet de valider la conformité réglementaire d'un projet d'assainissement non collectif,
- Le contrôle de réalisation qui permet de vérifier la bonne exécution des travaux et d'évaluer leur conformité par rapport au projet validé au moment de la conception,
- Le contrôle périodique qui permet de s'assurer du bon fonctionnement des installations : la fréquence de ces contrôles est fixée à 10 ans et les campagnes de contrôle sont organisées par communes selon l'ancienneté des derniers contrôles réalisés,
- Le contrôle en cas de vente qui permet, via un diagnostic de moins de 3 ans, d'informer l'acheteur d'un bien immobilier sur la confor-

mité d'une installation d'assainissement non collectif.

Bilan des contrôles privatifs réalisés :

Bilan des contrôles	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôle de bon fonctionnement	692	451	590	360	495	931
Contrôle de vente	250	184	239	223	187	191
Contrôle de conception	260	204	282	237	258	213
Contrôle de réalisation	188	180	198	224	194	196

Le SPANC de Rennes Métropole a mis en place une nouvelle organisation qui a permis d'augmenter le nombre de diagnostics réalisés chaque année et ainsi diminuer le nombre d'habitaciones dont la dernière visite date de plus de 10 ans. Pour ce faire, la régie d'assainissement a déployé un nouveau calendrier permettant de planifier des contrôles supplémentaires et a mis en œuvre un marché public permettant d'externaliser la réalisation d'enquêtes complémentaires.

### LES INDICES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Estimation de nombre d'habitants en ANC	23 635	23 595	23 313	23 738	24 363	24 303	24 423
Nombre d'abonnés au SPANC	9 454	9 438	9 325	9 495	9 745	9 721	9 769
Indice de mise en œuvre de l'ANC	100/140	100/140	100/140	100/140	100/140	100/140	100/140
Taux de conformité	95,20%	94,40%	91,30%	90,30%	88,70%	86,50%	82,20%

Les contrôles réalisés permettent de poursuivre l'alimentation de la base de données et de consolider la connaissance du parc d'installations.

Aussi, la poursuite des campagnes de communication (auprès des communes, des usagers et des professionnels) permet de diffuser toutes les informations utiles concernant les démarches et bonnes pratiques en matière d'assainissement non collectif.

### PERSPECTIVES

Le SPANC de Rennes Métropole a engagé une démarche pour remplacer l'outil métier permettant le suivi des installations privatives, le nouvel outil devra être plus performant et efficace. Le déploiement de l'outil est prévu mi 2026.



Partie 02

## AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : NOTRE CONVICTION

"Visite de presse pour la présentation du système PureControl à Rennes Beaurade" avec Boris Guéguen

© photo : Arnaud Loubry

L'urgence de transition écologique est de plus en plus présente dans nos sociétés. Rennes Métropole développe une politique ambitieuse pour répondre à ce défi. Le plan climat air énergie territorial, le plan local d'urbanisme intercommunal ou la politique de développement de transports en commun décarbonés sont parmi les exemples les plus emblématiques de cette ambition.

L'exigence environnementale fait partie des valeurs fortes de la compétence assainissement. Aussi, c'est tout naturellement, que l'assainissement prend une part importante dans cette transition écologique. Énergie, économie circulaire, biodiversité et réduction des gaz à effet de serre sont les quatre piliers de notre action.

### RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

#### ◆ La consommation d'électricité

Les systèmes d'assainissement sont très consommateurs d'énergie et particulièrement d'électricité. Ils représentent environ 30 % de la consommation des services publics sur une commune. Ainsi, le service assainissement est vigilant sur ses consommations et intègre cet enjeu dans ses réglages du quotidien au même titre que la qualité du traitement. Par ailleurs, chaque année des actions d'économie d'énergie sont recherchées.

A ces consommations viennent s'ajouter celles des multiples postes de pompage qui assurent l'acheminement des eaux usées via les canalisations jusqu'aux stations d'épuration.

La consommation de ces postes s'élève à 3 968 410 kWh et représente 16 % de la consommation totale.

En 2024, la consommation électrique du système d'assainissement de Rennes Métropole a augmenté de 10.4 % par rapport à 2023.

Cette augmentation est très majoritairement due à la remise en marche de l'installation OVH.

En effet, l'arrêt technique de l'installation OVH en 2022 et 2023 avait impacté la consommation globale du système d'assainissement à la baisse avec une consommation de l'ordre de 1011417 kWh en 2023. Cette consommation est revenue à la normale et atteint 2 918 987 kWh en 2024.

Les postes de pompage sont en hausse de 2.7 % par rapport à 2023.

Pour les stations d'épuration, la consommation est relativement stable avec une augmentation limitée à 0.5 % (OVH mis à part).

Dans son objectif de transition écologique et afin de diminuer ses consommations d'énergie, la Direction de l'Assainissement a recruté,

depuis mai 2022, un chargé de projet management de l'énergie. Celui-ci est en charge, notamment, de la maîtrise de l'énergie et du déploiement des ENR à l'échelle du patrimoine d'assainissement de Rennes Métropole.

Cette maîtrise de l'énergie a débuté par une automatisation de la récupération des données de consommations d'électricité qui se poursuit aujourd'hui à l'échelle de toute la collectivité. Les données 2024 sont désormais fiables en regard des précédentes années.

Une étude sur l'optimisation énergétique de la station d'épuration de Beaurade (Rennes) a débuté en 2023. Elle aura pour but l'étude des gisements d'économies d'énergies et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

Le déploiement du pilotage des stations d'épuration par l'intelligence artificielle (Pure-control) débuté en 2020 se poursuit et a déjà

permis à la Direction de l'Assainissement de diminuer sa facture et réduire ses consommations. C'est aujourd'hui une dizaine de nos stations d'épurations qui sont pilotés par l'IA.

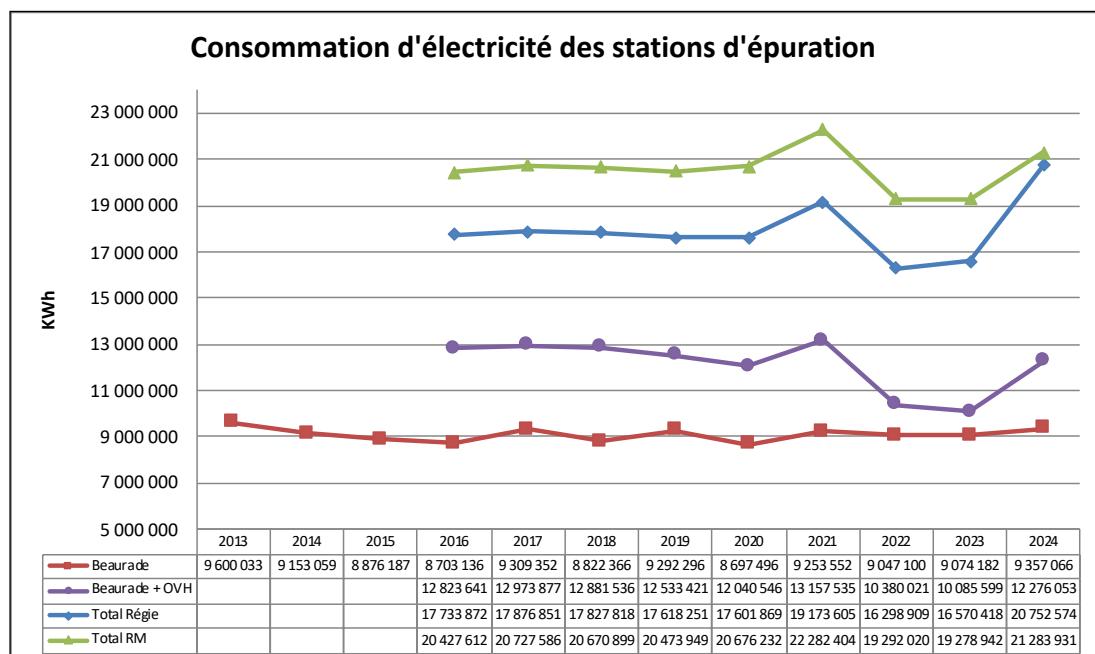
Depuis 2024, plusieurs autres applications sont en cours ou à l'étude pour permettre à l'intelligence artificielle d'utiliser tout son potentiel. C'est notamment le pilotage en fonction du N2O qui s'est récemment mis en place sur la station d'épuration de Beaurade à Rennes.

Le N2O, ou protoxyde d'azote est un gaz à effet de serre 273 fois plus puissant que le CO2. Celui-ci est émis lors du process d'assainissement. Le pilotage par intelligence artificielle permettra de diminuer sa production et de se rapprocher ainsi encore des objectifs de réductions des gaz à effet de serre.

Le management de l'énergie est un travail de fond qui impliquera l'ensemble des acteurs de l'assainissement.

#### CONSOMMATION ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ KWH)

Année	BEAURADE	OVH	BEAURADE + OVH	TOTAL RÉGIE	TOTAL RENNES METROPOLE
2016	8 703 136	4 120 505	12 823 641	17 733 872	20 427 612
2017	9 309 352	3 664 525	12 973 877	17 876 851	20 727 586
2018	8 822 366	4 059 170	12 881 536	17 827 818	20 670 899
2019	9 292 296	3 241 125	12 533 421	17 618 251	20 473 949
2020	8 697 496	3 343 050	12 040 546	17 601 869	20 676 232
2021	9 253 552	3 903 983	13 157 535	19 173 605	22 282 404
2022	9 047 100	1 332 921	10 380 021	16 298 909	19 292 020
2023	9 074 182	1 011 417	10 085 599	16 570 418	19 278 942
2024	9 357 066	2 918 987	12 276 053	20 752 574	21 283 931



## ◆ La production d'énergie renouvelable

La direction dispose de plusieurs unités de production d'électricité : un parc de panneaux solaires répartis sur les stations d'épuration de Pacé, Betton et Beaurade à Rennes et d'une unité de cogénération située au sein de l'unité de traitement des boues de Beaurade. En 2022, la mise en place de deux trackers solaires à Laillé est venue compléter cette capacité de production.

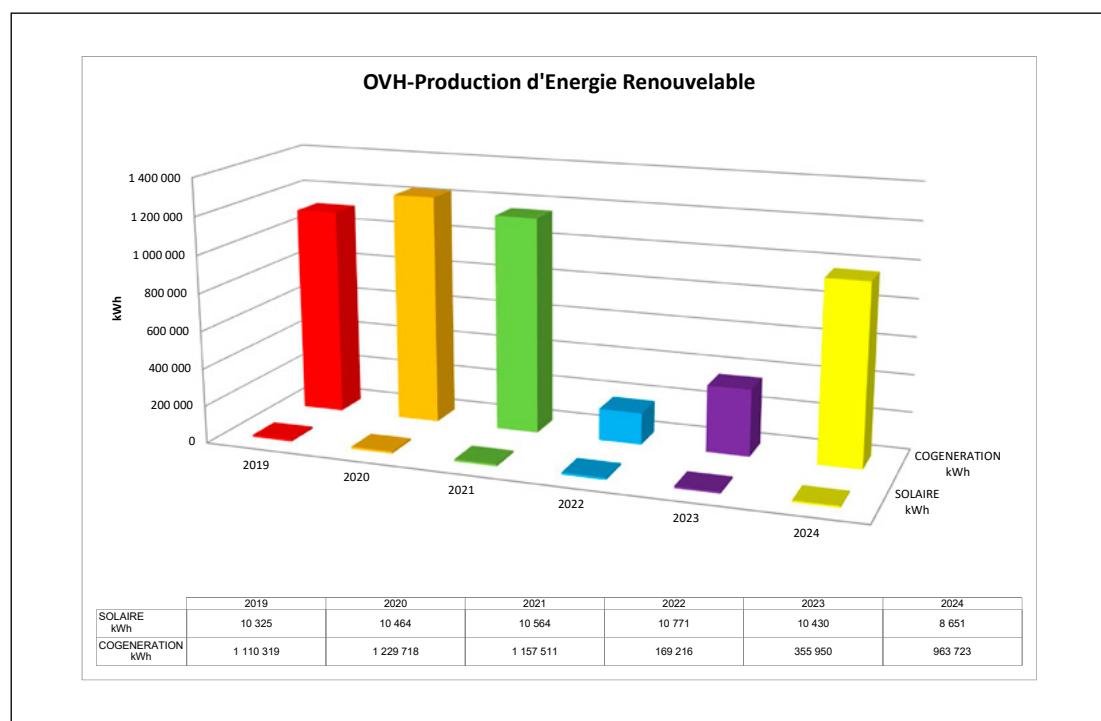
La production d'électricité est répartie de la manière suivante :

Année	BIOGAZ BEAURADE	SOLAIRE BEAURADE	SOLAIRE PACÉ	SOLAIRE BETTON	TRACKERS LAILLÉ	TOTAL
2015	1 028 320	9 860	16 448	146 463		1 201 091
2016	930 197	10 047	19 144	143 738		1 103 126
2017	1 027 952	9 879	21 297	152 760		1 211 888
2018	1 303 117	10 377	15 745	144 596		1 473 835
2019	1 110 319	10 325	20 330	113 756		1 254 730
2020	1 229 718	10 464	22 295	0		1 262 477
2021	1 157 511	10 564	22 170	4 021		1 194 266
2022	169 216	10 771	18 265	104 954	29 150	332 356
2023	355 570	10 262	19 678	86 240	46 220	517 971
2024	964 104	8 860	17 919	80 214	44 140	1 115 237

La production d'énergie renouvelable, redémarrée sur la station d'épuration de Beaurade suite à la remise en service du digesteur en août 2023, est revenue à une production normale en 2024 et voit ses 2 unités de cogénération fonctionner de nouveau à plein régime.

L'installation a produit pour l'année 2024 :

- 964 MWh d'électricité par cogénération de biogaz ;
- 8.8 MWh d'électricité photovoltaïque.



Une expérimentation est menée depuis 2022 sur la STEP de Laillé avec la mise en place de 2 Trackers photovoltaïques couplés à du pilotage par IA (technologie Purecontrol). Fin 2024, cette expérimentation a déjà produit 119 650 kWh.

## **PERSPECTIVES**

Le développement des énergies renouvelables fait désormais partie intégrante de nos projets. Sur les stations d'épuration de Cintré et Brécé, dont les travaux d'extension sont en cours, du photovoltaïque sera installé avec une orientation vers un maximum d'autoconsommation.

La station d'épuration de Romillé, quant à elle, a vu ses travaux d'extension se terminer en 2024, c'est une installation de 103 kWc (unité utilisée pour traduire la puissance photovoltaïque installée) de panneaux photovoltaïques qui produisent désormais une partie de l'électricité consommée par la station.

Le projet de création d'une nouvelle station d'épuration à Bruz se veut particulièrement vertueux en matière d'énergie. La mise en place d'un digesteur nous permettra de produire du biogaz. Le projet comprendra également du photovoltaïque et d'autres sources seront étudiées (petit éolien, hydroélectricité...).

La mise en place d'énergie renouvelable sur les autres sites a également été mise à l'étude. Ainsi, une assistance à maîtrise d'ouvrage, achevée fin 2024, a élaboré un plan de déploiement du photovoltaïque sur tout le parc de la Direction de l'Assainissement.

C'est environ 7 000 kWc de panneaux photovoltaïques qui seront déployés sur les 10 ans à venir, le tout répartit sur 36 sites. À terme, c'est une production estimée à 7 000 000 de kWh/an soit le tiers de la consommation totale du système d'assainissement.

Un projet d'installation de tracker photovoltaïque sur un des postes de pompage les plus consommateur du parc (PR Logettes à Chantepie) dont le marché a été attribué courant 2024, est désormais réalisé et en production.

À l'échelle métropolitaine, une réflexion sur la mise en place d'ombrières sur des parkings a également été lancée en 2022. Celle-ci s'est poursuivie en 2024 avec le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Une boucle d'autoconsommation collective, prochainement créée à l'échelle de la métropole, pourra ainsi permettre aux sites d'assainissement de bénéficier de la production de ces ombrières ainsi que de tout autre nouvelle installation photovoltaïque.

## **RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE ET FAVORISER L'USAGE DES EAUX ALTERNATIVES**

La consommation d'eau potable s'élève à environ 60 000 m<sup>3</sup> en 2024 à l'échelle du service assainissement de Rennes Métropole.

Elle représente un enjeu important et les sécheresses répétées de ces dernières années, particulièrement celle de 2022, imposent d'agir sur tous les leviers disponibles. Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau adoptée en avril 2023 par le Gouvernement va dans ce sens.

En interne, Rennes Métropole a mis en place un groupe de travail visant la définition d'un "plan de sobriété Eau", l'objectif est la réduction des consommations en eau des bâtiments des collectivités du territoire : suivi plus fin des consommations d'eau, renouvellement de canalisation, mise en place de systèmes de récupération d'eau de pluie, déploiement de sanitaires type "toilettes sèches" ...

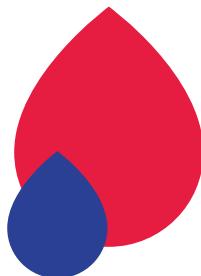
La Direction de l'Assainissement s'inscrit dans cette dynamique en ayant massivement recours aux eaux alternatives en substitution de l'eau potable. Ainsi, l'eau traitée des stations d'épuration est utilisée pour la préparation des polymères, le curage des réseaux et le nettoyage d'équipements. La poursuite des actions visant à réduire le curage manuel des réseaux visitables (voir 3.5.1) continuera à avoir un impact positif sur les consommations d'eau potable.

Une démarche a été engagée en 2023 pour étendre le recours aux eaux traitées de la station d'épuration de Rennes pour l'arrosage d'espaces verts et de cultures. Une étude de faisabilité est en cours.

Par ailleurs, À l'échelle locale, la collectivité a engagé des actions en ce sens, au travers de son PLUi, et par l'adoption en 2022 de la stratégie métropolitaine pour une agriculture et une alimentation durables qui vise notamment une évolution vers des cultures moins consommatrices d'eau.

## **UNE TARIFICATION ENVIRONNEMENTALE**

Au-delà de ces aspects techniques, la recherche de la baisse des consommations d'eau réside également dans le type de tarification mis en place. Les élus de Rennes Métropole ont fait le choix d'une tarification incitative pour la réduction des consommations d'eau à travers une progressivité. Cette tarification a été mise en place de manière échelonnée sur le territoire de la Métropole à partir de 2015. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, elle s'applique sur la totalité du territoire métropolitain.



Ainsi, pour les abonnés "locaux à usage d'habitation", le principe retenu est celui de tranches de consommation associées à un tarif croissant par tranche : plus le foyer consomme d'eau, plus sa facture sera élevée, et à l'inverse, plus il maîtrise sa consommation, plus il peut limiter sa facture.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tranches de consommation étaient les suivantes :

- 0 à 10 m<sup>3</sup> (tranche gratuite)
- 11 à 100 m<sup>3</sup>
- 101 à 150 m<sup>3</sup>
- Au-delà de 150 m<sup>3</sup>

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, cette progressivité sera accentuée. La 2<sup>e</sup> tranche de consommation sera scindée en 2 tranches :

- 11 à 50 m<sup>3</sup>
- 51 à 100 m<sup>3</sup>

Cette nouvelle tranche est plus cohérente avec les objectifs de consommation d'un foyer "écodo". Elle permettra aux abonnés qui le souhaitent de maîtriser davantage le niveau de leur facture d'eau.



Les autres catégories d'abonnés, "immeubles collectifs de logement" et "autres abonnés", paient un prix du m<sup>3</sup> forfaitaire.

En parallèle de la progressivité de la tarification pour les abonnés "locaux à usage d'habitation" les élus ont décidé la mise en place du crédit eau famille nombreuse. Celui-ci est une aide de 30 € (15 € financés par le service de l'eau potable et 15 € financés par le service de l'assainissement) par an et par enfant, à partir du 3<sup>e</sup> enfant. Ce chèque permet de compenser la progressivité du tarif lorsque le niveau de consommation découle de la composition du foyer et non du comportement des membres qui le composent. Il est en application sur la totalité du territoire de la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### ◆ La mise en place du crédit eau famille nombreuse.

Afin de compenser la tarification progressive pour les familles nombreuses, pour lesquelles la consommation plus élevée s'explique par le nombre de personnes qui composent le foyer, le crédit eau famille nombreuse a été mis en place en même temps que la catégorisation avec tarification progressive. Ainsi, après un déploiement progressif, c'est l'ensemble du territoire métropolitain qui est aujourd'hui concerné par cette mesure.

## DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION

### ◆ Description des boues

Les boues de station d'épuration sont des sous-produits du traitement des eaux usées domestiques. Elles sont essentiellement composées d'eau et de matière organique. Celle-ci provient en grande partie de nos urines et fèces, ces dernières contenant elles-mêmes les nutriments (azote et phosphore) puisés dans les légumes et la viande que nous consommons.

Ainsi, c'est dans une logique d'économie circulaire que Rennes Métropole privilégie le retour au sol de ses boues d'épuration afin de réintégrer leur matière organique dans les cycles de productions agricoles.

Ce principe respecte pleinement l'obligation de respect de la hiérarchie des déchets prévue par la directive 2008/98/CE : prévention => réemploi => recyclage => autre valorisation (dont énergétique) => élimination.

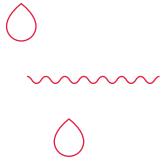
### ◆ Le schéma directeur de gestion des boues

Les systèmes d'assainissement produisent des déchets aussi appelés sous-produits. Les principaux sous-produits sont : les boues, les sables, les graisses et déchets de dégrillage. L'enjeu principal concerne la valorisation des boues d'épuration.

La filière traditionnelle de traitement des boues est l'épandage agricole. En effet, les boues produites par les stations d'épuration sont riches en matières organiques et en éléments fertilisants (azote et phosphore). L'épandage des boues permet aux agriculteurs de limiter les apports en engrains de synthèse. C'est donc une filière de l'économie circulaire en circuit court.

Rennes Métropole a adopté en 2018 un schéma directeur de gestion des boues dont les objectifs étaient d'apporter des solutions pérennes et dimensionnées pour accompagner la dynamique de l'agglomération, ainsi que conforter la filière épandage en tant que filière de valorisation locale.

Il a été mis à jour en 2023 afin de tenir compte du contexte réglementaire "mouvant" de ces dernières années, qui bouscule voire remet en cause la stratégie initiale de valorisation des boues. En effet, les projets de textes ne sont toujours pas stabilisés et certains éléments structurants pour élaborer une filière boues performante ne sont toujours pas tranchés.



Le schéma directeur actualisé prévoit :

- La systématisation de l'enfouissement (effectif dès 2018) et du chaulage lors de la valorisation agricole des boues.
- Des réunions d'information annuelles avec les agriculteurs. Les premières ont eu lieu en 2018, puis d'autres en 2019. Ces réunions ont été suspendues lors de la crise COVID19 puis ont repris début 2024, avec une fréquence annuelle (regroupant les agriculteurs d'un ou deux plans d'épandage chaque année).
- Une priorisation des surfaces d'épandage (notamment les prairies) pour les boues liquides
- La création, sur le site de la nouvelle station d'épuration de Bruz, d'une unité de digestion

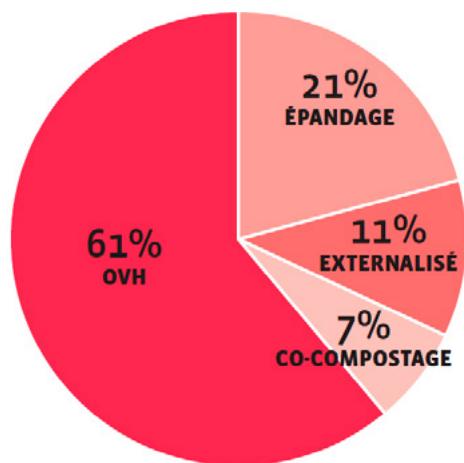
des boues suivie d'une valorisation thermique (intégrant des boues provenant d'autres stations d'épuration)

- La mise en place d'un chaulage des boues à la station d'épuration d'Acigné (travaux réceptionnés en septembre 2024)
- Le renforcement et la modernisation des filières d'épaississement ainsi que le renforcement des capacités de stockage sur certaines stations
- L'extension de la plateforme de co-compostage de Betton à l'occasion de l'extension de la station d'épuration.

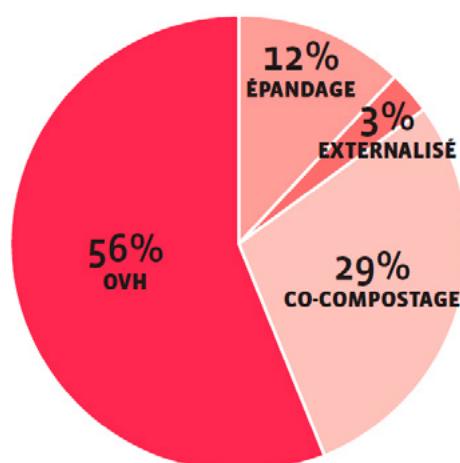
Graphiques répartition des boues par filière Schéma directeur

## RÉPARTITION DES FILIÈRES BOUES

**ÉTUDE 2015 (7000T/MS/AN)**



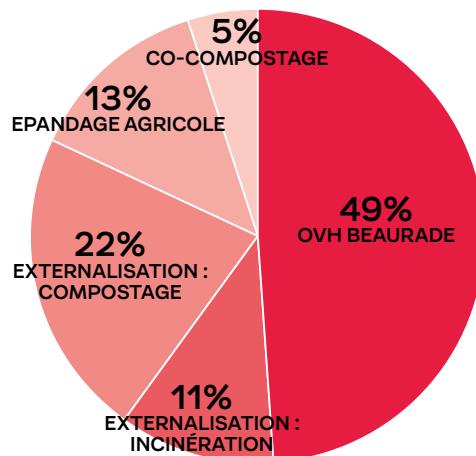
**2050 (12 000T/MS/AN)**

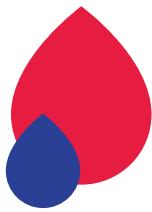


Les filières de valorisation des boues des stations de Rennes Métropole ont été les suivantes en 2024 :

Graphiques répartition des boues par filière 2024

## FILIÈRES DE VALORISATION DES BOUES - 2024





## ◆ Le traitement des boues par l'OVH de la station de Rennes Beaurade.

Le procédé d'Oxydation par Voie Humide (OVH) permet de minéraliser des boues d'épuration, tout en limitant l'impact environnemental. Il consiste à détruire la matière organique par une réaction d'oxydation en phase aqueuse, sous haute température (245°C), sous haute pression (48 bars) et en présence d'oxygène. Les boues épaissies sont ainsi dégradées, produisant un résidu minéral d'une siccité moyenne de 65 % (appelé Technosable®), réduisant significativement le volume à évacuer.

### CHIFFRES CLEFS 2024

Etape de digestion des boues :

**4 908 tonnes**

de matières sèches reçues



Production d'électricité (cogénération biogaz des boues) :

**964 MWh**



Production d'électricité photovoltaïque :

**8,65 MWh**



Production de Technosables® (déchet final) :

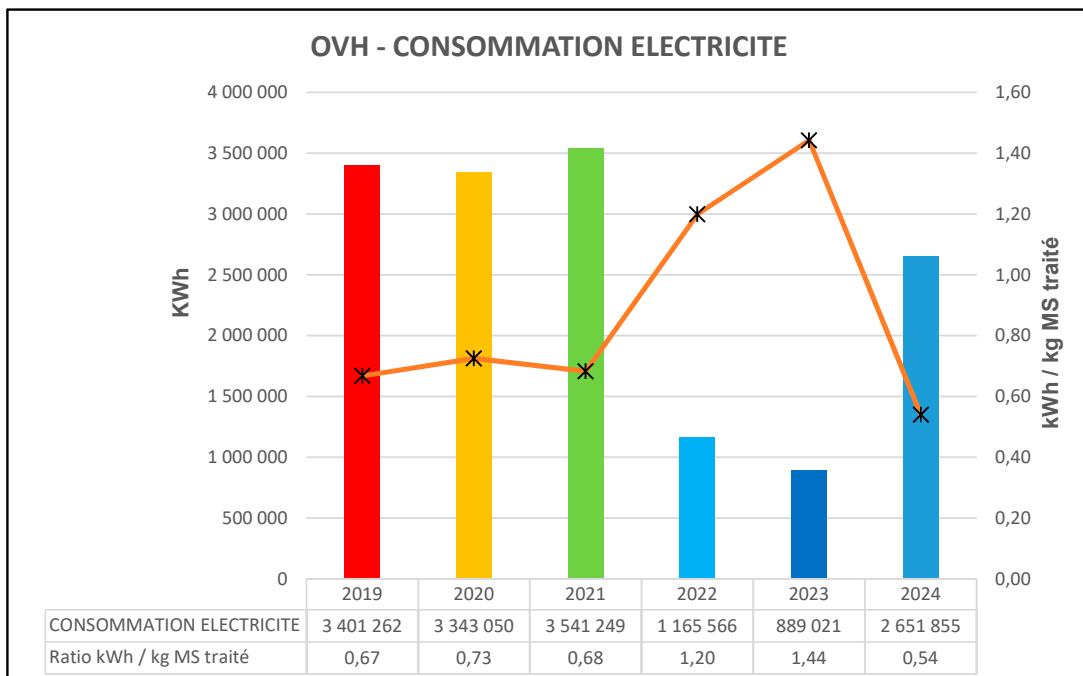
**1184 tonnes**

à 64,7 % de siccité.



Consommation totale d'électricité de l'installation :

**2,65 GWH**



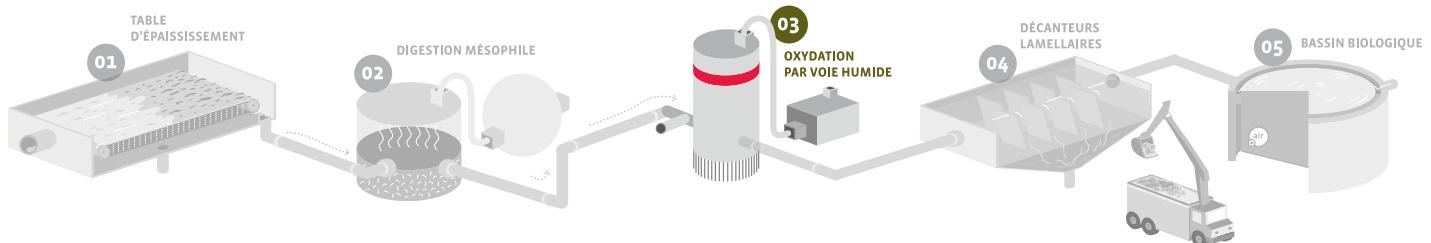
## TRAITEMENT DES BOUES

03

### OXYDATION PAR VOIE HUMIDE

Les boues digérées sont minéralisées par oxydation dans des conditions de haute température, pression élevée et en présence d'oxygène. Cette étape de dégradation des boues épaissies permet de produire un résidu minéral valorisable et de diviser par 7 le volume de matière à évacuer.

#### LES 5 ÉTAPES DU TRAITEMENT DES BOUES



#### Analyse synthétique du fonctionnement de l'installation en 2024 :

L'installation OVH, suite à l'arrêt technique de vidange et nettoyage des installations de digestion et pression survenu entre mars 2022 et décembre 2023 est revenue à un fonctionnement standard en 2024.

L'année 2024 se traduit par une sollicitation moyenne de 81.6 % du fonctionnement nominal de la digestion et à une disponibilité moyenne du réacteur ATHOS (minéralisation des boues) à 70.7%. Le fonctionnement de l'installation est toujours marqué par des maintenances préventives trimestrielles qui sont la principale raison de la mise à l'arrêt de l'installation. Ci-après le détail de la disponibilité du réacteur ATHOS.

- 70.7 % de fonctionnement
- 20.5 % de maintenance préventive ou arrêt par manque de boues (période estivale) (+7.2% / 2021)
- 8.8 % maintenance corrective (+3.2% / 2021)

Concernant la production de technosable en 2024, elle est en recul de l'ordre de 26 % par rapport aux années comparables (avant 2022). La raison principale est liée à l'allongement des périodes de maintenance (vieillissement de l'installation + renouvellement 1/3 du personnel à former). Les boues non minéralisées ont été traitées sur la file de secours (centrifugation).



## ◆ Contrôle analytique des boues.

Les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants

organiques. Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues. En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

## CONFORMITÉ DES BOUES

	Acigné	Bécherel	Brécé	Bruz	Chavagne	Valeur limite autorisée
Éléments métalliques traces (valeurs maximales mesurées en mg/kg de MS)						
Cadmium (Cd)	0.9	0.4	0.9	0.8	0.8	10
Chrome (Cr)	20.7	58.2	27.1	29.2	28.0	1000
Cuivre (Cu)	242	95.8	305	227	264	1000
Mercure (Hg)	0.6	0.25	0.93	0.76	1.40	10
Nickel (Ni)	36.4	28.9	47.9	29.1	32.6	200
Plomb (Pb)	10.3	29.2	14.0	10.9	34.7	800
Zinc (Zn)	588	800	674	484	676	3000
Cr+Cu+Ni+Zn	885	972	1054	769	969	4000
Composés organiques (valeurs maximales mesurées en mg/kg de MS)						
Total des 7 principaux PCB*	<0.070	0.063	0.063	<0.063	<0.063	0,8
Fluoranthène	<0.049	0.054	<0.044	0.063	0.820	5
Benzo(b)fluoranthène	<0.049	<0.044	<0.044	<0.045	0.420	2,5
Benzo(a)pyrène	<0.049	<0.044	<0.044	<0.045	0.321	2

	Cintré	Laillé	Le Rheu	L'Hermitage	Mordelles	Valeur limite autorisée
Éléments métalliques traces (valeurs maximales mesurées en mg/kg de MS)						
Cadmium (Cd)	1.2	0.9	0.9	1.0	0.6	10
Chrome (Cr)	20.6	30.0	26.4	22.7	19.8	1000
Cuivre (Cu)	354	232	261	277	309	1000
Mercure (Hg)	0.33	0.26	1.10	0.57	1.1	10
Nickel (Ni)	50.6	33.3	32.8	40.2	27.9	200
Plomb (Pb)	12.0	13.0	20.8	12.8	33.7	800
Zinc (Zn)	897	509	843	733	541	3000
Cr+Cu+Ni+Zn	1322	794	1163	1067	898	4000
Composés organiques (valeurs maximales mesurées en mg/kg de MS)						
Total des 7 principaux PCB*	0.063	<0.063	0.063	0.063	0.063	0,8
Fluoranthène	<0.047	<0.046	<0.045	0.05	0.07	5
Benzo(b)fluoranthène	<0.047	<0.046	<0.045	0.05	0.05	2,5
Benzo(a)pyrène	<0.047	<0.046	<0.045	0.05	0.05	2

	Pacé	Romillé	Saint-Erblon	Saint-Gilles	Valeur limite autorisée
Éléments métalliques traces (valeurs maximales mesurées en mg/kg de MS)					
Cadmium (Cd)	1.0	0.8	/	0.6	10
Chrome (Cr)	41.5	42.5	/	36.8	1000
Cuivre (Cu)	274	231	/	240	1000
Mercure (Hg)	1.9	0.8	/	0.8	10
Nickel (Ni)	44.5	35.5	/	37.1	200
Plomb (Pb)	21.5	25.0	/	14.1	800
Zinc (Zn)	1850	1340	/	634	3000
Cr+Cu+Ni+Zn	2210	1636	/	948	4000
Composés organiques (valeurs maximales mesurées en mg/kg de MS)					
Total des 7 principaux PCB	0.063	0.066	/	0.063	0,8
Fluoranthène	<0.045	0.050	/	<0.045	5
Benzo(b)fluoranthène	0.091	<0.046	/	<0.045	2,5
Benzo(a)pyrène	0.093	<0.046	/	<0.045	2

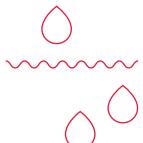
## ◆ Filières de valorisation

Les boues ont la plupart du temps une valeur agronomique non négligeable ; aussi, les pouvoirs publics estiment que la meilleure valorisation de ces boues réside dans leur épandage sur des terrains agricoles. L'épandage est en effet la solution la plus économique mais aussi la plus écologique pour traiter ces déchets. Toutefois, l'épandage n'est possible que

quelques mois par an avec des conditions météorologiques favorables ce qui nécessite de bonnes capacités de stockage.

Un effort soutenu est développé par les services de Rennes Métropole afin d'optimiser les filières de valorisation.

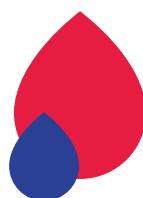
	Quantité de boues produites (en TMS)	Quantité de boues évacuées (en TMS)	Destination des boues	Type de boues produites
Acigné-Thorigné	226	201	55% en épandage agricole 45% en compostage	Boues pâteuses
Bécherel	48	53	64% en épandage agricole 36% à Beaurade	Boues pâteuses
Betton	478	478	83% en compostage sur site 17% en compostage externalisé	Boues liquides
Brécé	79	74	54% en compostage 46% à Beaurade	Boues séchées
Bruz	502	452	67% en épandage agricole 33% en compostage	Boues pâteuses
Cesson-Sévigné	369	369	16% en compostage 84% en incinération	Boues liquides à pâteuses
Chavagne	68	65	83% en épandage agricole 17% en compostage	Boues pâteuses à séchées
Cintré	28	25	42% en épandage agricole 14% en compostage 44% à Beaurade	Boues liquides
Laillé	74	80	100% en compostage	Boues liquides digérées pour traitement sur l'OVH et pâteuses évacuées en compostage
Le Rheu	145	116	68% en épandage agricole 31% en compostage 1% à Beaurade	Boues liquides
L'Hermitage	82	88	100% en épandage agricole	Boues liquides
Mordelles	131	90	100% en épandage agricole	Boues liquides
Pacé	221	241	100% en épandage agricole	Boues liquides
Rennes-Beaurade	4910	4910	14% en compostage 7% en incinération 79% à l'OVH	Boues liquides
Romillé	46	99	30% en épandage agricole 67% en compostage 3% à Beaurade	Boues liquides
Saint-Erblon	607	679	70% en compostage 30% en incinération	Boues liquides
Saint-Gilles	77	70	95% en épandage agricole 5% à Beaurade	Boues pâteuses



Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, les boues contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrains minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'appauvrissement des sols.

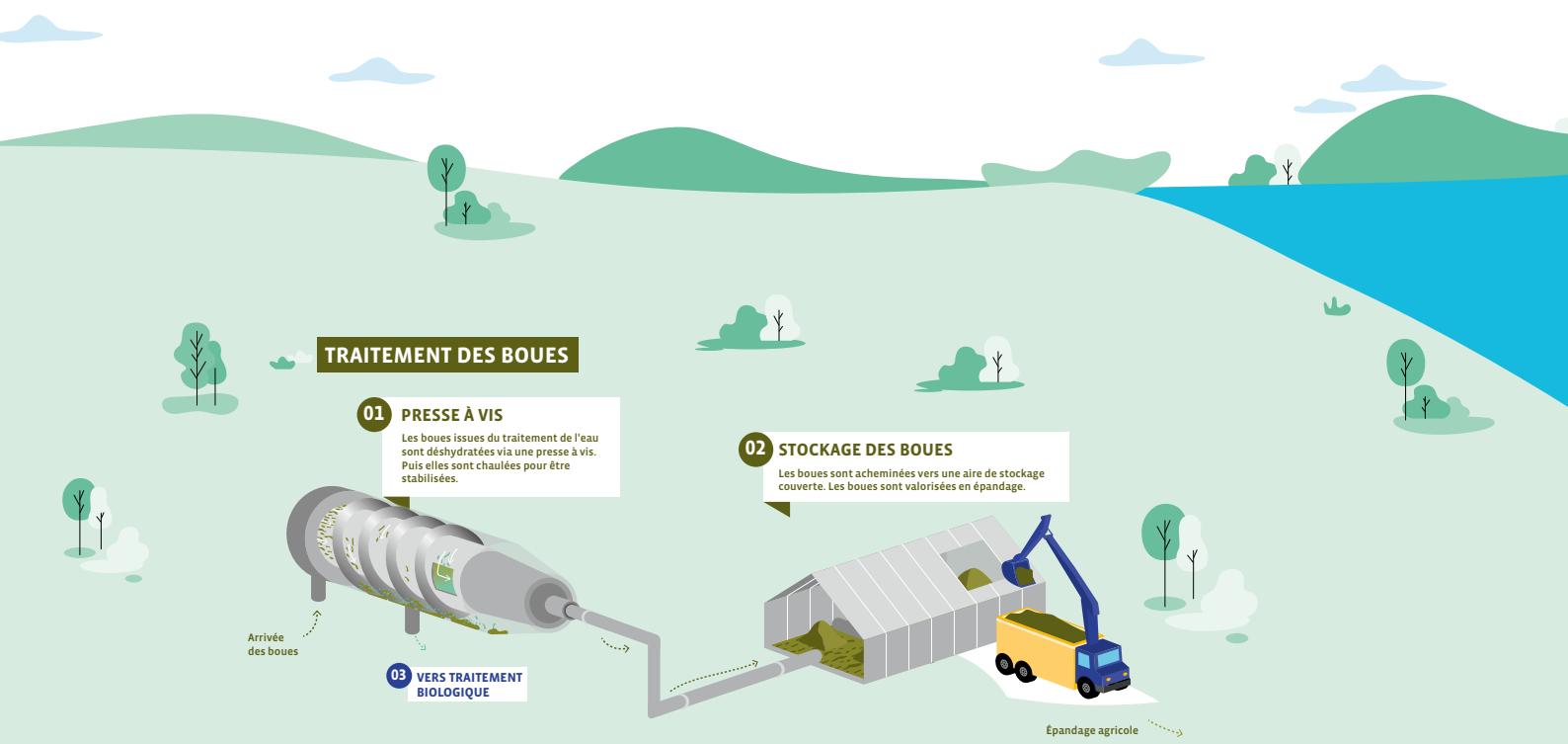
Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les

multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. Ce sont en tout 1 106 tonnes de matière sèche, dont 927 provenant des stations gérées en régie (avec ou sans prestataire), qui ont été évacuées en épandage agricole en 2024 sur environ 829 hectares de surface épandue.



## Focus sur

# LA FILIÈRE BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE ROMILLÉ



Dans le cadre des travaux d'extension de la station (réceptionnés en 2025), une nouvelle filière boues a été mise en œuvre pour permettre la production de boues pâteuses chaulées. Ainsi, les boues issues du traitement de l'eau passent par une presse à vis pour être déshydratées puis chaulées. Elles sont ensuite acheminées vers une aire de stockage couverte en vue de leur valorisation en épandage agricole.

## FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

La compétence assainissement a un impact direct sur la préservation de la biodiversité en agissant sur la qualité des milieux aquatiques. Mais les infrastructures d'assainissement couvrent également une surface importante, notamment avec les bassins tampons d'eaux pluviales.

Afin d'évaluer notre capacité à préserver et favoriser la biodiversité sur les 200 hectares gérés par la Direction de l'Assainissement, une étude a été réalisée par Dervenn en 2019-2020 renforcée sur certains bassins par l'étude YRIS de 2023-2024 commandée par la DJB. Ainsi, nous avons pu, sur nos 656 sites, identifier les espèces patrimoniales (Orchidées), les arbres remarquables (essentiellement des chênes), les espèces invasives et surtout le potentiel global de biodiversité par site.

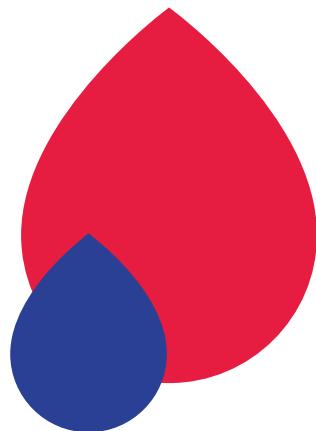
Depuis 2021, cette étude nous permet de mettre en place un entretien des sites plus respectueux de la biodiversité. Par exemple, le recours à l'éco pâturage a été étendu là où cela était pertinent. En 2024, 3 nouveaux bassins ont été mis en éco pâturage pour un total de 14 sites entretenus avec ce mode de gestion.

De plus, sur certains bassins de rétention des eaux pluviales, les interventions importantes d'entretien des espaces verts ont été réduites à une fois par an, à l'automne, afin de limiter l'impact sur la biodiversité. Un passage est réalisé au printemps afin de dégager les abords des bassins et les accès aux ouvrages hydrauliques afin de faciliter leur entretien.

## PERSPECTIVES

Plusieurs pistes d'optimisation seront étudiées comme l'évacuation des déchets de tontes ou la mise en place d'actions favorables au développement de la biodiversité (ruches, plantations...). Ainsi les échanges entre GRDF, l'ALEC et des méthaniseurs privés se sont poursuivis pour permettre d'évacuer et de valoriser en biogaz les déchets de tontes ou de fauches sur certaines communes. Une étude est en cours pour évaluer le coût d'un entretien raisonnable sur certains bassins tampon du territoire. Cela permettra d'évaluer la faisabilité de ce type de gestion sur l'ensemble du territoire.

Une étude avec la fédération de pêche a été finalisée en 2023 pour la suppression des anciens équipements de la station d'épuration de Vezin-le-Coquet et notamment des anciennes lagunes. Les travaux de démolition des ouvrages de génie civil vont prendre en compte les populations d'amphibiens présents sur le site. La restauration du cours d'eau va lui permettre de retrouver son tracé originel et ainsi améliorer la biodiversité de ce site avec notamment la création de mares.





Enquête de terrain par les techniciens  
du Patrimoine

## Partie 03

# ÊTRE AU SERVICE DES USAGERS ET DES HABITANTS DANS LE RESPECT DES AGENTS ET DE NOS PARTENAIRES : NOTRE PHILOSOPHIE

## ASSURER UNE SOLIDARITÉ LOCALE

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des services publics vitaux auxquels chaque citoyen doit avoir accès. Afin de permettre l'accès à ces services même aux personnes les moins favorisées, des mesures ont été décidées par les élus de la Métropole. Celles-ci s'appliquent en complément de la tarification générale identique, par catégorie d'abonnés.

Cette tarification répond à des besoins de financement des ouvrages et des réseaux d'assainissement. À cet égard, une étude sur la prospective financière du service d'assainissement métropolitain a eu lieu en 2021, en lien avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable. Celle-ci a conclu à la nécessité de procéder à l'augmentation de la redevance assainissement afin de tenir compte d'une part de l'inflation, qui n'avait pas été considérée depuis plusieurs années dans la tarification. L'augmentation avait d'autre part

pour objectif de permettre d'augmenter le renouvellement des réseaux d'assainissement à hauteur de 1,25 % prenant ainsi davantage en compte la durée de vie des réseaux sans faire porter sur les générations futures le poids de ce renouvellement.

Face à la très forte inflation constatée en 2023, un principe de révision annuelle de la prospective tarifaire a été adopté. Après, un ajustement à la hausse en 2023, l'amélioration du contexte économique a permis d'ajuster à la baisse la trajectoire de hausse des redevances.

### ◆ Le cadre tarifaire

Au-delà des contributions diverses que peut verser Rennes Métropole, une autre possibilité d'agir socialement est d'intervenir directement dans la tarification de l'assainissement.

Ainsi, plusieurs dispositifs ont été décidés par les élus de Rennes Métropole.

Il s'agit de :

- La maitrise du coût du service,
- La gratuité des 10 premiers m<sup>3</sup>,

- La création de l'aide chèque eau pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire sans participation financière.

La gratuité des 10 premiers m<sup>3</sup> consommés ainsi que l'aide chèque eau ont été décidés conjointement par les élus des services d'eau et d'assainissement au moment de la décision d'harmoniser ces mêmes tarifs sur l'ensemble du tarif métropolitain.

La première mesure consiste à rendre gratuit les premiers m<sup>3</sup> consommés considérant qu'ils correspondent à ce qui est considéré comme un minimum vital. Elle s'applique à tous les abonnés de la catégorie "local à usage d'habitation".

La deuxième mesure, l'aide chèque eau, s'applique de manière automatique à tous les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) sans participation financière (ancienne Couverture Maladie Universelle) inscrits sur les listes de la CPAM au 1er janvier de l'année. Il s'agit d'un versement automatique d'un montant de 40 € sur le compte bancaire des bénéficiaires de la CSS. Cette mesure a pour objet d'aider les usagers les moins favorisés à payer leurs charges d'eau et d'assainissement. Elle est cofinancée à parts égales par

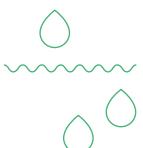
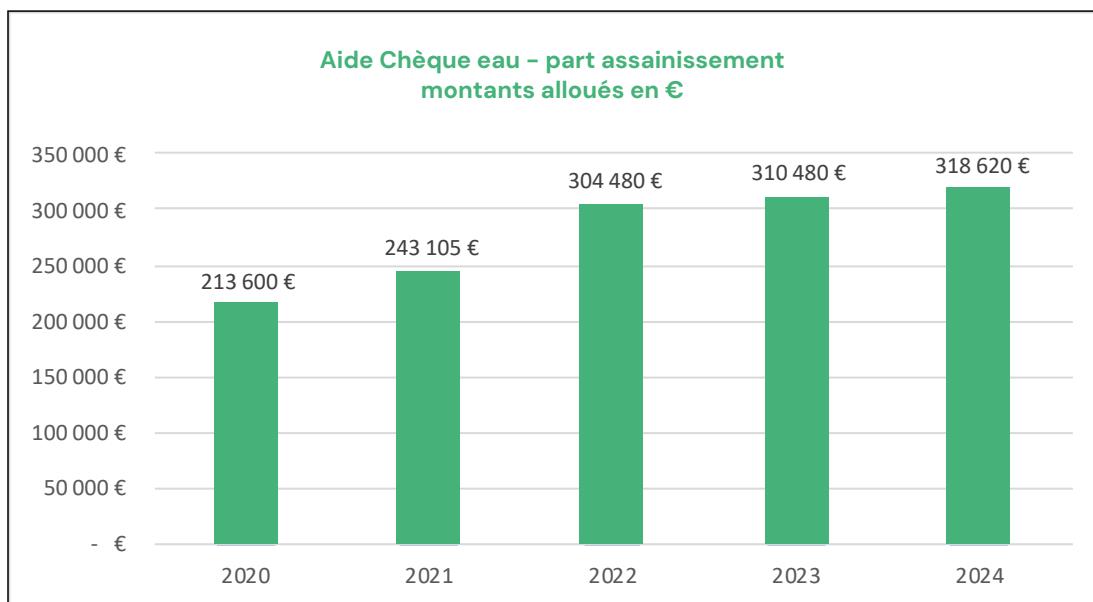
les services d'eau et d'assainissement : 20 € sont financés par le budget assainissement, le reste l'est par le service de l'eau.

En 2024, sur le périmètre de Rennes Métropole, 18 456 personnes ont reçu un courrier les informant qu'ils étaient destinataires de cette aide chèque eau, sous réserve que leurs coordonnées bancaires soient à jour auprès de l'organisme de sécurité sociale.

En juillet 2024, sur les 18 456 personnes ayant reçu le courrier, 15 931 ont bénéficié de l'aide chèque eau pour 318 620 € ce qui représente un taux d'efficacité du dispositif de 86,5 %, relativement stable par rapport à 2023. Globalement, ce taux est très bon et varie peu depuis 2019, année de mise en place du versement de l'aide par virement bancaire de masse, alors qu'il atteignait 57 % avec l'ancien dispositif.

La différence entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de virements réalisés tient à l'absence de coordonnées bancaires et à la mobilité des bénéficiaires entraînant un nombre important de courriers sans le bénéficiaire à l'adresse indiquée.

Enfin, au-delà de ces deux mesures directes, Rennes Métropole intervient également de



manière indirecte, en contribuant chaque année, via son budget annexe assainissement, au fonds de solidarité logement (FSL) géré par le département et par Rennes Métropole. Ce fonds est notamment destiné à aider les personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou à s'y maintenir par l'octroi d'aides financières notamment pour

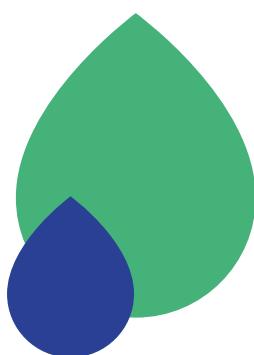
le paiement des factures de fluides d'eau et d'assainissement. En 2024, la contribution au FSL s'est élevée à 24 000 €. Elle a augmenté légèrement par rapport à 2022 pour tenir compte de l'augmentation du périmètre de la régie.

## PARTICIPER À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le Service International et Europe (SIE) de Rennes Métropole, en lien avec les directions opérationnelles dont fait partie la direction de l'assainissement, a mis en place un dispositif de centralisation des demandes de subventions à destination des associations. Ce dispositif s'appelle le Fonds d'Accès aux Services Essentiels (FASE). Il permet aux associations de centraliser leur demande de financement, en cas de dossier multi compétences notamment. De plus, le SIE apporte son expertise dans l'évaluation des dossiers de subvention et le suivi des projets.

Compte tenu de la situation géopolitique dans les régions concernées par les demandes des associations partenaires de la direction de l'assainissement, les élus ont décidé de suspendre le versement de subventions temporairement. Cette décision est conforme aux orientations gouvernementales et a pour but d'éviter que le versement de subventions se fasse sans garantie que les fonds arrivent jusqu'au projet et à ses bénéficiaires.

Ainsi, aucune subvention n'a été versée par le budget assainissement au titre de la coopération internationale.



## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'agglomération rennaise est une des plus dynamiques en France. L'accroissement de la population et des activités augmentent la pollution à collecter et à traiter. Afin d'accompagner ces perspectives et de ne pas être un frein au développement urbain, la régie doit donc :

- valider la capacité d'accueil de ses stations d'épuration et réseaux de transferts et anticiper leurs renforcements,
- définir les zonages d'assainissement collectif,
- accompagner la réalisation des nouvelles infrastructures de collecte dans le cadre des opérations d'urbanisme,
- construire ou étendre les stations d'épuration nécessaires à court terme.

### ◆ Le schéma directeur des capacités de traitement.

25 stations d'épuration sont présentes sur le territoire de la métropole, avec une capacité nominale cumulée de 594 000 Équivalents-Habitants (EH) pour une pollution à traiter de l'ordre de 450 000 EH.

Pour répondre aux enjeux en matière d'assainissement en anticipant les perspectives de développement de la métropole et en assurant la protection des milieux aquatiques, la métropole a engagé une démarche de Schéma Directeur d'assainissement.

2 études, menées en parallèle, avaient pour objet de définir les capacités de traitement des eaux usées et des boues sur la métropole à horizon 2035.

Les perspectives d'évolution de population de l'AUDIAR ont été utilisées aux horizons 2035 et 2050 de manière à être cohérentes avec le PLUi en cours d'élaboration et le PLH. Ces projections font passer la pollution à traiter de 420 000 équivalents habitants en 2018 à 500 000 EH en 2035 et 585 000 EH en 2050.

Rennes Métropole présente la particularité d'être traversée par des cours d'eau au débit très faible par rapport à la population du territoire. Aussi, les contraintes de rejet sont très fortes. Pour chaque scénario permettant d'accueillir les nouvelles populations, l'impact sur le milieu a fait l'objet de modélisations pour évaluer notre participation à la reconquête du bon état chimique des eaux.

Si on compare ces projections avec les capacités de traitement existantes, 9 stations d'épuration (sur les 25 existantes arriveront à saturation) avant 2035

## AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Le scénario retenu est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Date de saturation prévisionnelle	
Saint-Jacques-de-la-Lande (aéroport)	saturée	
Cintré	2024	
Romillé	2024	
Chavagne	2025	
Brécé	2024	
Bruz	2025	
Le Verger	2029	
Cesson-Sévigné	2029	
Betton	2030	

Afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses démographiques, ces projections sont en cours d'actualisation grâce à une étude qui s'achèvera fin 2025.

Aussi, si on ne veut pas bloquer l'urbanisation, il est nécessaire d'engager des travaux sur ces territoires, et notamment sur les territoires de Cintré, Romillé, Chavagne, Brécé et Bruz. Trois chantiers sont déjà en cours et le projet de la nouvelle

STEP de Bruz réglera le problème de saturation en 2030.

De nombreux scénarios ont été étudiés à l'échelle de la métropole avec des extensions sur site, ou des scénarios de transferts. Ces scénarios ont été étudiés en compatibilité avec la protection des milieux récepteurs (cf chapitre suivant) et en lien avec les scénarios de gestion et valorisation des boues.

## CHARGE STEU

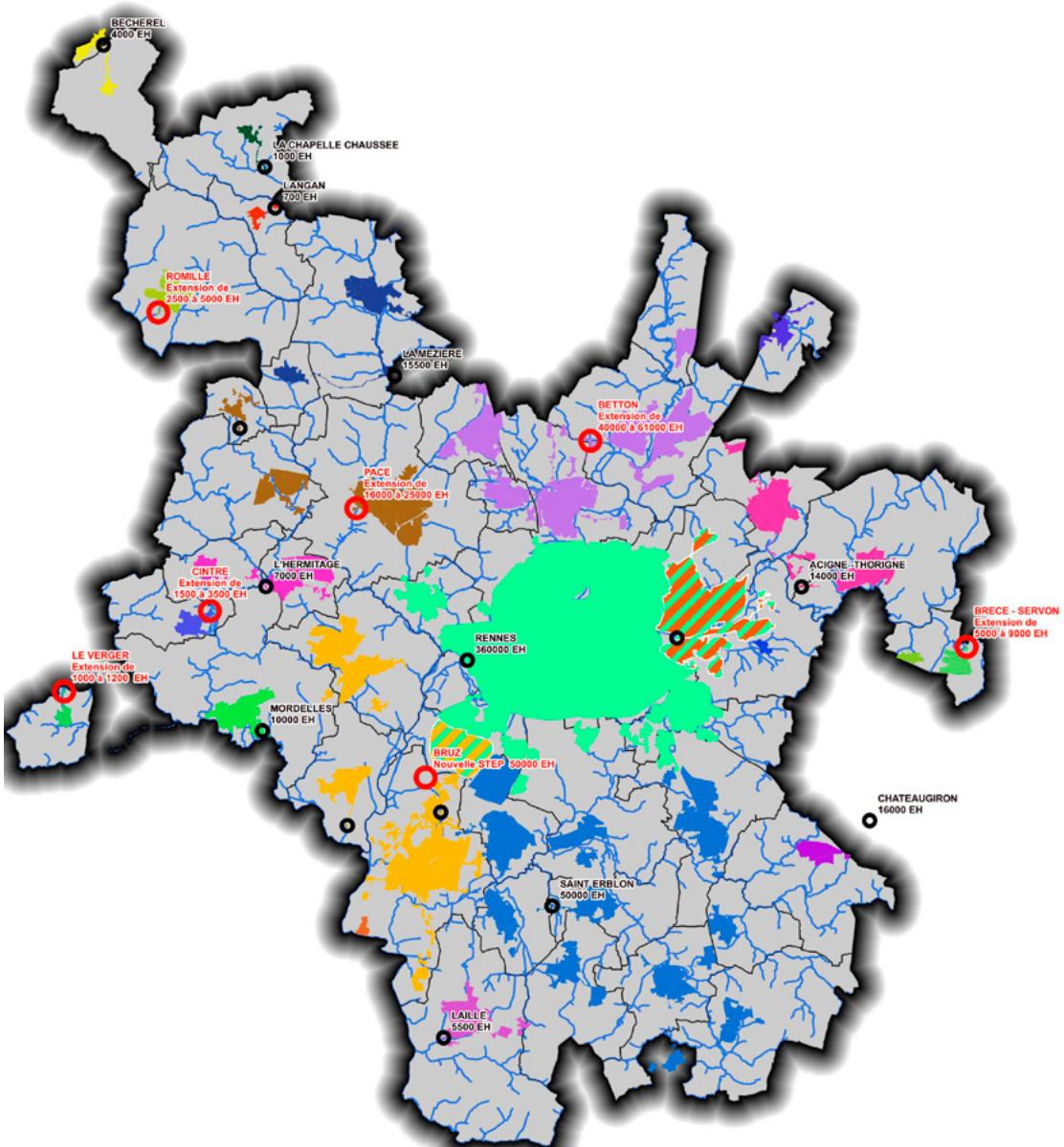
NOM Système	CPBO 2024 (EH)	Volume eaux épurées (m <sup>3</sup> /j)	Quantité de boues produites (TMS)	Quantité de boues évacuées (TMS)
ACIGNE – THORIGNE	13897	2117	226,3	201,4
BECHEREL – Le Prieuré	3712	267	48,4	52,9
BETTON	41269	5106	478,3	81,4
BRECE – SERVON – Rte de Servon/Vilaine	6677	1049	78,9	73,8
BRUZ	19239	3750	507,7	451,7
CESSON SEVIGNE – LD La Croix Noblet	24124	4183	368,8	368,8
LA CHAPELLE CHAUSSEE – RD80				
CHAVAGNE – Sud Agglomeration	4404	832	67,2	65
CINTRE – Rte de l'Hermitage	1307	361		
CLAYES – Le Feu Des Osiers		82		
LAILLE – Le Cleux	3783	734	73,9	80
LANGAN – CD25	431	104		
MORDELLES	20234	1243	131,3	90,29
L'HERMITAGE	5483	973	81,9	88,43
PACE – LD Pont de Pace	10541	1650	220,8	241,4
RENNES – Beaurade	298630	45686	4910,0	1814,7
LE RHEU	9917	1463	145,4	116,3
ROMILLE – Rte de Bedee	3091	377	46,2	99
ST ERBLON – Val de Seiche et d'Ise	49991	7411	607,4	678,5
ST GILLES – Bas Vivier	6172	802	78,7	70,4
ST JACQUES DE LA LANDE	3616	391		
ST SULPICE LA FORET – Champs Thebault	968	303		
LE VERGER – D69				
VEZIN LE COQUET – LD Lozeret				

## AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Le scénario retenu est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>2019</b>	Langan	Création d'un Filtre Planté 700 EH => réalisé en 2019
<b>2020</b>	Saint-Erblon	Extension de 32 000 à 50 000 EH => réalisé en 2021
<b>2023</b>	Romillé	Extension de la station d'épuration de 2500 à 5 000 EH
	Brécé	Extension de 5 000 à 9 000 EH
<b>2024</b>	Cintré	Extension de 1 500 à 3 500 EH
<b>2029</b>	Bruz	Regroupement. Bruz, St-Jacques-Aéroport, Chavagne et Le Rhei Création STEU de 50 000 EH
	Le Verger	Création d'une nouvelle STEP de 1 200 EH
<b>2029</b>	Cesson	Raccordement à Beaurade (ou extension si raccordement sur Rennes non retenu)
<b>2030</b>	Betton	Extension de 40 000 EH à 61 000 EH
<b>2034</b>	Pacé	Raccordement Clayes – St-Gilles Extension de 16 000 à 25 000 EH

## LA CARTE SUIVANTE, PRÉSENTE LES AMÉNAGEMENTS RETENUS



## ◆ Le zonage d'assainissement collectif et les extensions de réseau.

Le zonage d'assainissement de Rennes Métropole a été approuvé au Conseil Métropolitain du 23 septembre 2021. Ce document obligatoire vise à définir les zones qui seront raccordées à terme à l'assainissement collectif et celles qui resteront en assainissement non collectif. Il a été établi en cohérence avec le plan local d'urbanisme intercommunal.

Les avant-projets des extensions de réseaux ainsi validées sont en cours d'étude afin de définir une programmation pluriannuelle des travaux. Cette programmation tiendra compte des extensions qui sont liées à la viabilisation préalable de zones d'urbanisation future sur lesquelles le réseau à créer sera raccordé.

Ce programme permettra dès 2025 la réalisation d'extensions sur les communes de Laillé, Le Verger, Bourgbarré et Pont-Péan.

Par ailleurs, de nombreuses infrastructures de collecte des eaux usées et pluviales sont réalisées dans le cadre de :

- Zones d'aménagement concertées (ZAC) ou zones d'activités économiques (ZAE) ;
- Permis d'aménager (PA ou lotissement) ;
- Projet Urbain Partenarial.

Dans ce cadre, la Direction de l'Assainissement doit, en amont des projets, s'assurer que les infrastructures permettent bien de réaliser la collecte et qu'elles s'intègrent bien dans le système existant. En phase conception, il convient de s'assurer du respect des prescriptions techniques de Rennes Métropole mais aussi que l'entretien des ouvrages puisse se faire dans des conditions normales d'exploitation. Enfin, à l'achèvement des travaux, il est nécessaire de vérifier leur bonne exécution et d'organiser la prise en gestion.

En 2024, la Direction de l'Assainissement a émis un avis sur 17 permis d'aménager et est intervenue sur environ 50 dossiers de ZAC. Il est à noter que la plupart des ZAC comportent plusieurs tranches et certaines sont multisites (ZAC de la Touraudière à Pacé). Elles s'étalement généralement sur plusieurs années entre la conception et l'achèvement des travaux. À noter que la DA intervient aussi pour les ZAE et ZA.

À titre d'exemple, on peut citer la ZAC de la Courrouze à cheval sur Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande, les ZAC Atalante Via Silva et Pierrins à Cesson-Sévigné, la ZAC de la Vigne à Saint Gilles et la ZAC de la Gré à Bourgbarré, la ZAE de la Margat à L'Hermitage ou la ZA de Bourgbarré nord à Bourgbarré.

Par ailleurs, Rennes Métropole actualise tous les 10 ans les schémas directeurs réseaux par système d'assainissement afin de vérifier notamment le bon dimensionnement des ouvrages en tenant compte de l'urbanisation future et de la problématique des eaux claires parasites.

## ◆ Les projets d'extension de stations d'épuration.

### CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À BRUZ

Le projet consiste à construire une nouvelle station d'épuration en remplacement des stations de St Jacques de la Lande, Chavagne, Bruz et Le Rhei. La mise en œuvre de ce projet a été décidée par le conseil métropolitain du 26 septembre 2019. Le programme et l'enveloppe financière de cette nouvelle opération ont été validés par le conseil métropolitain du 28 septembre 2023 pour un montant global de 63 M€HT et une livraison en 2028. Les principaux éléments du programme sont les suivants :

- Création d'une nouvelle station d'environ 50 000 EH y compris 11 km de réseaux de transfert et 4 postes de refoulement,
- Installation dotée d'un méthaniseur et d'une unité d'incinération pour traiter les boues issues de la nouvelle station ainsi que les boues d'autres stations d'épuration métropolitaines, et produire de l'énergie renouvelable (capacité 80 000 EH),
- Opération scindée en deux parties : une partie "réseaux" traitée de manière classique avec l'appui d'un maître d'œuvre et une partie "station" sous la forme d'un marché de conception-réalisation avec le concours d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.
- Outre l'épuration des eaux et le traitement des boues, la station pourra produire :
  - du biogaz par méthanisation des boues d'épuration,
  - de la chaleur issue des process de traitement pour faire fonctionner certains ouvrages,
  - de l'énergie photovoltaïque pour assurer une partie des besoins sur site (autoconsommation).

Le choix du site a été défini à proximité de la ZA des portes de Ker Lann sur la commune de Bruz.

L'appel à candidature pour le marché de conception réalisation a été publié en juillet 2024. La notification du marché est envisagée en janvier 2026.



STEP Brécé

## EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION À BRÉCÉ

La station d'épuration de Brécé, mise en service en 1998, traite les effluents des deux communes de Brécé et Servon-sur-Vilaine. Au vu des perspectives d'urbanisation et de développement des activités économiques sur les deux communes, des travaux d'extension ont débuté en décembre 2023 pour une durée d'un an et demi. Ces travaux vont permettre d'augmenter la capacité de traitement de 5 000 à 9 000 EH, via des adaptations sur les filières eau et boues, et la mise en place d'un traitement tertiaire.

En 2024, le génie civil a été réalisé en totalité : nouvelle filière eau comprenant un bassin d'aération, un clarificateur et ses ouvrages annexes, nouveaux locaux de traitement et stockage des boues ainsi que le bâtiment vestiaires/sanitaires/réfectoire.

La filière boues a été mise en fonctionnement en juillet 2024 et comprend :

- Un local de déshydratation via une presse à vis
- Un local de chaulage
- Un local électrique
- Une aire de stockage couverte compartimentée en 3 casiers.

Fin 2024, des panneaux solaires ont été implantés sur l'ensemble des toitures neuves, pour assurer la production d'énergie renouvelable qui devrait atteindre 151 000 kWh/an.



## EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION À ROMILLÉ

Les travaux de la station d'épuration métropolitaine de Romillé ont consisté à doubler la capacité de la station pour accompagner la croissance démographique de la commune, passant de 2500 à 5000 équivalents-habitants. Les performances épuratoires ont été améliorées, notamment par l'installation d'un traitement avancé du phosphore. La filière de traitement des boues a connu une refonte complète avec l'installation d'équipements de déshydratation, chaulage et stockage. L'installation d'un traitement tertiaire permet d'affiner la qualité des eaux rejetées. Un bâtiment comprenant vestiaires et réfectoire a été construit pour le personnel d'exploitation.

L'installation de 530 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques participe à la décarbonation. Leur production d'électricité couvrira 33 % des besoins électriques de la station (8MWh/mois d'auto-consommation) dès janvier 2025. A la mise en service, le surplus de production sera injecté dans le réseau.

Des équipements sobres en énergie ont été choisis : pour la production d'air (surpresseurs performants), pour la déshydratation des boues (presses à vis) et choix de construire un bâtiment BBC (Basse consommation d'énergie) pour les vestiaires et le réfectoire.

Le montant total de l'investissement s'élève à 3 millions d'euros TTC. L'Agence de l'eau participe au financement de l'opération à hauteur de 463 000 € sous forme de subvention.

Les travaux qui ont débuté fin août 2023, se sont poursuivis en 2024. La mise en service des nouveaux équipements a débuté en septembre 2024. La réception des travaux a eu lieu en décembre 2024, un périodes de finalisation des réglages et réalisation des travaux d'aménagements paysagers et de voirie se poursuivra durant le premier semestre 2025.



STEP Romillé



STEP Romillé

## CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À CINTRÉ

La station d'épuration de Cintré atteint ses limites de capacité. D'une capacité nominale de 1 500 EH, il s'agit d'un traitement par boues activées, et date de 1995. Le programme de construction d'une station neuve, d'une capacité de 3 500 EH a été approuvé le 16 janvier 2020. Ainsi, la nouvelle station va être construite juste au nord de l'actuelle, qui sera déconstruite pour laisser place à une prairie humide. La station comportera :

- Des équipements de pré-traitement,
- Une bassin tampon en entrée de filière,
- Un bassin biologique,
- Un clarificateur,
- Une filtration tertiaire à disques

Un filière boues pâteuse avec presse à vis et hangar de stockage. Une production d'énergie renouvelable par panneaux photovoltaïques est également prévue sur l'installation.

Les travaux ont débuté en juin 2024, la mise en service est prévue au second semestre 2025.



## ASSURER LA SATISFACTION DE NOS USAGERS.

En tant que service public, la régie d'assainissement de Rennes Métropole accorde une grande importance à la satisfaction de ses usagers. Cela passe en premier lieu par une gestion rapide et efficace des demandes et réclamations, mais cela implique également, la diffusion d'informations pédagogiques.

### ◆ Les demandes et réclamations de nos usagers.

Malgré les moyens techniques mis en œuvre pour limiter la survenue d'événements indésirables, les activités de l'assainissement peuvent générer des nuisances ou désordres auprès des usagers : odeurs, nuisances sonores, bouchages, débordements...

Afin de répondre au plus vite aux demandes des usagers, la Direction de l'Assainissement a mis en place une équipe dédiée à leur prise en charge. Elle a pour mission d'assurer l'accueil des usagers et le traitement de toutes les demandes externes qui parviennent à la direction. Des outils téléphoniques et logiciels ont été déployés afin de permettre :

- Une meilleure prise en charge des appels téléphoniques,
- Une saisie et un suivi de toutes les demandes qui nécessitent une intervention ou un suivi.

Les objectifs fixés sont :

- La prise en charge de 90 % des appels téléphoniques,
- Réponse en moins de 15 secondes en moyenne,
- Le traitement de demandes écrites sous 20 jours pour un courrier et sous 5 jours pour une demande WEB ou mail.

Les quelques éléments qui ressortent du bilan des demandes 2024 sont les suivants :

- Le principal vecteur de contact avec la Direction de l'Assainissement reste le téléphone (47%) puis environ 40% des demandes parviennent par le guichet numérique de Rennes Métropole et enfin les demandes sont transmises par mail et courrier (13%),
- Le taux de prise en charge des appels téléphoniques s'élève à 89 % avec un temps de réponse moyen d'environ 30 secondes,
- Plus de 95 % des demandes des usagers concernent des problématiques liées à l'exploitation des systèmes d'assainissement,
- Le taux de réclamation s'élève à 1,3 % pour l'année 2024 (il s'agit du nombre total de réclamations écrites relatives au service de l'assainissement collectif rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000).

Globalement, environ un tiers des réclamations concerne des problèmes d'écoulement ou de débordements (réseau obturé partiellement ou totalement), un autre tiers concerne des problèmes de tampons défectueux et le dernier tiers concerne des problèmes d'odeurs ou de présence de rats.

### PERSPECTIVES

La mise en place d'un outil informatique en ligne de planification des rendez-vous de contrôle des installations privatives d'assainissement est en cours de réflexion. L'objectif de cet outil sera de permettre aux usagers de planifier directement un rendez-vous depuis le site internet de Rennes Métropole.

### ◆ Les actions de communication.

La Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole a élaboré depuis plusieurs années un plan de communication externe qui continue de se déployer.

Les outils et actions de communication de base sont les suivants :

- le site internet de Rennes Métropole dont la refonte est en préparation,
- le réseau social Linkedin pour la diffusion des offres d'emploi,
- Réalisation de 2 nouvelles fiches pédagogiques à destination des usagers de l'assainissement (Gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation, participation financière à l'assainissement collectif...)
- Messages d'information aux abonnés via l'en-cart de la facture d'eau et d'assainissement, les bulletins municipaux, les affiches lors de changements d'exploitant et de passage en régie notamment

The infographic is titled "LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DE BÉCHEREL DEVIENT PUBLIQUE !" in green. It features a central illustration of a white toilet with its lid open, connected by a white U-shaped pipe to a blue wavy background representing water. A blue circle on the right contains the text "La performance au service des eaux usées". At the bottom left, it says "À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024" and "La RÉGIE D'ASSAINISSEMENT de Rennes Métropole va gérer votre service public d'assainissement collectif.". The Rennes Métropole logo is at the bottom right.

- Mise à disposition des citoyens du rapport d'activité et du Rapport sur la Qualité et le Prix du Service (RPQS),
- Organisation de visites de sites à la demande et en majorité à destination des scolaires (depuis l'élémentaire jusqu'au niveau universitaire),
- Participation annuelle de Rennes Métropole, en tant qu'exposant, avec Eau du Bassin Rennais, au Carrefour des Géosciences Locales de l'Eau de Rennes : 31 janvier et 1er février 2024
- Campagne sur les éco-gestes à l'occasion de la Journée mondiale des toilettes du 19 novembre : affichage dans les abris bus et les espaces publicitaires



En parallèle, plusieurs projets de communication ont été lancés ou finalisés au cours de l'année :

- Poursuite de la mise en place de la signalétique d'identification des sites de la Direction de l'Assainissement,
- Poursuite du flocage de la flotte des véhicules de la régie avec les éco-gestes (50 % réalisé)
- Distribution de fiches pédagogiques relatives aux démarches et éco-gestes en Assainissement ("Permis de construire – déclaration préalable, L'assainissement non collectif, Contrôles des installations individuelles, etc). Ces fiches ont également été distribuées lors de rencontres de quartier, sur la commune de Chantepie organisées par l'élu Michel Caillard.
- Livrets de présentation des 2 antennes d'exploitation au Nord-Ouest et au Centre à destination des communes
- Réalisation de la plaquette de présentation de la station d'épuration de Pacé

## PERSPECTIVES

- Préparation de l'événement pour les 10 ans du transfert de la compétence assainissement à Rennes Métropole et du passage en régie de la totalité du territoire au 1er janvier 2025 et de l'exposition photos sur le mail François Mitterrand à Rennes sur les métiers de l'eau et de l'assainissement

- Organisation de Portes ouvertes à la station d'épuration de Rennes Beaurade pour fêter les 10 ans
- Finalisation du flocage des véhicules d'intervention des équipes de Rennes Métropole Assainissement,
- Préparation de 2 plaquettes : "Comment gérer et évacuer les eaux de piscine" et "Prescriptions du PLUi de Rennes Métropole en matière de gestion des eaux pluviales".
- Réalisation des plaquettes de présentation des stations d'épuration de Romillé, Brécé, Cintré et Cesson-Sévigné

## LES VISITES DES STATIONS D'ÉPURATIONS.

Les habitants du territoire intéressés par une visite d'un ouvrage d'assainissement peuvent solliciter la Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole.

Des visites, principalement de la station d'épuration de Rennes Beaurade, sont organisées. Cela est également possible pour les autres stations sur simple demande.

En 2024, environ 80 visites ont eu lieu pour un peu plus 1 500 visiteurs.

## LES PLAQUETTES DE PRÉSENTATION / COMMUNICATION GRAND PUBLIC.

Afin de fournir un premier niveau d'information aux usagers, une douzaine de fiches d'information sont disponibles sur la page assainissement du site internet de Rennes Métropole. Celles-ci traitent des démarches en assainissement collectif, non collectif ou dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des bonnes pratiques en matière d'assainissement.

Concernant les principaux ouvrages d'assainissement, des plaquettes de présentation sont disponibles, elles concernent les plus grosses stations d'épuration du territoire.

En 2024, une nouvelle plaquette d'information a été créée sur le sujet de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

## PERSPECTIVES

Une plaquette est en projet sur le sujet de la gestion de l'eau pour les piscines

Par ailleurs la plaquette sur les prescriptions réglementaires en matière de gestion des eaux pluviales va être mise à jour en lien avec la modification 2 du PLUi.



## LE CARREFOUR DE GESTION LOCALE DE L'EAU.

Le Carrefour des gestions locales de l'Eau s'est tenu les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2024. Comme chaque année, la Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole et Eau du Bassin Rennais y tenaient un stand commun.

Ce moment a été l'occasion d'aller à la rencontre des principaux partenaires et fournisseurs de Rennes Métropole dans le domaine de l'assainissement.

Deux ateliers ont été animés par des agents de Rennes Métropole. L'un était intitulé "Renouvellement des réseaux d'assainissement : établir une stratégie pour investir au bon endroit", et l'autre : "Terres de Sources le label local qui protège l'eau : des avancées opérationnelles et une synergie avec le plan agriculture et alimentation durables de Rennes métropole".

## PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS AGENTS ET RENFORCER LEUR BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL.

Les risques professionnels dans le domaine de l'assainissement sont nombreux. Soucieuse de garantir des conditions de travail sûres à ses agents et prestataires extérieurs, Rennes Métropole s'engage à exercer son activité avec le souci permanent d'améliorer la sécurité et le bien-être des agents.

### ◆ Prise en compte de la sécurité dans les services.

La prévention des risques pour la santé et la sécurité est une priorité pour la Direction de l'Assainissement.

En effet, les salariés des métiers de l'assainissement peuvent être exposés à une grande variété de situations dangereuses (risques biologique, chimique, de noyade, électrique, mécanique, ceux liés à la manutention, la circulation, les chutes de hauteur, les risques d'incendie et d'explosion...).

Les risques liés aux espaces confinés sont très importants et spécifiques aux activités de l'assainissement. En effet, les interventions dans les réseaux visitables, dans les bâches ou dans les regards induisent des risques d'intoxication, d'explosion, électriques, de chute et de

noyade. Les équipes qui interviennent dans le réseau visitable sont particulièrement concernées.

Aussi, une politique de prévention passant notamment par la limitation et la sécurisation des interventions les plus dangereuses, la mise en place de procédures, l'équipement en moyens de protection et la formation des salariés est en place.

Le responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE) accompagne les agents et l'en-cadrement afin de veiller en permanence à la gestion de la sécurité au sein des services via :

- La tenue à jour du document unique,
- L'accueil et la formation des nouveaux agents sur la thématique QSE
- La réalisation d'audits sécurité et l'analyse détaillée de situations de travail
- L'analyse des accidents du travail/presqu'accident/anomalie sécurité
- Le pilotage d'un groupe de travail sur les thématiques QSE
- Le rappel des bonnes pratiques et une mission de conseil.

Une politique QSE est en place au sein de la direction, les axes de la politique sécurité sont les suivants :

- Réduire l'exposition des agents aux espaces confinés
- Favoriser le bien-être au travail des agents
- Améliorer la manipulation des tampons
- Améliorer les situations de travail liées au travailleur isolé

**" Il n'y a pas de tâche si urgente, ni de travail si important qu'on ne puisse les faire en sécurité."**

Les risques psychosociaux sont pris en compte dans la politique QSE de la direction et plus généralement au sein de Rennes Métropole. Au sein de la direction, une analyse de l'absentéisme est effectuée par métier et par classe d'âge et le taux de rotation est suivi. Au sein de Rennes Métropole, la médecine du travail est vigilante, lors des visites des agents, sur la qualité de travail dans les directions.

Depuis 2023, les agents susceptibles de travailler de manière isolée ont été dotés d'un système de PTI (Protection des Travailleurs Isolés), par le biais d'un applicatif sur smartphone. Durant l'année 2024, des sessions de formation, de sensibilisation et d'accompagnements ont été réalisées afin d'augmenter le taux d'utilisation de cet outil. Des tests de situation d'urgence ont également été réalisés pour vérifier son bon fonctionnement (communication, réactivité...)

Concernant l'amélioration des manipulations de fontes de voirie, les sessions de formation n'ont pas pu être toutes dispensées (défaut d'organisation). 5 accidents ont eu lieu, contre 2 l'année précédente : cela prouve l'importance de maintenir et de consolider ces formations. L'objectif 2025 sera donc de fluidifier leur organisation. En parallèle, des formations

sur les échauffements et les étirements seront réalisées par un cabinet externe. Enfin, le sujet de réduction des agents aux espaces confinés est toujours en cours. Au

cours de l'année, il n'a pas pu avancer à cause d'un manque de moyens humains (taux d'absentéisme élevé). Le sujet reprendra donc en 2025, avec la mise en place de curage auto-nome sur certaines parties du réseau visitable.

Indicateurs Santé/Sécurité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP)	129,9	135	1335	135	142	155	172
Nombre d'accidents du travail	21	14	12	19	16	13	22
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	21	11	7	15	11	13	17
Nombre de jours d'arrêt	312	203	70	650	228	246	400
Taux de fréquence des accidents du travail	93,5	51,3	32,6	69,9	48,2	52,2	66,1
Taux de gravité des accidents du travail	1,54	1,71	2,31	2,72	1,00	0,99	1,56
Taux de présentéisme (en %)	94	90,2	92,4	90,4	91,8	94,1	92,1

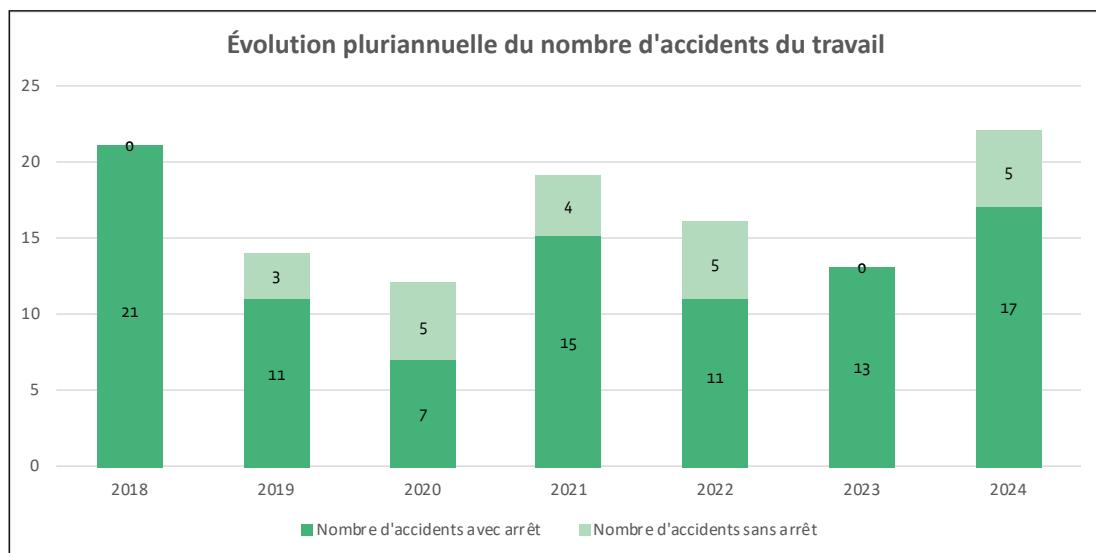
Source : EN216\_Suivi\_Accidents\_Travail

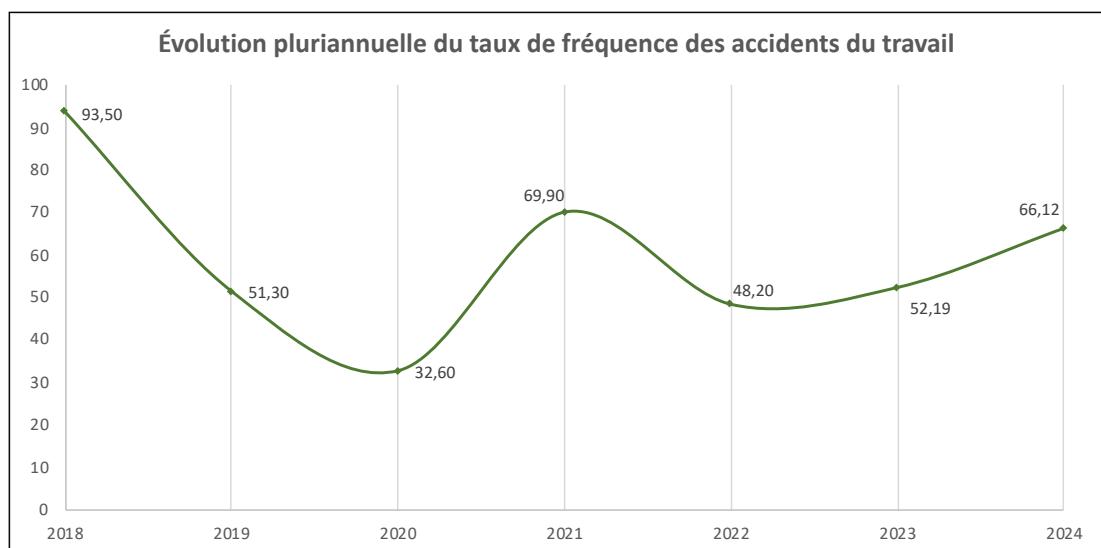
\*Le taux de fréquence annuel des accidents de travail équivaut au nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures de travail.

Ces indicateurs correspondent à l'ensemble des agents de la Direction de l'Assainissement, ces derniers travaillant pour le périmètre global de Rennes Métropole.

\*\*Le taux de gravité annuel correspond au nombre de journées perdues suite aux accidents du travail pour 1 000 heures de travail.

\*\*\*Le taux de présentéisme est égal au nombre total d'heures de présence exprimé en pourcentage des heures disponibles pour travailler





Source : EN216\_Suivi\_Accidents\_Travail

**Comme chaque année, un bilan des accidents de travail a été réalisé. Voici les éléments majeurs qui peuvent en être tirés :**

- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive le nombre d'accidents augmente, ce qui met en exergue une instabilité dans la gestion de la Santé & Sécurité. L'amélioration continue n'est plus assurée.
- Des éléments contextuels liés à la réorganisation de la DA peuvent en partie justifier ce mauvais résultat
- Après une année 2023 sans accident lié à la manipulation de tampons, cette cause est la principale des accidents de l'année 2024. Cela signifie que les actions mises en place doivent être consolidées voire renforcées
- La grande majorité des accidents concerne des agents arrivés depuis moins de 2 ans. Cela peut être un élément justifiant une remise en question de la qualité d'accompagnement des nouveaux arrivants.
- Les accidents se sont majoritairement concentrés sur la période estivale (de juin à septembre). Cela peut-être un élément justifiant la mise en place de mesures d'animations exceptionnelles au cours de cette période.

En 2024, ont été réalisés :

- 4 réunions du groupe de concertation
- 118 quarts d'heures QSE.
- 26 audits terrains sécurité :
  - 18 Rondes QSE sur les STEU ou autre installation technique (CTA, OVH)
  - 1 audit "Installation" sur les PR ou les lagunes
  - 7 audits "Métiers" auprès des agents opérationnels

**Perspectives pour l'année 2025 :**

- Finaliser les actions déjà engagées puis s'assurer de leur qualité, leur pertinence et leur efficacité. Cela concerne le plan d'action sur la manipulation des tampons, sur la protection des travailleurs isolés et sur l'exposition des travailleurs en espace confiné
- Préparer voire tester la mise en place d'outils d'animation différents. Cela concerne les 1/4h

QSE, les campagnes thématiques ou le management de proximité par point d'équipe par exemple.

### ◆ Le bien-être au travail.

La recherche du bien-être au travail est en soit un objectif en accord avec les valeurs de la Direction de l'Assainissement. Mais c'est aussi un facteur d'efficience, car cela joue fortement sur la motivation des agents.

Tous les deux ans, une enquête sur la satisfaction est organisée auprès de la totalité du personnel.

La dernière enquête a été réalisée début 2024 et a confirmé des résultats en progrès depuis 2020.

La majorité des équipes et la totalité des thématiques voient leur évaluation évoluer positivement

**Les principaux sujets qui génèrent de l'insatisfaction chez les agents sont :**

- La reconnaissance
- L'ambiance de la direction
- Les défis proposés

**En 2024, nous avons pu :**

- Déployer des immersions pour le directeur
- Prévoir un passage trimestriel minimale sur tous les lieux d'embauche
- Poursuivre le déploiement des pense bêtes reconnaissance
- Former les encadrants sur le feed-back
- Organiser une concertation sur le bilan de l'organisation de 2021

### **PERSPECTIVES**

Une nouvelle enquête évaluant le bien-être des agents au sein de la DA sera lancée début 2026. Elle aura pour but de cibler de nouvelles actions à mener et d'évaluer l'efficacité des actions réalisées suite aux précédentes enquêtes.

# TOXIQUE DANS L'ÉVIER ÉGOUTIERS EN DANGER



La  
performance  
au service des  
eaux usées  
~

 RENNES  
MÉTROPOLE



## Partie 04

# ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

## LE CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE

### ◆ Le rôle et la composition du conseil d'exploitation.

L'administration de la régie est assurée par un Conseil d'exploitation composé de 16 membres, 11 ayant voix délibérative et 5 ayant voix consultative. Les 11 membres sont des conseillers métropolitains. Quatre autres membres sont appelés consultants et sont de deux ordres : 3 représentants d'associations dont l'objet est en rapport avec le service d'assainissement et ou la défense des intérêts des usagers et un représentant du personnel. Enfin, le directeur de la régie est membre du conseil d'exploitation.

Le Conseil d'exploitation est tenu au courant de la marche du service par le directeur et délibère sur les questions intéressant le fonctionnement des régies pour lesquelles le conseil de Rennes Métropole ne s'est pas réservé le pouvoir de décision. Il est également obligatoirement consulté par le Président de Rennes Métropole sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement des régies.

M. Daniel Monnier, maire de Miniac sous bécherel est décédé au mois de juin 2024. Il était un membre assidu et chaleureux du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement depuis 2020.

Dans le même temps, la démission de M. Daniel Yvanoff comme maire de la commune de Langan, a mis fin à son mandat de conseiller métropolitain, et à sa représentation au sein du conseil d'exploitation en tant que président du conseil d'exploitation.

La séance du conseil d'exploitation du 15 octobre 2024 a permis d'élire M Daniel Yvanoff comme président du conseil d'exploitation de la régie et également de prendre acte de la nouvelle composition du conseil d'exploitation compte tenu du décès de M Daniel Monnier.

C'est M. Franck Morvan, maire de la commune de Bourgbarré qui a été désigné pour son remplacement.

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

### Membres à voix délibérative



Régine  
ARMAND



Michel  
CAILLARD



Marion  
CHEVALLIER



Christophe  
CHEVANCE



Pascal  
HERVÉ



Franck  
MORVAN



Alain  
PRIGENT



Matthieu  
POLLET



Emmanuelle  
ROUSSET



Sandrine  
VINCENT



Daniel  
YVANOFF

### Membres des associations



Patrick  
ANNE

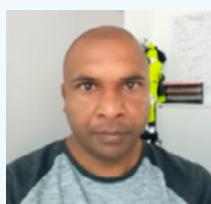


Émile  
BESNEUX



Patrick  
SAVARY

### Représentant du personnel

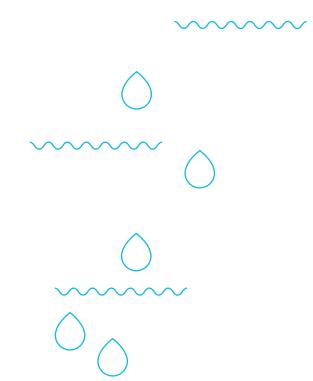


Jean Philippe  
MOUTOUSSAMY

### Directeur de la régie



Boris  
GUEGUEN



## ◆ Le bilan 2024 de l'activité du Conseil exploitation des régies d'assainissement collectif et non collectif

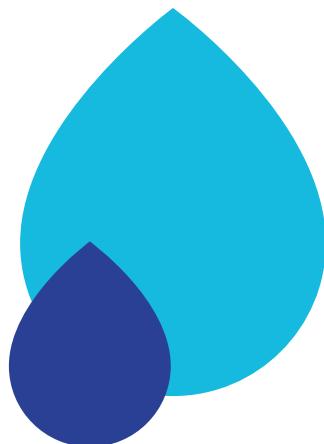
En 2024, comme en 2023, se sont tenues 9 séances du conseil d'exploitation.

Aucune séance n'a été reportée faute de quorum. En moyenne, il y avait 3 élus par conseil d'exploitation

Au total, les membres du conseil d'exploitation ont rendu 14 avis qui ont concerné des sujets financiers (vote du budget, Budget supplémentaire, décision modificative...), les tarifs 2025 , et des sujets techniques notamment sur la STEP de Bécherel et la STEP de Bruz et sur certaines opérations d'aménagement.

Comme le prévoient les statuts de la régie, les séances du conseil d'exploitation sont aussi l'occasion d'informer les membres du fonctionnement de la régie. Des informations sont donc transmises au fil des séances sur des sujets tels que la revue de direction, le bilan de l'opération du digesteur de l'OVH, le suivi des étapes de l'extension de la régie, l'organisation des missions de la direction comme la gestion du service public d'assainissement non collectif.

Trois séances ont également permis la présentation de deux études relatives aux économies d'énergie, l'une sur le déploiement du photovoltaïque sur les installations d'assainissement (phase 2 et 3) et l'autre sur l'optimisation énergétique de Beaurade.



## LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Avec le transfert de la compétence assainissement des communes membres vers la Métropole, les contrats de délégation de service public (DSP) d'assainissement en vigueur ont été transférés et Rennes Métropole s'est substituée en tant que personne publique aux communes antérieurement compétentes. Certains contrats sont arrivés depuis à échéance.

Suite à la demande de VEOLIA de résilier tous ses contrats de délégation de service public avec la Métropole au 31 décembre 2022, 3 contrats ont été interrompus au 31 décembre 2022. Un dernier contrat conclu avec VEOLIA n'était pas concerné par la demande du délégataire et a perduré. C'est en effet un contrat tripartite conclu avec une autre personne publique que la Métropole, le SISEM (Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon). Il porte uniquement sur la partie traitement de l'assainissement et a démarré le 1er mars 2014 pour une durée de 12 ans jusqu'au 28 février 2026.

En plus de ce contrat, les seuls contrats de DSP encore en vigueur en 2024 étaient donc ceux conclus avec la SAUR soit 3 contrats, dont la liste est la suivante :

### Contrats conclus avec l'entreprise SAUR

Communes	Date début	Date fin	durée
L'Hermitage et la Chapelle-Thouarault (ex SISTEPUR)	1/01/2013	31/12/2024	12 ans
Mordelles	1/01/2013	31/12/2024	12 ans
Betton, Chevaigné, Montgermont, la Chapelle-des-Fougères, Saint-Grégoire (ex SIARN)	1/05/2012	30/04/2024	12 ans

Chaque année, conformément à la réglementation, les délégataires transmettent un rapport annuel qui doit contenir les comptes de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Les rapports ont bien été transmis avant le 30 juin 2024.

Chiffres d'affaires des délégations sur les 4 dernières années (hors recettes perçues pour le compte d'organismes publics) :

Communes	2020	2021	2022	2023	2024
L'Hermitage et la Chapelle-Thouarault (ex SISTEPUR) - SAUR	190 300 €	231 400 €	182 900 €	275 700 €	275 200 €
Mordelles - SAUR	190 600 €	242 900 €	184 500 €	239 100 €	325 000 €
Betton, Chevaigné, Montgermont, la Chapelle-des-Fougeretz, Saint-Grégoire (ex SIARN) - SAUR	1 367 700 €	1 246 000 €	1 085 300 €	1 101 300 €	280 000 €
Nouvoitou (DSP traitement) - VEOLIA	516 247 €	629 024 €	545 106 €	526 910 €	Non disponible



**Le chiffre d'affaire du contrat de délégation de service public de l'ex SIARN s'explique par sa durée. En effet, il s'est achevé le 30 avril 2024.**

**Enfin, à compter du 1er janvier 2025, à l'exception du contrat tri partie conclu avec VEOLIA et le SISEM (Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazon) et qui porte uniquement sur la partie traitement de l'assainissement, plus aucun contrat de délégation de service public ne sera en vigueur. Le territoire de la régie d'assainissement s'étendra donc sur la totalité de Rennes Métropole.**

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉAPPROPRIATION DU SERVICE PUBLIC

En avril 2015, le débat sur le choix du mode de gestion de l'assainissement s'est appuyé sur la volonté de renforcer le contrôle public du service. Cela s'est traduit par le choix d'un passage progressif en régie sur l'ensemble du territoire à l'échéance des contrats de délégation de service public.

En 2019, une étude sur la stratégie d'externalisation de la régie a permis :

- De confirmer la pertinence de l'arrêt des DSP en assainissement sur le territoire de la métropole
- D'établir une cartographie des activités,
- D'évaluer la pertinence à externaliser ces activités sur la base de différents critères : capacités de la régie directe, intérêt technique et économique, intérêt stratégique.
- D'établir 5 scénarios allant de plus d'externalisation à moins d'externalisation qu'aujourd'hui

Avec les élections municipales de 2020, le débat pour choisir le scénario retenu n'a pu être organisé qu'en fin 2020. Le 12 janvier 2021, le conseil d'exploitation a décidé de retenir le scénario qui conduit à internaliser une grande partie de l'activité et notamment l'exploitation de l'ensemble des ouvrages, y compris les opérations d'hydrocurage.

Seule des prestations très spécifiques comme des maintenances ou la gestion des boues resteront externalisées. Sur d'autres missions comme la gestion des espaces verts ou la maçonnerie VRD, un scénario mixte a été retenu avec un recours aux sociétés privées pour les besoins standardisés et le maintien des équipes de la régie pour les besoins spécifiques et urgents.

La mise en œuvre de ce scénario s'étalera du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2025, date à laquelle l'intégralité du territoire sera exploité en régie directe. Pour assumer cette extension, 34 nouveaux recrutements sont prévus et une nouvelle organisation sera mise en place.

Pendant toute l'année 2024, les derniers pans de l'organisation ont été mis en place et les derniers recrutements ont été effectués.



Rennes Métropole n'est pas la seule collectivité en France à partager ces objectifs. Afin de mutualiser leurs expériences et de défendre leur vision des services publics de l'assainissement, ces collectivités se sont regroupées au sein de France Eau Publique. Cette association regroupe aujourd'hui 80 membres compétents en eau potable ou en assainissement et représente un territoire desservant 11 millions d'habitants en eau potable et 6 millions en assainissement. Rennes Métropole est membre de France Eau Publique depuis septembre 2016.

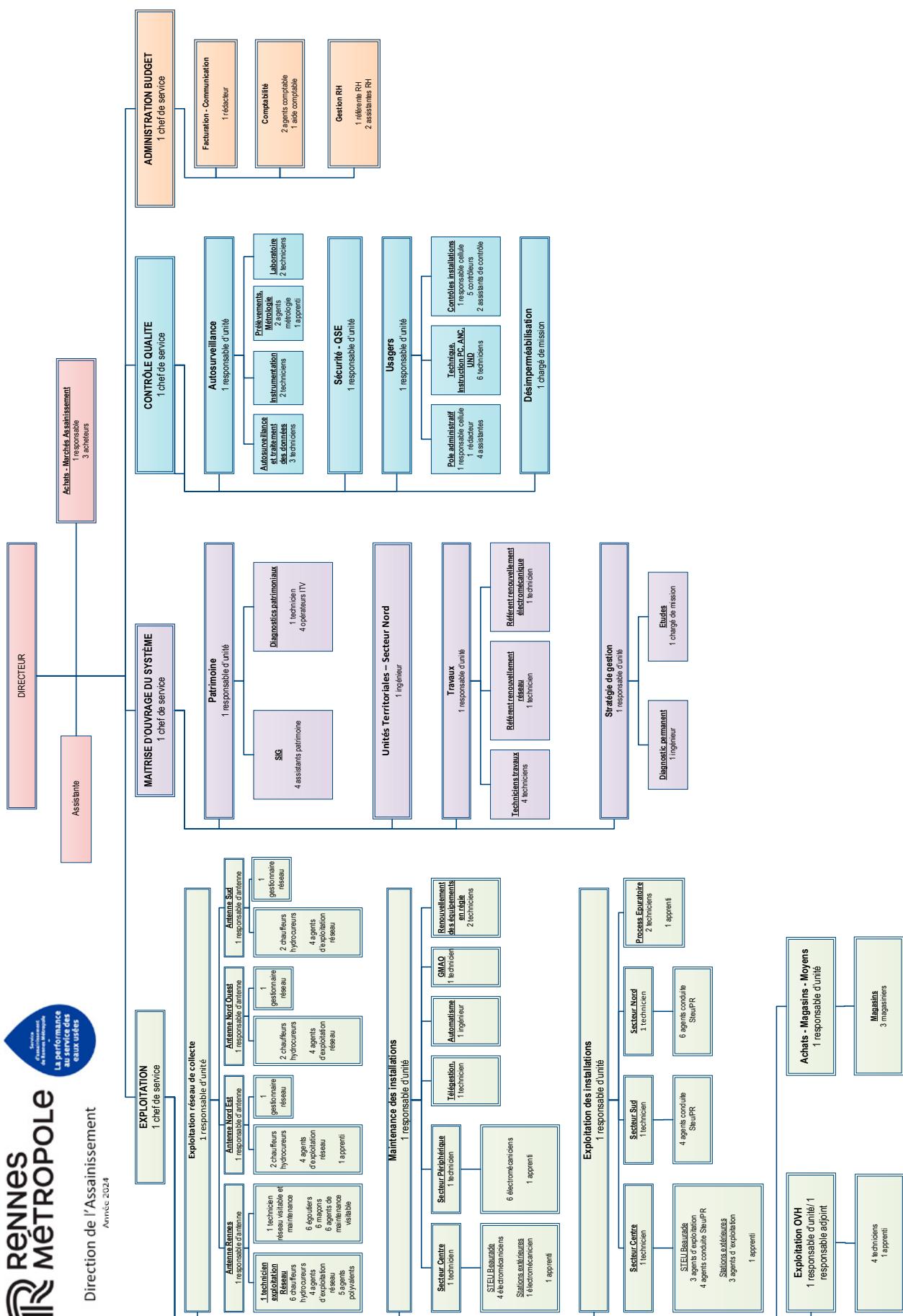
Fin 2024, les modes de gestion sont les suivants :

- Régie directe pour 40 communes,
- Délégation de Service Public par Affermage pour 3 communes.

Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont quant à elles assurées en régie directe par Rennes Métropole sur l'ensemble de son territoire.

# L'ORGANISATION DES SERVICES

## ◆ L'organigramme.



# MÉGOTS DANS LE CANIVEAU POLLUTION DANS L'EAU



La  
performance  
au service des  
eaux usées  
~

 RENNES  
MÉTROPOLE

## LES SERVICES PROPRES À LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT.

La direction de l'assainissement est une direction d'environ 180 personnes qui a beaucoup grandi depuis le transfert de la compétence vers la Métropole en 2015. Elle a évolué en même temps que les contrats de délégations et marchés publics de prestations sont arrivés à leur terme et que la régie s'est étendue sur ces mêmes territoires. Son organisation a donc évolué pour tenir compte de ces modifications.

Elle est composée de 4 services de tailles assez diverses.

Le service Exploitation, composé de 108 personnes, regroupe l'ensemble des activités de collecte et de transport des eaux usées et des eaux pluviales, le suivi des opérations d'aménagement, les activités de traitement des eaux et des sous-produits ainsi que la gestion des postes de refoulement. En 2024, la régie de Rennes Métropole exploite la quasi-totalité des systèmes d'assainissement à l'exception de ceux gérés par contrat de DSP à savoir Mordelles, L'Hermitage et la Chapelle-Thouarault et Betton.

Le service Maîtrise d'ouvrage, constitué de 22 personnes, a encore en charge, jusqu'à la fin de l'année 2024, la mise en place et le suivi des contrats de prestations ou des contrats de délégation (par secteur). Il assure également le suivi des travaux nécessaires pour l'amélioration et le renouvellement des systèmes d'assainissement, la gestion patrimoniale des infrastructures de collecte et de traitement et l'élaboration et le suivi des stratégies de gestion (y compris le diagnostic permanent).

Le service Contrôle Qualité, composé de 34 personnes, gère les demandes des usagers et notamment l'autorisation et le contrôle des installations d'assainissement, l'autosurveillance des systèmes d'assainissement et l'instrumentation ainsi que la mise en place et l'animation du système de management Qualité, Sécurité et Environnement.

Le service Administration et Budget comprend 7 agents qui assurent le suivi juridique et financier des contrats de Délégation de Service Public (DSP) jusqu'à la fin de l'année 2024. Le service a en charge le suivi financier et budgétaire de la direction, l'exécution comptable des marchés publics, et plus généralement de la comptabilité de toute la direction. La gestion de proximité des ressources humaines lui est également confiée. Il gère la préparation des actes administratifs de la direction, les premières analyses juridiques ainsi que l'organisation et le suivi du conseil d'exploitation.

L'unité Marchés est mutualisée avec la Direction de la Voirie et comprend 5 personnes.

## LES SERVICES SUPPORTS

Le Pôle Ressources est un des 4 pôles de la Direction Générale commune à Rennes Métropole et à la Ville de Rennes. Ce pôle regroupe la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Finances et de la Commande Publique, la Direction des Systèmes d'Information, la Direction des Affaires Ju-

ridiques, la Direction des Moyens et des Achats et la Direction du Contrôle de Gestion. Les directions et services du Pôle Ressources participent à la mission de pilotage de l'action publique. Elles s'impliquent dans la politique des ressources humaines, la stratégie et la gestion financière, la politique d'achat responsable et de restauration de qualité, la gestion et le développement du système d'information, la sécurité juridique et la commande publique, le contrôle de gestion et l'évaluation du risque des principaux partenaires de la collectivité, la stratégie immobilière.

Les services associés à ces directions ont des fonctions transversales et de support aux autres directions dont la Direction de l'Assainissement et plus particulièrement le service juridique et financier. Ces services ont donc pour objectif de faciliter le fonctionnement des services opérationnels dans une logique de dialogue de gestion et de culture de la relation à l'usager, d'accompagner l'animation managériale ou encore d'assister la maîtrise de la trajectoire financière de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes.

## LES SERVICES DE LA DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ET DES INFRASTRUCTURES (DEI).

Le service Maîtrise d'œuvre Espace public et Infrastructures dispose d'une unité Assainissement qui réalise des missions de maîtrise d'œuvre (études et travaux). Le service Études Hydrauliques accompagne la Direction de l'Assainissement en ce qui concerne des études importantes telle que l'étude capacité des stations d'épuration. Le service Conduite d'opérations Espace public et Infrastructures réalise les aménagements importants d'espace public ce qui inclut les travaux d'assainissement inhérents. Il effectue également le suivi des extensions de stations d'épuration comme, par exemple, le suivi de la construction de la nouvelle station d'épuration de Bruz.

### ◆ Le bilan des effectifs.

Depuis la constitution des régies d'assainissement le 1er janvier 2016, il n'est plus possible de recruter des fonctionnaires en leurs seins. En effet, les salariés d'une régie à autonomie financière ne peuvent être que de droit privé à l'exception du directeur des régies et du comptable public.

Ainsi, cohabitent au sein de la même structure des agents de droit public et des salariés de droit privé.

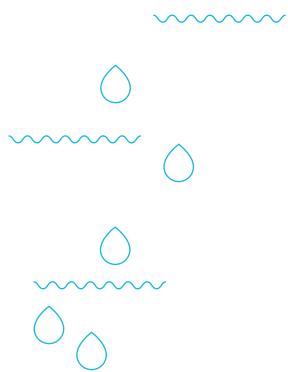
Si les premiers sont soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale, les seconds se voient appliquer un régime juridique propre à la régie. Celui-ci est inspiré des régimes qui s'appliquent dans les grandes entreprises de l'eau et de ce qui a été mis en place au sein de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais au moment de sa création.

Au 31 décembre 2024, l'effectif des régies d'assainissement était le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024
Agents statutaires droit public	83	75	76	67	65
Salariés de droit privé	55	70	70	88	107
Effectif total	138	145	146	155	172

Focus sur

## L'UNITÉ TRAVAUX



La régie publique d'assainissement de Rennes Métropole a créé depuis le 1er janvier 2023 une unité travaux au sein du service Maitrise d'Ouvrage pour permettre de piloter, coordonner, mettre en œuvre et suivre de manière efficiente les programmes de renouvellement Réseaux et Installations

1 responsable et 6 Conducteurs d'opérations, dont 2 référents des programmes de renouvellement réseaux et installations

### ◆ LES MISSIONS DE L'UNITÉ TRAVAUX SONT :

- Mettre en œuvre le programme de travaux de renouvellement/réhabilitation ou d'amélioration des réseaux d'assainissement
- Mettre en œuvre le programme d'extension des réseaux d'assainissement.
- Mettre en œuvre le programme de renouvellement des installations (stations d'épuration et postes de pompage)
- Mettre en œuvre une partie du programme d'action pluviale
- Assurer la conduite de ces opérations (suivi technique, réglementaire, financier, contractuel, ...)
- Assurer pour certaines opérations les missions de Maitrise d'œuvre
- Participer à résoudre les non conformités traitement, à réduire les déversements, à réduire nos consommations d'électricité et à augmenter notre taux de renouvellement.
- Engager pleinement la Métropole dans des exigences de transition énergétique et d'économie circulaire
- Renforcer les attendus en matière de protection de l'environnement
- Monter les marchés (travaux, fournitures, prestations intellectuelles, services) nécessaires à l'atteinte de ses objectifs
- Être support technique pour le service exploitation réseaux



# LE BILAN DE LA DÉMARCHE QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT (QSE)

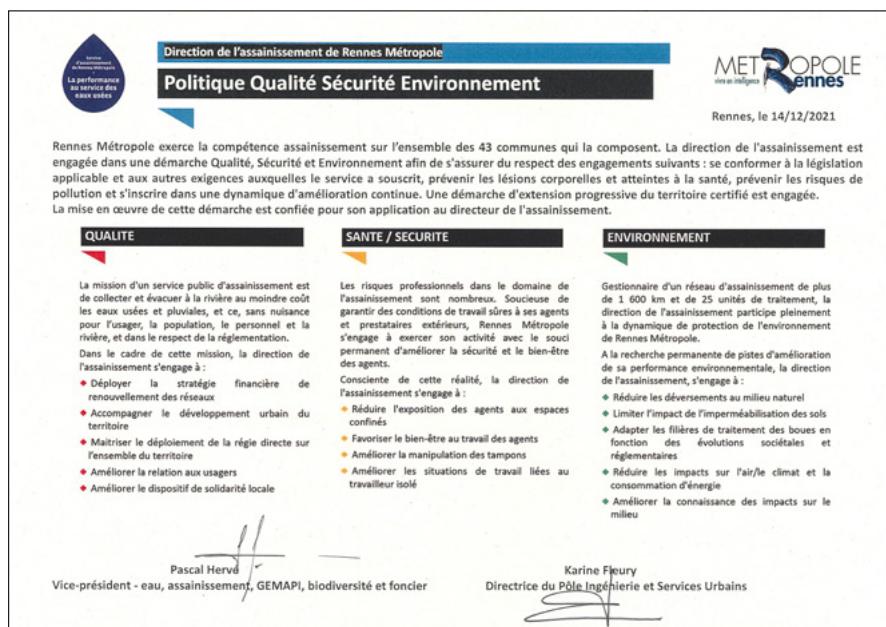
La Direction de l'Assainissement est engagée, depuis une vingtaine d'années, dans la mise en place d'un système de management certifié.

La certification concerne toutes les activités de la direction et s'applique sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole. L'audit de renouvellement s'est déroulé en mars 2023 et a permis à la direction de l'assainissement de conserver les trois certificats ISO 9001 (management de la Qualité), ISO 14001 (management de l'Environnement) et ISO 45001 (management de la Santé et la Sécurité) jusqu'en 2026. Cette échéance arrivant à son terme, un nouvel audit de renouvellement sera effectué pour assurer la continuité de la certification.

## ◆ La politique QSE.

La Direction de l'Assainissement de Rennes Métropole a poursuivi cette démarche sur la base des engagements suivants : se conformer à la législation applicable et aux autres exigences auxquelles le service a souscrit, prévenir les lésions corporelles et atteintes à la santé, prévenir les risques de pollution et s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue. Les axes de la politique QSE de la direction sont présentés ci-après.

En 2021, le travail sur la révision de la politique QSE de la direction a été finalisé afin de répondre aux nouveaux enjeux et au contexte de la direction. Cette politique sera réécrite courant 2026, dans le cadre de la nouvelle période de mandat qui débutera après les élections municipales.



## Les Audits et les certifications.

Les résultats des derniers audits ont mis en évidence que le système de management QSE de la direction est efficace et conforme aux normes.

L'audit de renouvellement 2023 a reconduit les certifications Qualité, Sécurité et Environ-

nement (QSE) pour une durée de 3 ans. Les certificats d'audits ont été délivrés à l'échelle du territoire global de Rennes Métropole. Deux audits de suivi ont été réalisés en 2024 et 2025 afin d'assurer que le principe d'amélioration continue est toujours en place sur ces thématiques. En 2026, un nouvel audit de renouvellement aura lieu.

	Audit interne				Audit externe			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Nombre de non-conformités majeures	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de non-conformités mineures	0	0	0	0	2	2	4	0
Nombre de points sensibles	13	12	9	2	5	3	13	16
Nombre d'axes d'amélioration	6	4	6	4	3	2	19	5
Nombre de points forts	16	18	2	4	4	6	12	14



# Certificat

## Certificate

N° 2019/84406.3

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### RENNES METROPOLE - DIRECTION ASSAINISSEMENT

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

GESTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES STATIONS D'EPURATION DE RENNES METROPOLE.

MANAGEMENT OF WASTEWATER SYSTEMS AND TREATMENT PLANTS OF RENNES METROPOLE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 14001 : 2015 - ISO 9001 : 2015 - ISO 45001 : 2018**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

71 RUE DU PONT DES LOGES FR-35031 RENNES CEDEX  
2 CHEMIN DE LA PREVALAYE FR-35000 RENNES

Le détail des activités et sites certifiés par norme est mentionné sur les certificats suivants :  
The description of certified activities and locations per standard is mentioned on the following certificates:

Certificat ISO 14001 : 2015 n° 84399  
Certificat ISO 9001 : 2015 n° 84400  
Certificat ISO 45001 : 2018 n° 84401

Certificats ISO 9001 et ISO 14001 délivrés sous accréditation n° 4-0001  
Certificates ISO 9001 and ISO 14001 issued under accreditation n°4-0001

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2023-03-15

Jusqu'au  
Until

2026-03-02

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
**Managing Director of AFNOR Certification**

Seuls les certificats électroniques, consultables sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), font l'objet en temps réel de la certification de l'organisme.  
The electronic certificates only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attest in real-time that the company is certified.  
Certification de systèmes de management. Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFNOR est une marque déposée - AFAQ is a registered trademark. CERTIPI F 1313.5.03/2022.

Flashez ce QR Code pour  
vérifier la validité du certificat





## Partie 05

# BILAN FINANCIER

## LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (EX COMPTE ADMINISTRATIF)

L'ensemble des flux financiers relatifs à la compétence assainissement, collectif et non collectif se retrouve au sein du budget annexe assainissement de la métropole.

Lors de la séance du conseil métropolitain du 10 juin 2025, les élus métropolitains ont arrêté le compte financier unique 2024 du budget assainissement.

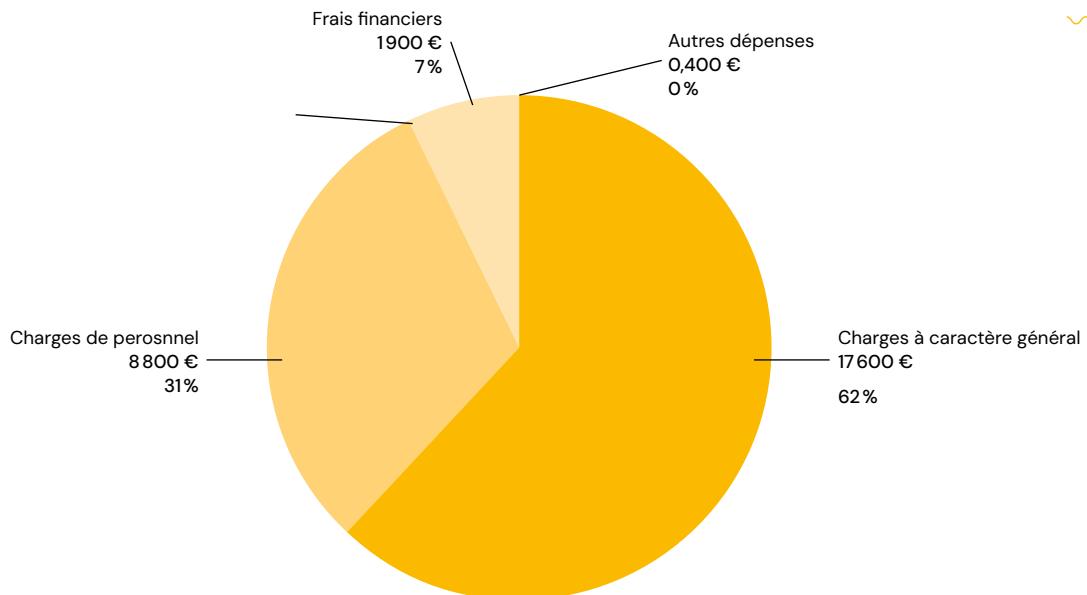
	Dépenses	Recettes	SOLDES
Fonctionnement	37 903 956,18 €	50 763 246,40 €	12 859 290,22 €
Investissement	38 914 790,70 €	23 830 521,32 €	- 15 084 269,38 €
Total	76 818 746,88 €	74 593 767,72 €	- 2 224 979,16 €

## ◆ Le compte financier unique du budget annexe assainissement 2024

### EXPLOITATION.

#### 1. section d'exploitation – dépenses

Données en K€



Le compte financier unique 2024 du budget assainissement fait ressortir les éléments suivants, sur la section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 28,8 M€ au CFU 2024 et sont en légère baisse par rapport à 2023.

Elles concernent :

- Les charges à caractère général (61 % des dépenses d'exploitation) qui sont en baisse de 5,6% principalement du fait de :
  - La fin du contrat du marché d'exploitation (-1,84 M€) conclu sur le sud et nord-ouest de la métropole ;
  - La baisse des prix de l'électricité et les effets des mesures d'économie d'énergie (-1,4 M€) ;
  - L'augmentation des postes produits de traitement (+0,42 M€), fournitures d'entretien et de petit équipement (+0,35 M€), maintenance des installations (+0,51 M€) ainsi que le remboursement de frais à des tiers (convention de rejet +0,38 M€).

→ Les charges de personnel qui s'élèvent à 8,8 M€, soit +9% par rapport à 2023, et qui représentent près de 31 % des dépenses d'exploitation. L'évolution est liée à l'extension de la régie et à un niveau de vacance de poste inférieur à l'année 2023 ;

→ La progression des frais financiers (+ 0,25 M€), en lien avec l'évolution de l'encours de dette et la hausse des taux d'intérêts.

Les recettes d'exploitation, constituées à 98 % de produits des services, s'élèvent à 32,1 M€ et sont stables par rapport à 2023, du fait à la fois de :

- L'augmentation de +1,2 % (+0,3 M€) des recettes de redevance d'assainissement collectif qui s'établissent à 25,6 M€. Cette hausse intègre les recettes du périmètre encore en délégation de service public en 2023 ;
- L'augmentation (+0,61 M€) de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif d'un montant de 1,73 M€ ;
- La hausse (+0,10 M€) des recettes de production d'électricité par cogénération des installations OVH de Beaurade ;
- La diminution du remboursement des dépenses du service de gestion des eaux pluviales par le budget principal de Rennes Métropole pour 3,2 M€ (en baisse de - 0,67 M€) ;

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 34,53 M€ en 2024 dont 5,5 M€ de remboursements d'emprunt et 28,8 M€ de dépenses d'équipement, en augmentation de 12,5 M€, qui correspondent à :

- Des travaux d'aménagement et de maintenance sur les réseaux de collecte (14,8 M€), dont les travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, essentiellement pour les communes de Rennes, Bruz, Betton, Chartres-de-Bretagne, Brécé, Bécherel et l'Hermitage ;

- L'aménagement et la maintenance des ouvrages de traitement (5 M€) avec principalement l'acquisition des terrains et équipements d'assainissement collectifs de la commune de Longaulnay (1,25 M€), la poursuite de la réalisation des modulaires à Pacé et Saint-Erblon (1,13 M€) et le renouvellement d'équipements à la station d'épuration de Beaurade ;

- Les travaux en cours des stations de Brécé, Cintré et Romillé (6,2 M€).

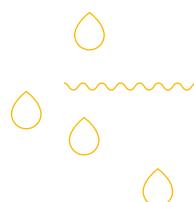
En M€	AP voté	AP affecté	AP engagé	AP réalisé	CFU 2024
<b>AP de projets</b>	<b>113,1</b>	<b>113,1</b>	<b>18,9</b>	<b>12,3</b>	<b>7,1</b>
Station d'épuration Bruz	84,3	84,3	1,9	1	0,4
Raccordement EU Via Silva	6,8	6,8	0,2	0,2	0,1
ZAC Brasserie bassin parking	6,1	6,1	4,5	1,8	0,4
Station d'épuration Brécé	4,9	4,9	4,8	4,1	2,9
Station d'épuration Cintré	4,1	4,1	3,8	1,9	1,4
Station d'épuration Romillé	3,8	3,8	3,5	3,1	1,9
Station d'épuration Bécherel	3,2	3,2	0,2	0,1	0,1
<b>AP millésimées</b>	<b>76,4</b>	<b>74,6</b>	<b>67,9</b>	<b>61,8</b>	<b>21,7</b>
Aménager, assurer la maintenance des réseaux de collecte	55,2	54,6	49	46,6	14,8
Aménager, maintenance des ouvrages de traitement	13,4	12,8	12,7	11	5
Etudes et recherches	3,7	3,7	2,8	1,7	0,7
Gestion des véhicules et engins	2,3	2,3	2,3	1,5	0,6
Exploiter le système d'assainissement	1,2	0,8	0,7	0,7	0,2
Gestion et développement du SI	0,6	0,4	0,4	0,4	0,3
<b>Total</b>	<b>189,5</b>	<b>187,8</b>	<b>86,8</b>	<b>74,1</b>	<b>28,8</b>

Détail des autorisations de programme pour un montant de 28,8 M€

Les recettes d'investissement atteignent 12,99 M€ et comprennent majoritairement un emprunt contracté auprès de la Banque Populaire Grand Ouest pour un total de 6 M€. Elles incluent par ailleurs :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCT-VA) à hauteur de 3,80 M€, en forte augmentation par rapport à 2023 du fait du niveau des investissements éligibles réalisés en 2024 ;

- Des subventions à hauteur de 1,43 M€ attribuées essentiellement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation du bassin tampon rue Saint-Hélier (0,70 M€) et l'extension de la station d'épuration de Brécé (0,41 M€) ainsi que de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour des travaux à l'usine de Beaurade (0,15 M€).



## ENDETTEMENT.

L'état de la dette du budget annexe assainissement fait apparaître les éléments suivants au 31 décembre 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	52 599 219 €	53 766 167 €	61 472 936 €	63 363 935 €	63 856 921 €
Remboursements au cours de l'exercice	4 916 359 €	5 009 986 €	10 413 522 €	6 972 181 €	7 255 363 €
dont en intérêts	1 220 015 €	1 134 860 €	1 120 290 €	1 627 695	1 760 926 €
dont en capital	3 696 344 €	3 875 126 €	9 293 232 €	5 344 486 €	5 494 437 €

Au 31 décembre 2024, la durée de vie résiduelle de l'emprunt du budget assainissement est de 15 ans et 4 mois (avec les prêts Agence de l'Eau sans incidence sur la durée de l'encours restant). L'encours de dette s'éteindra en 2044.

En 2024, un nouvel emprunt a été contracté pour ce budget :

- un prêt de 6 000 000 € auprès de la BPGO (encaissement au 08/11/2024 – prêt cédé au CREDIT FONCIER le 12/11/2024)

### ◆ Le service public d'assainissement non collectif 2024.

Les opérations relatives au service public de l'assainissement non collectif (SPANC) représentent un volume financier peu important au sein du budget annexe assainissement. Elles sont individualisées ou recalculées en fonction de leur nature. Le résultat est donc à analyser avec mesure.

Données en k€

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 324 k€, réparties entre :

- Les charges de personnel à hauteur de 263,6 K€, lesquelles représentent presque 81% des dépenses d'exploitation. Les dépenses directes portées par le budget régie assainissement sont refacturées au budget SPANC en fonction du niveau d'activité constaté annuellement ;
- Les charges à caractère général d'un total de 60,4 K€, qui ont trait à la rémunération des délégataires des services publics d'eau potable pour leur prestation de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif (34,7 K€), et à la refacturation de frais généraux globalisés au budget régie (25,7 K€).

Les recettes d'exploitation s'établissent à 240,7 K€ et sont composées pour l'essentiel des redevances pour l'assainissement non collectif (239,9 K€).

## LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT ET LES TARIFS DIVERS.

Chaque année, après avis du Conseil d'exploitation, le Conseil métropolitain délibère sur les tarifs de l'assainissement collectif et non collectif payés par les abonnés sur leur facture d'eau et d'assainissement. Ces tarifs financent le service public de l'assainissement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ensemble des abonnés au service public de l'assainissement collectif se voit appliquer la même grille tarifaire.

Le service public de l'assainissement collectif étant géré sur une partie du territoire par un exploitant via un contrat de délégation de service public, le tarif payé par l'abonné comprend deux parts : la part du délégataire et la part de la collectivité. C'est la somme de ces deux éléments qui correspond au prix unique payé par l'abonné. Seule la part de la collectivité fait l'objet d'un vote, la part du délégataire étant fixée contractuellement. Il existe donc une grille tarifaire pour toutes les communes dont le service est exploité en régie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou dans le courant de l'année 2024 (40 communes) et 3 grilles tarifaires pour les territoires faisant l'objet d'un contrat de délégation de service public, une grille par contrat de délégation de service public.

Les tarifs 2024 ont fait l'objet d'une délibération le 21 décembre 2023.

## ◆ La redevance d'assainissement collectif

	PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2024 (POUR 120 M <sup>3</sup> )				
	Part Collectivité et Exploitant (en € TTC)	Part agence de l'eau (en € HT)	TOTAL (en € TTC)	Prix au m <sup>3</sup> (en € TTC)	Évolution entre 2022 et 2023 (en %)
TARIF MÉTROPOLITAIN	192,9	18,00	210,90	1,76	/
ACIGNE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
BECHEREL	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
BETTON	192,9	18,00	210,90	1,76	21,39 %
BOURGBARRE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
BRECE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
BRUZ	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
CESSON-SEVIGNE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
CHANTEPIE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
CHARTRES-DE-BRETAGNE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
CHAVAGNE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
CHEVAIGNE	192,9	18,00	210,90	1,76	21,39 %
CINTRE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
CLAYES	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
CORPS-NUDS	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
GEVEZE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
LA CHAPELLE-CHAUSSEE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ	192,9	18,00	210,90	1,76	21,39 %
LA CHAPELLE-THOUARAUT	192,9	18,00	212,70	1,77	23,83 %
LAILLE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
LANGAN	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
LE RHEU	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
LE VERGER	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
L'HERMITAGE	192,9	18,00	212,70	1,77	23,83 %
MINIAC-SOUS-BECHEREL	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
MONTGERMONT	192,9	18,00	210,90	1,76	21,39 %
MORDELLES	192,9	18,00	212,70	1,77	23,83 %
NOUVOITOUE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
ORGERES	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
PACE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
PARTHENAY-DE-BRETAGNE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
PONT-PEAN	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
RENNES	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
ROMILLE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
SAINTE-ARMEL	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
SAINTE-ERBLON	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
SAINTE-GILLES	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
SAINTE-GREGOIRE	192,9	18,00	210,90	1,76	21,39 %
SAINTE-JACQUES-DE-LA-LANDE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
SAINTE-SULPICE-LA-FORET	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
THORIGNE-FOUILlard	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
VERN-SUR-SEICHE	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %
VEZIN-LE-COQUET	192,9	18,00	210,90	1,76	23,61 %

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2025 (POUR 120 M <sup>3</sup> )					
	Part Collectivité et Exploitant (en € TTC)	Part agence de l'eau (en € HT)	TOTAL (en € TTC)	Prix au m <sup>3</sup> (en € TTC)	Évolution entre 2024 et 2025 (en %)
TARIF MÉTROPOLITAIN HARMONISÉ SUR L'ENSEMBLE DES 43 COMMUNES	220,62	10,08	230,70	1,92	9,39%

D'autres redevances d'assainissement collectif existent sur le territoire sur lequel s'applique le règlement de service de Rennes Métropole. Elles sont indépendantes du volume d'eau facturé. Il s'agit des redevances suivantes :

- redevance destinée à couvrir les charges du contrôle de fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif à l'initiative de l'usager prévu à l'article 30-2 du règlement de service d'assainissement collectif. Cette redevance est facturée spécifiquement lors du contrôle au propriétaire de l'installation. Elle s'élève à 117,22 € en 2024 ;
- redevance ponctuelle destinée à couvrir les charges de déplacement sans intervention, prévues aux articles 10, 29 et 30 du règlement de service d'assainissement collectif. Cette redevance est facturée spécifiquement lorsqu'un contrôle n'a pas pu être mené à bien du fait du propriétaire de l'installation. Elle s'élève à 40,6 € en 2024

## LES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les redevances relatives au service public de l'assainissement non collectif sont les suivantes et s'appliquent sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole (tarifs nets de taxe) :

- redevance annuelle destinée au financement du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Elle inclut les frais d'accueil, d'assistance et de conseils techniques ainsi que le contrôle de bon fonctionnement prévu au chapitre 3 du règlement de service d'assainissement non collectif. Cette redevance est facturée annuellement sur la facture d'eau, ou sur titre par le Trésor Public, à l'occupant ou à la copropriété de l'immeuble raccordé à l'installation et titulaire de l'abonnement à l'eau. Elle s'élève à 22 € en 2024 ;
- redevance ponctuelle destinée à couvrir les charges du contrôle de vérification de la conception prévu au chapitre 1 du règlement de service d'assainissement non collectif. Cette redevance est facturée spécifiquement lors du contrôle au propriétaire de l'installation. Elle s'élève à 58,56 € en 2024 ;
- redevance ponctuelle destinée à couvrir les charges du contrôle de vérification de l'exécution prévues au chapitre 2 du règlement de service d'assainissement non collectif. Cette redevance est facturée spécifiquement lors du contrôle au propriétaire de l'installation. Elle s'élève à 93,78 € en 2024 ;

- redevance ponctuelle destinée à couvrir les charges du contrôle au moment d'une vente prévu au chapitre 4 du règlement de service d'assainissement non collectif. Cette redevance est facturée spécifiquement lors du contrôle au propriétaire vendeur de l'installation. Elle s'élève à 117,22 € en 2024 ;

- redevance ponctuelle destinée à couvrir les charges au titre d'une contre-visite prévue aux chapitres 2 et 4 du règlement de service d'assainissement non collectif. Cette redevance est facturée spécifiquement lors du contrôle au propriétaire de l'installation. Elle s'élève à 52,67 € en 2024 ;

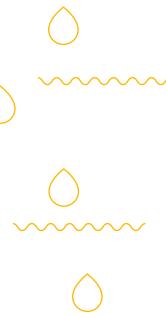
- redevance ponctuelle destinée à couvrir les charges de déplacement sans intervention prévues aux articles 7 et 11 du règlement de service d'assainissement non collectif. Cette redevance est facturée spécifiquement lorsqu'un contrôle n'a pu être mené à bien du fait du propriétaire de l'installation. Elle s'élève à 40,90 € en 2024

## LES AUTRES TARIFS ET REDEVANCES

Conformément à la délibération tarifaire pour l'année 2024, d'autres redevances étaient applicables à la station d'épuration de Beaurade à Rennes et à Cesson-Sévigné.

Il s'agit des redevances suivantes :

- 18,20 € / m<sup>3</sup> pour les matières de vidange,
- 61,81 € / m<sup>3</sup> pour les résidus graisseux,
- 84,06 € / tonne pour les sables.



## **LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) ET LA PFACAD (ASSIMILÉS DOMESTIQUES).**

La PFAC répond à un double objectif :

- faire participer les nouveaux raccordés aux financements d'ouvrages qu'ils utilisent (réseaux de collecte et station d'épuration) et qui ont été réalisés avant leur arrivée, parfois il y a longtemps,
- financer une partie des extensions de réseaux, et ainsi diminuer leur impact sur l'endettement et sur le niveau de la redevance assainissement.

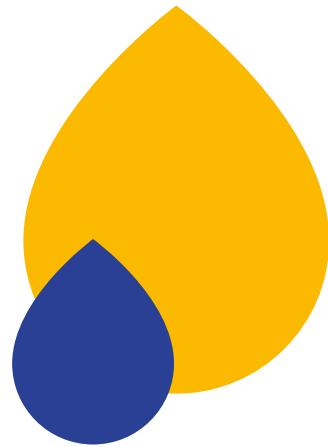
Par ailleurs, elle se justifie par le fait que l'usager, grâce à la présence d'un réseau de collecte, fait "l'économie d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou de la mise aux normes d'une telle installation" (art. 1331-7 du code de la santé publique).

La participation au financement de l'assainissement collectif des assimilés domestiques (PFCAD ou PACAD) a été créée en même temps que la PFAC. Son objectif est identique, mais elle s'applique à une autre catégorie d'usagers, celles des "assimilés domestiques" : restaurants, pres-sings, bureaux, hébergements.

Une délibération du 19 novembre 2015 est venue instituer une PFAC et une PFACAD homogènes sur le territoire desservi par les collecteurs d'eaux usées appartenant à Rennes Métropole. Pour l'année 2024, les tarifs sont les suivants :

- pour la PFAC : 8,36 € le m<sup>2</sup> de surface de plancher créée ou réaménagée,
- pour la PFACAD (assimilés domestiques) : 7,13€ le m<sup>2</sup> de surface de plancher créée ou réaménagée.

En 2024, les recettes encaissées de PFAC et PFCAD se sont élevées à 1 728 987 € sur le budget assainissement en augmentation de 55 % par rapport à 2023.



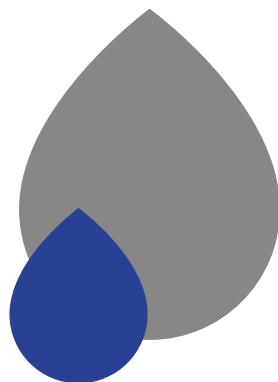


Remplacement de la canalisation des eaux usées : avenue Beauséjour à Mordelles  
© photo : Arnaud Loubry - Rennes Ville et Métropole



## Partie 06

# LES DONNÉES ET INDICATEURS

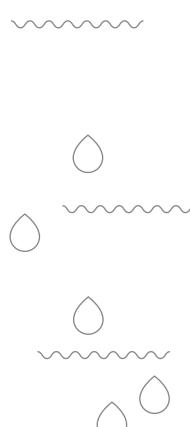


## LA POPULATION DESSERVIE ET LES ABONNÉS AU SERVICE

Tout immeuble desservi par un réseau public de collecte doit y être raccordé. Chaque personne, physique ou morale, autorisée, à déverser ses eaux usées dans le réseau d'assainissement est désignée comme un abonné du service, ce peut être : le propriétaire, le locataire, l'occupant de bonne foi ou la copropriété représentée par son syndic d'un immeuble.

Sur le territoire de Rennes Métropole, la population desservie par le service public d'assainissement collectif est estimée à 476 936 habitants. Par ailleurs, le nombre d'abonnés s'élève à 201 435 répartis sur le territoire de la façon suivante :

COMMUNE	SYSTÈME ASSAINISSEMENT	NOMBRE HABITANTS COMMUNE (IN-SEE-2021)	NOMBRE ABONNÉS AC 2024
ACIGNE	Acigné - Thorigné	7051	2 914
BECHEREL	Bécherel	706	460
BETTON	Betton	12959	5 688
BOURGBARRE	Saint Erblon	4646	1 840
BRECE	Brece - Servon	2191	830
BRUZ	Bruz	20118	8 924
CESSON-SEVIGNE	Cesson Sévigné	18212	8 642
CHANTEPIE	Beaurade	10391	5 734
CHARTRES-DE-BRETAGNE	Saint Erblon	8377	4 269
CHAVAGNE	Chavagne	4476	2 042
CHEVAIGNE	Betton	2414	875
CINTRE	Cintré	2600	912
CLAYES	Clayes	969	323
CORPS-NUDS	Saint Erblon	3621	1 320
GEVEZE	La Mézière	6000	2 370
LA CHAPELLE CHAUSSEE	La Chapelle Chaussée	1323	296
LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ	Betton	4696	2 309
LA CHAPELLE-THOUARAUT	L'Hermitage	2294	930
LAILLE	Laillé	5276	1 811
LANGAN	Langan	1094	306
LE RHEU	Le Rheu	9771	4 382
LE VERGER	Le Verger	1445	425
L'HERMITAGE	L'Hermitage	4767	2 294
MINIAC SS BECHEREL	Bécherel	812	140
MONTGERMONT	Betton	3760	1 846
MORDELLES	Mordelles	7783	3 713
NOUVOITOU	Domloup	3613	1 219
NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE	Saint Erblon	7713	3 689
ORGERES	Saint Erblon	5535	2 148
PACE	Pacé	12257	4 893
PARTHENAY-DE-BRETAGNE	La Mézière	1819	621
PONT-PEAN	Saint Erblon	4442	1 938
RENNES	Beaurade	229178	93 991
ROMILLE	Romillé	4196	1 437
SAINT-ARMEL	Saint Erblon	2312	1 001
SAINT-ERBLON	Saint Erblon	3542	1 740
SAINT-GILLES	Saint Gilles	5473	2 190
SAINT-GREGOIRE	Betton	10206	3 929
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	Beaurade et Saint Jacques	13782	6 191
SAINT-SULPICE-LA-FORET	Saint Sulpice la Forêt	1539	535
THORIGNE-FOUILLARD	Acigné - Thorigné	8782	3 855
VERN-SUR-SEICHE	Saint Erblon	8384	3 795
VEZIN-LE-COQUET	Beaurade et Vezin le Coquet	6411	2 668



# LES RÉSEAUX ET LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## ◆ Les ouvrages d'assainissement

En quelques chiffres les ouvrages d'assainissement collectif sont constitués :

- de 1 535 km de réseau de collecte gravitaire et 137 km de refoulement,
- de 233 postes de relevage,
- de 25 stations d'épuration.

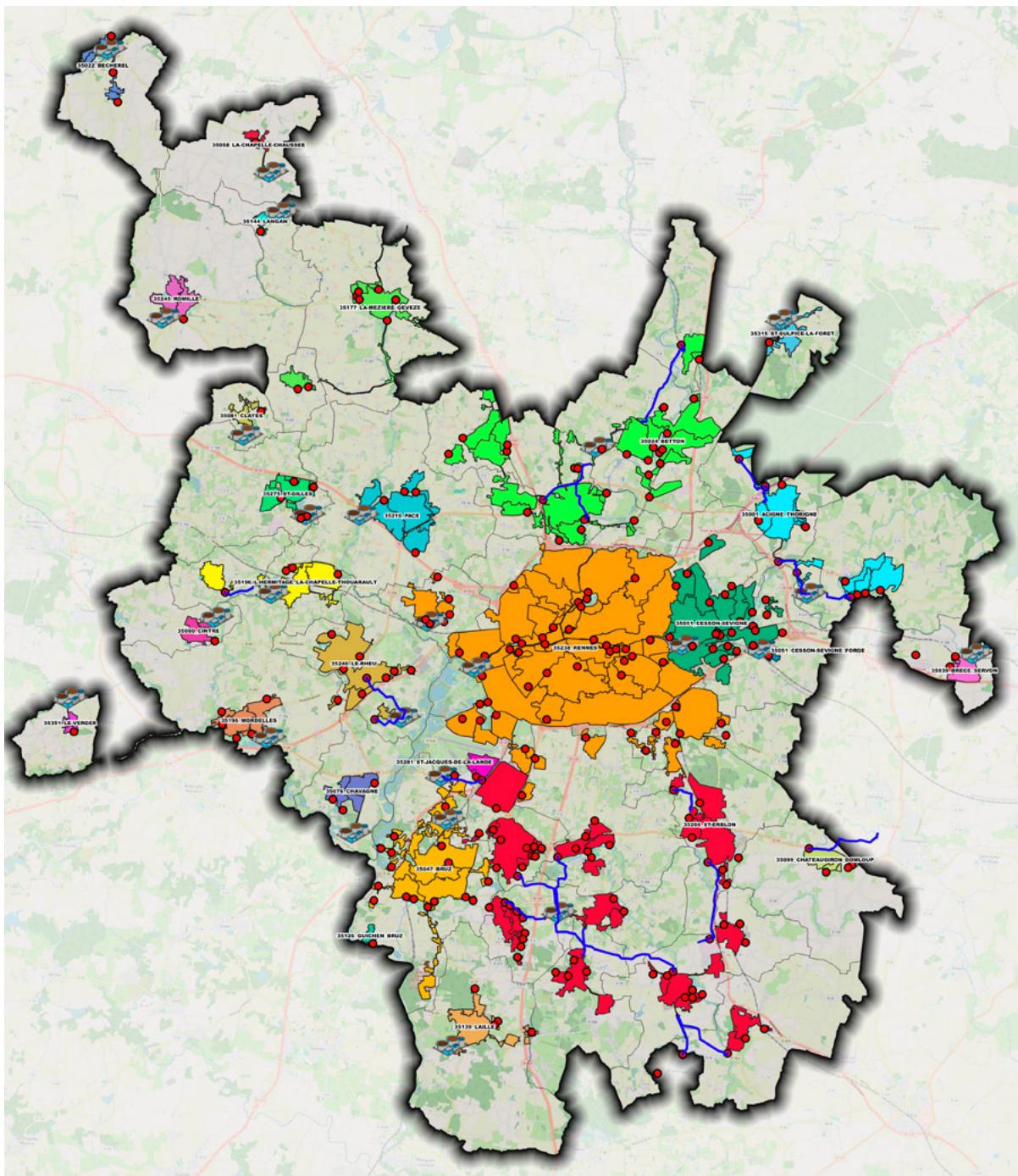
## ◆ Le réseau de collecte

Dans l'agglomération rennaise, le réseau est unitaire ou séparatif. Certains collecteurs ont été construits selon un mode "unitaire" qui mélange les eaux de pluie aux eaux usées dans une seule conduite. Les réseaux les plus récents sont conçus généralement selon le mode séparatif et comportent deux conduites spécialisées : une pour les eaux usées et l'autre pour les eaux de pluie.

Système Assainissement Identification	Linéaire réseaux d'eaux usées (ml)	
	Gravitaire	Refoulement
ACIGNE	30 735	2 527
BECHEREL	5 852	538
BETTON	66 362	3 625
BOURGBARRE	27 261	9 012
BRECE	12 441	1 070
BRUZ	99 059	11 413
CESSON SEVIGNE	94 765	7 901
CHANTEPIE	41 059	3 912
CHARTRES DE BRETAGNE	38 085	2 474
CHAVAGNE	19 047	1 934
CHEVAIGNE	9 414	4 395
CINTRE	11 492	566
CLAYES	6 182	497
CORPS NUDS	13 803	3 570
GEVEZE	33 650	1 205
LA CHAPELLE CHAUSSEE	5 293	106
LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	27 275	2 124
LA CHAPELLE THOUARAUT	9 728	1 242
LAILLE	28 659	2 661
LANGAN	4 770	328
LE RHEU	41 378	5 761
LE VERGER	6 012	393
L'HERMITAGE	23 099	1 890
MINIAC SOUS BECHEREL	4 970	837
MONTGERMONT	19 989	395
MORDELLES	30 657	1 154
NOUVOITOU	12 447	1 901
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	27 970	6 269
ORGERES	22 157	2 951
PACE	52 882	4 071
PARTHENAY DE BRETAGNE	7 738	970
PONT PEAN	19 496	4 798
RENNES	388 063	10 427
ROMILLE	17 995	509
SAINT ARMEL	8 583	1 406
SAINT ERBLON	17 310	1 691

Système Assainissement Identification	Linéaire (en ml)	
	Gravitaire	Refoulement
SAINT GILLES	22 364	1 334
SAINT GREGOIRE	58 617	7 933
SAINT JACQUES DE LA LANDE	38 102	4 242
SAINT SULPICE LA FORET	9 417	361
THORIGNE FOUILARD	43 331	6 219
VERN SUR SEICHE	46 273	7 917
VEZIN LE COQUET	23 795	2 894

## ◆ Systèmes Eaux Usées



=> Ronan L

## ◆ Les ouvrages d'épuration

On retrouve sur le territoire de Rennes Métropole trois principaux types de station d'épuration en fonction de la taille de la collectivité, de la nature, la qualité et la sensibilité du milieu récepteur, des caractéristiques du réseau d'assainissement, des coûts d'investissement et de fonctionnement puis enfin des contraintes d'exploitation et des contraintes liées au site d'implantation.

- Les boues activées assurent le traitement biologique des eaux usées. Ce procédé consiste à favoriser le développement de bactéries épuratrices, les boues, dans un bassin brassé et aéré, alimenté en eau à épurer.

- Le lagunage naturel est un procédé d'épuration naturelle qui a pour principe d'utiliser la lumière, les algues et les bactéries comme agent épurateur des eaux polluées stockées dans des bassins artificiels pendant plus de 60 jours.

- Les filtres plantés de roseaux utilisent les capacités épuratrices d'un sol reconstitué à partir de matériaux comme les graviers, l'argile expansé et le sable. L'originalité de ces filtres réside dans la présence de roseaux qui, grâce à leurs rhizomes, aèrent le massif filtrant et évitent aussi les colmatages.

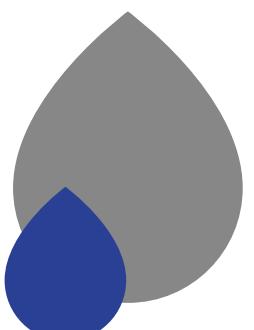
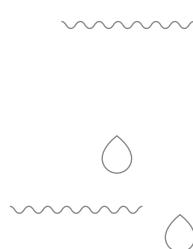
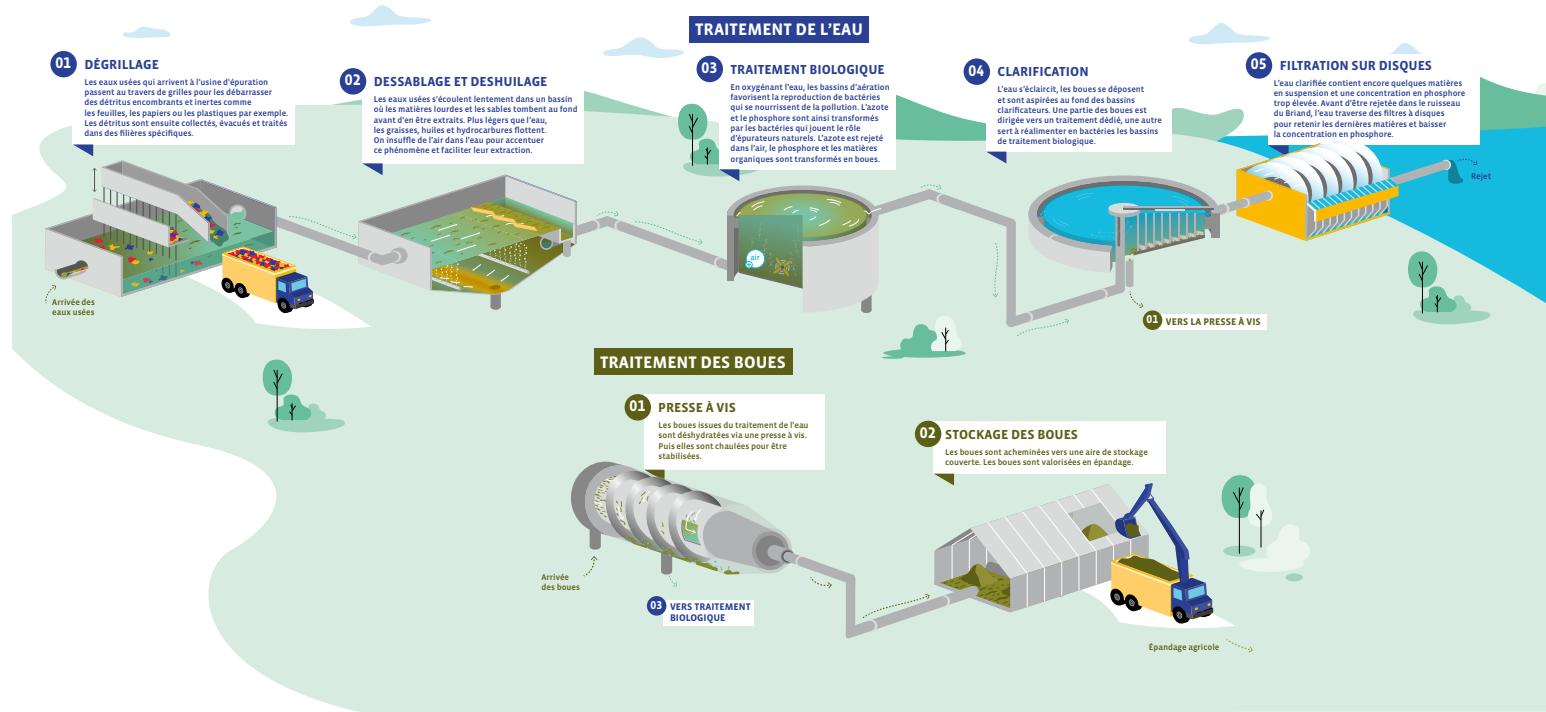
Système Assainissement Identification	Localisation STEU	Caractéristique STEU	Capacité STEU (EH)	Volume eaux épurées en 2024 (m <sup>3</sup> /j)
Acigné - Thorigné	Acigné, La Marquerais	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement & déshydratation (centrifugation)"	14 000	2 117
Beaurade	Rennes, La Prévalaye	"File Eau : Boues activées faible charge File Boue : Epaississement & Oxydation par Voie Humide (OVH)"	360 000	45 686
Becherel	Longaulnay, Le Prieuré	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement statique gravitaire"	4 000	267
Betton	Betton, Noë Huet	"File Eau : Boues activées et membranes File Boue : Epaississement & compostage"	40 000	5 106
Brece - Servon	Servon sur Vilaine, RD286	"File Eau : Boues activées File Boue : Epaississement"	5 000	1 049
Bruz	Bruz, Matival	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Filtration à bandes et chaulage"	20 000	3 750
Cesson Sévigné	Cesson Sévigné, Le Bray	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement & déshydratation mécanique"	30 000	4 183
	Cesson Sévigné, La Forge	File Eau : Filtres plantés	120	
Chavagne	Chavagne, La Robinais	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement statique gravitaire"	5 000	832
Cintré	Cintré, La Lande d'Aviette	"File Eau : Boues activées File Boue : Epaississement"	1 500	361
Clayes	Clayes, Le Feu des Osiers	File Eau : Filtres plantés, lagunage puis saulaie	1 200	82
Domloup / Montgazon	Domloup, Allée de l'Etang	"STEU hors RM gérée par le SI de la Station d'Epuration de Montgazon et qui traite les effluents de la commune de Nouvoitou File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement"	16 000	
Guichen Pont Réan	Guichen, Les Anglees	"STEU hors RM gérée par la commune de Guichen et qui traite le effluent du BC Les Balluds (Bruz) File Eau : Boues activées faible charge File Boue : Epaississement"	8 000	

Système Assainissement Identification	Localisation STEU	Caractéristique STEU	Capacité STEU (EH)	Volume eaux épurées en 2024 (m³/j)
L'Hermitage	Mordelles, Route de Cintré	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement"	7 000	973
La Chapelle Chaussée	La Chapelle Chaussée, RD80	File Eau : Lagunage	1 000	
La Mézière	La Mézière, Les Mottais	"STEU hors RM gérée par le SIA de la Flume et du Petit Bois et qui traite les effluents des communes de Gévezé et Parthenay de Bretagne File Eau : Boues activées File Boue : Epaississement"	15 500	
Laillé	Laillé, Le Cleux	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement mécanique & séchage solaire"	5 500	734
Langan	Langan, RD25	File Eau : Filtres plantés puis lagunage	700	104
Le Rhei	Le Rhei, RD129	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement"	10 000	1463
Le Verger	Le Verger, RD69	File Eau : Lagunage puis saulaie	1 000	
Mordelles	Mordelles, Les Perrières	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement"	10 000	1243
Noyal sur Vilaine	Noyal sur Vilaine, impasse de la Vallée	"STEU hors RM gérée par la commune de Noyal sur Vilaine et qui traite le effluent du BC Turbanière (Brécé) File Eau : Boues activées faible charge File Boue : Epaississement"	6 500	
Pacé	Pacé, Le Champ du Pont	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement & chaulage"	16 000	1 650
Romillé	Romillé, route de Bédée	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Déshydratation par lits plantés"	2 500	377
Saint Erblon	Saint Erblon, Le Perry	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement mécanique & séchage solaire"	50 000	7 411
Saint Gilles	Saint Gilles, Le Bas Vivier	"File Eau : Boues activées aération prolongée File Boue : Epaississement mécanique"	5 000	802
Saint Jacques	Saint Jacques, Le Reynel	File Eau : Lagunage	1 900	391
Saint Sulpice la Forêt	Chasné sur Illet, RD97	File Eau : Filtres plantés, lagunage puis saulaie	1 950	303
Vezin le Coquet	Vezin le Coquet, rue du Lozeret	File Eau : Lagunage	400	
<b>TOTAL</b>			<b>593 770</b>	<b>78 884</b>



## Focus sur

# LA STATION D'ÉPURATION DE ROMILLÉ



# LES LINGETTES, C'EST PAS DANS LES TOILETTES



La  
performance  
au service des  
eaux usées

# LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

## ◆ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### TARIFS

D 204.0	Prix TTC du service au mètre cube pour 120m <sup>3</sup> (€ / m <sup>3</sup> )	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120m <sup>3</sup>	1,50	1,50	1,50	1,53	1,61	<b>1,76</b>
Finalité	Indicateur descriptif de service.						

### RÉSEAU

D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels						
Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code la Santé Publique.	180	220	250	266	278	<b>296</b>
Finalité	Permet d'apprecier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.						
D 202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées						
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, etc.)	86	82	86	83	84	<b>29</b>
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution						
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100km)						
Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an. Ce nombre est rapporté à 100km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements.	5,9	6,4	6,9	7,8	6,6	<b>6,8</b>
Finalité	Information sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées						
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées						
Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	0,26 %	0,28 %	0,32 %	0,29 %	0,32 %	<b>0,35 %</b>
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux						

## COLLECTE

P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions réglementaires	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Définition	L'indicateur décrit la conformité du réseau de collecte						En attente jugement DDTM
Finalité	Évaluer la performance du réseau de collecte						
	Acigné – Thorigné	Conforme	Non Conforme	En cours de conformité			
	Bécherel	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Betton	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Brécé-Servon	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Bruz	Conforme	Non Conforme	En cours de conformité			
	Cesson Sévigné	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Chavagne	Conforme	Conforme	En cours de conformité	Conforme	Conforme	Conforme
	Cintré	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Clayes	Conforme	Conforme	En cours de conformité	En cours de conformité	Conforme	Conforme
	L'Hermitage	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	En cours de conformité	En cours de conformité
	La Chapelle Chaussée	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Laillé	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Langan	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Le Rheu	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Le Verger	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Mordelles	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Pacé	Conforme	Conforme	En cours de conformité	Conforme	En cours de conformité	En cours de conformité
	Rennes – Beauroade	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Romillé	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Saint Erblon	Conforme	Non Conforme	En cours de conformité			
	Saint Gilles	Conforme	Conforme	En cours de conformité	Conforme	En cours de conformité	En cours de conformité
	Saint Jacques de la Lande	Conforme	Conforme	En cours de conformité			
	Saint Sulpice La Foret	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Vezin le Coquet	Conforme	Conforme	Conforme	En cours de conformité	En cours de conformité	En cours de conformité
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par le réseau de collecte des eaux usées						
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement	110	110	110	110	110	110
Finalité	Mesurer le taux d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel						

## ÉPURATION

P 204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions réglementaires	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration						
Finalité	Évaluer la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution						En attente jugement DDTM
	Acigné – Thorigné	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Bécherel	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Conforme
	Betton	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Brécé-Servon	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Bruz	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Cesson Sévigné	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Chavagne	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Cintré	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Clayes	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme
	L'Hermitage	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	La Chapelle Chaussée	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Laillé	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Langan	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Le Rheu	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Le Verger	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Mordelles	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Pacé	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Rennes – Beaurade	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Romillé	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Saint Erblon	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Saint Gilles	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Saint Jacques de la Lande	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Saint Sulpice La Foret	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Vezin le Coquet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions réglementaires						
Définition	Conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité						En attente jugement DDTM
Finalité	Évaluer la performance de dépollution des réseaux d'eaux usées par les STEU du service						
	Acigné – Thorigné	Non Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme
	Bécherel	Non Conforme	Conforme				
	Betton	Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Brécé-Servon	Non Conforme	Non Conforme	Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme
	Bruz	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Cesson Sévigné	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Chavagne	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Cintré	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Non Conforme
	Clayes	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme
	L'Hermitage	Conforme	Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	La Chapelle Chaussée	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Laillé	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme
	Langan	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Conforme
	Le Rhei	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Le Verger	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme
	Mordelles	Non Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Pacé	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme
	Rennes – Beaurade	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Romillé	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Saint Erblon	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non Conforme	Conforme
	Saint Gilles	Non Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Saint Jacques de la Lande	Non Conforme	Non Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Saint Sulpice La Foret	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
	Vezin le Coquet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau						
Définition	Pourcentage de bilan sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation						
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées						
	Acigné – Thorigné	100%	100%	96%	100%	96%	96%
	Bécherel	100%	92%	83%	100%	100%	92%
	Betton	100%	98%	100%	100%	100%	100%
	Brécé-Servon	100%	83%	100%	100%	100%	100%
	Bruz	100%	100%	96%	96%	100%	92%
	Cesson Sévigné	100%	100%	100%	100%	100%	98%
	Chavagne	100%	83%	100%	100%	100%	100%
	L'Hermitage	100%	100%	100%	100%	100%	83%
	Laillé	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Le Rhei	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Mordelles	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Pacé	100%	87%	96%	100%	100%	96%
	Rennes – Beaurade	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Romillé	83%	92%	100%	100%	100%	100%
	Saint Erblon	100%	100%	100%	98%	93%	100%
	Saint Gilles	92%	100%	100%	100%	100%	100%

## BOUES

P 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en TMS)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Définition	Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration et qui sont évacuées, les sous-produits ne sont pas pris en compte	3833,8	4471	4157,4	6411	6634	4574
Finalité	Quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration						
P 206.3	Taux de boues d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation						
Définition	Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Finalité	Mesurer le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues d'épuration						

## ABONNÉS

D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Définition	Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) raccordée ou pouvant être raccordée au réseau public d'assainissement collectif	433 000	438 000	443 000	447 590	453 269	452 514
Finalité	Mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance						
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées						
Définition	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service	99,9 % (estimation)					
Finalité	Apprécier l'état d'équipement de la population et suivre l'avancement des politiques de raccordement						
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (%)						
Définition	Estimation à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluent causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre total d'habitants desservis	0,105	0,104	0,149	0,147	0,007	0
Finalité	Mesurer un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants.						
P 258.1	Taux de réclamations (%)						
Définition	Réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au prix. Elles comprennent les réclamations réglementaires y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000.	0,080%	0,078%	0,076%	0,070%	0,130%	0,130%
Finalité	Traduire synthétiquement le niveau d'insatisfaction des abonnés au service d'assainissement collectif						

## GESTION FINANCIERE

P 207.0	Montant des abandons de créances ou versements à des fonds de solidarité (en €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Définition	Implication citoyenne du service	17 000 €	20 000 €	20 000 €	21 000 €	22 000 €	24 000 €
Finalité	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés						
P 256.2	Durée d'extinction de la dette (année)						
Définition	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	12 ans et 11 mois	12 ans et 10 mois	13 ans et 3 mois	15 ans et 7 mois	15 ans et 4 mois	15 ans et 4 mois
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.						
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)						
Définition	Taux d'impayés au 30 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,83%	1,34%	2,15%	1,60%	1,75%	2,47%
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement						

## ◆ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### SERVICE

D 301.0	Nombre d'habitants desservis	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Définition	Nombre de personnes desservies par le service y compris les résidents saisonniers.	23 595	23 166	23 738	24 363	24 303	24 423
Finalité	Mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance						
<b>24 303</b>	<b>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</b>						
Définition	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'ANC	100	100	100	100	100	100
Finalité	Apprécier l'étendue des prestations assurées en ANC						

### CONFORMITE

P 301.3	100						
Définition	Ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, rapportée au nombre total d'installations contrôlées	94,44%	91,30%	90,30%	88,70%	86,50%	82,20%
Finalité	Traduire la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser						

**Édition mars 2025**  
**CHIFFRES 2024**

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : [services.eaufrance.fr/agence/02/2025](http://services.eaufrance.fr/agence/02/2025)

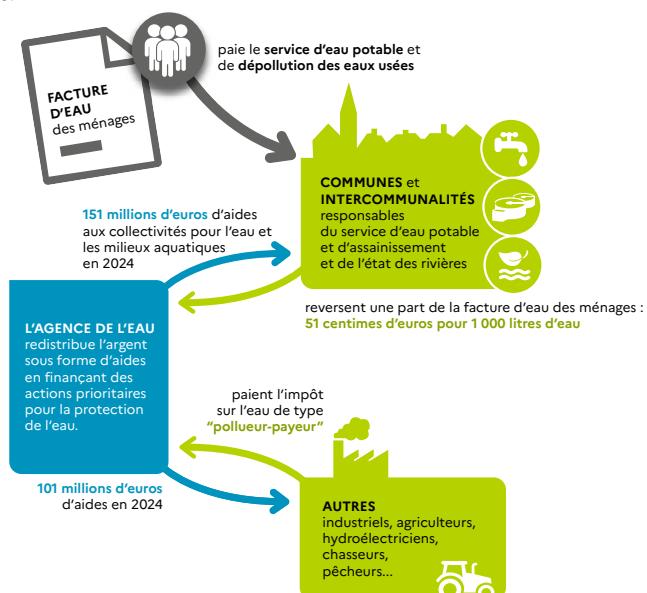
### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

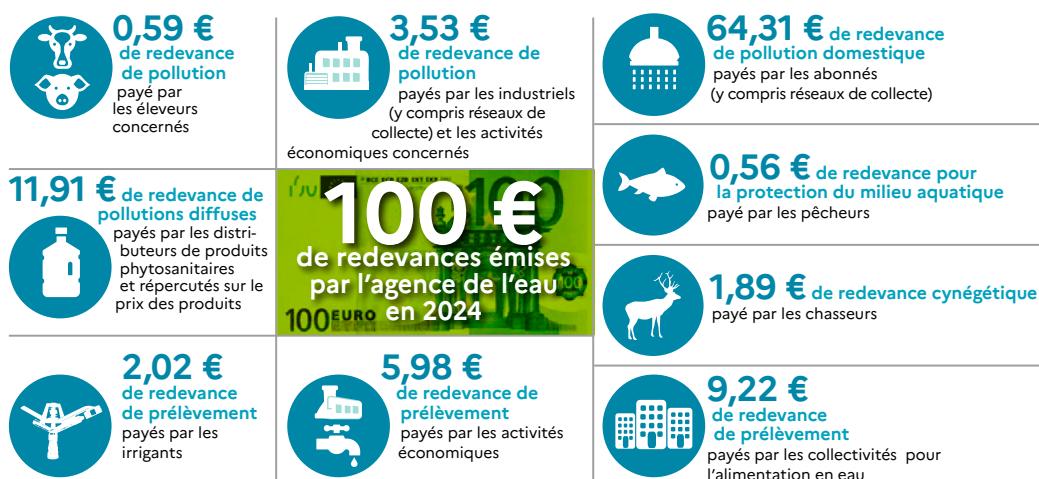
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

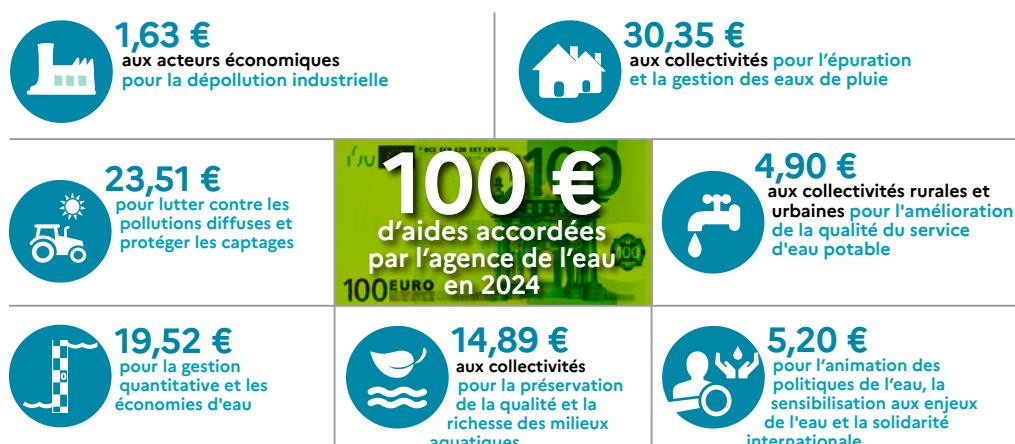


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

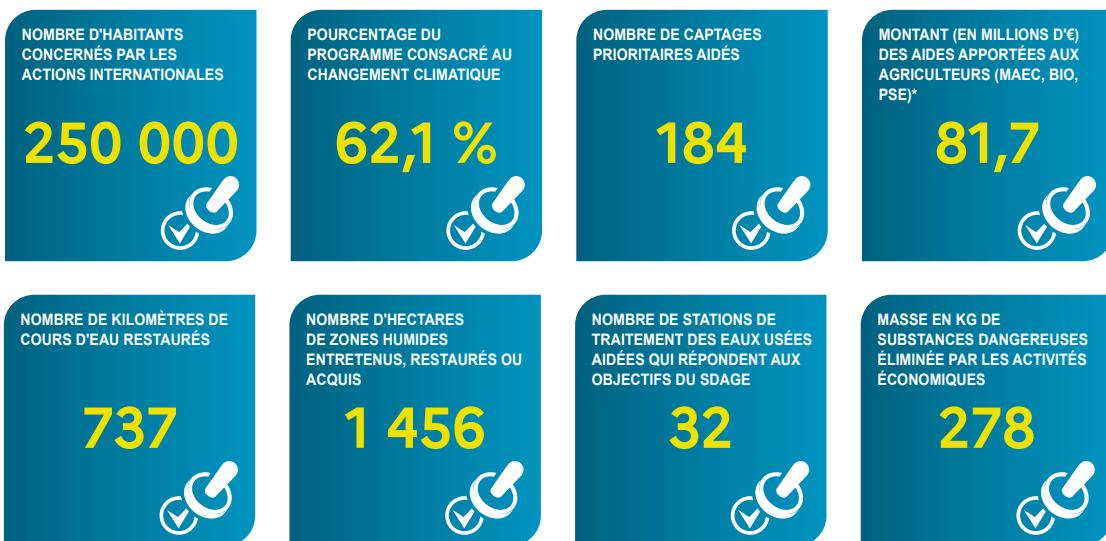


En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2024...



\* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

### DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 535 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Appel à projets Économiser l'eau

Appel à projets Renaturer villes et villages

Appel à projets Réduire les fuites

Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](http://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

### LE 12<sup>e</sup> PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12<sup>e</sup> programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12<sup>e</sup> programme : [lc.cx/12eProgramme](http://lc.cx/12eProgramme)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins tiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Siège AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73



### Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B  
18, rue de Sabor • 22440 PLOUFRAGAN  
armorique@eau-loire-bretagne.fr  
02 96 33 62 45

### Délégation MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr  
02 43 86 96 18

### Délégation CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr  
05 49 38 09 82

### Délégation ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr  
04 73 17 07 10



Réalisation : AELB-DIC • Mars 2025 • Imprimé sur papier PEFC™



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMpte !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

## NOTES

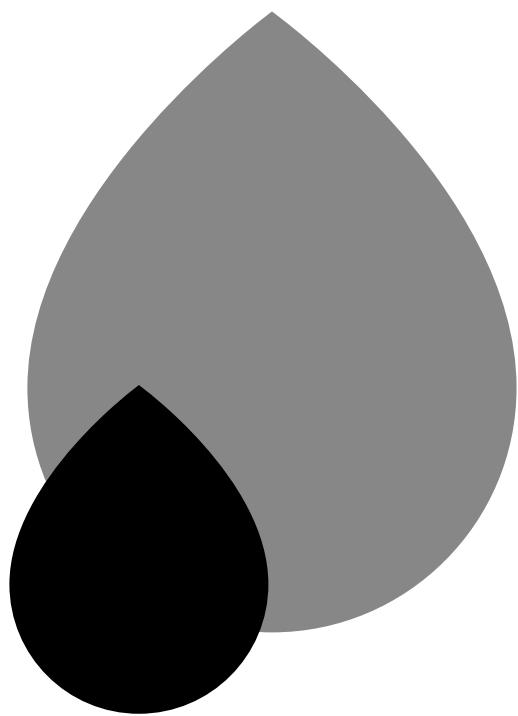
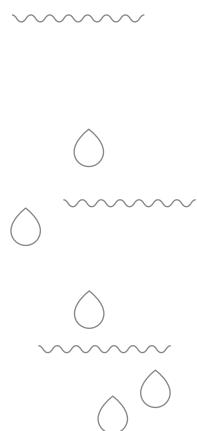
## CONTACTS

---

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE RENNES MÉTRO-  
POLE

4, avenue Henri Fréville  
CS 93111  
35207 RENNES Cedex

**ASSAINISSEMENT@RENNESMÉTROPOLE.FR**  
02 23 62 24 10





**2024**

**RAPPORT SUR  
LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE  
D'ASSAINISSEMENT  
ET D'ACTIVITÉ  
DE LA RÉGIE  
de Rennes Métropole**

